

20 ans Pour le patrimoine
et le développement

2 CHINON / LUANG PRABANG



2
2005 - 2015

Coopération décentralisée
sous l'égide de l'UNESCO

20^{ans} Pour le patrimoine et le développement

2 CHINON / LUANG PRABANG

2

2005 - 2015



association des
biens français
PATRIMOINE
MONDIAL



Chinon, partie de
Val de Loire entre
Saumur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000



Ce document est un ouvrage collectif élaboré par la Ville de Chinon, sous la direction de Mesdames Cathy Savourey et Aude Sivigny.

Il a été conçu à l'initiative des autorités provinciales de Luang Prabang.

Sa réalisation et son édition ont été rendues possibles grâce aux financements du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de la Culture, du Ministère de l'Ecologie, du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, de la Convention France - UNESCO pour le patrimoine, de la Région Centre-Val de Loire, de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, de l'Agence Française de Développement et de l'entreprise Tang Frères.

L'équipe éditoriale tient à remercier tout particulièrement Mesdames Soudaphone Khomthavong, Minja Yang, Messieurs Michel Brodovitch, Hervé Chaballier, Yves Dauge, Felipe Delmont, Bounkhong Khoutthao, Paul LeBaron, Seune Phetsanghane, Bounnhang Phongphichit pour leurs contributions, ainsi que Mesdames Chloé Campo de Montauzon, Marie-Noël Tournoux, Messieurs Sisomphone Saysavath, Sengaloun Thongsavath et l'ensemble de l'équipe du Département du Patrimoine pour le soutien actif qu'ils ont apporté à l'élaboration de cette publication.

Les analyses présentées dans cet ouvrage n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles des institutions qui ont contribué à sa parution.

Couverture

Confluence de la Nam Khan et du Mékong à Luang Prabang en saison sèche, photo aérienne par cerf-volant

© Nicolas Chorier, mai 2004

Crédits photographiques

Michel Brodovitch, Felipe Delmont, Pierre Guédant, Henk Renes, Cathy Savourey, Saveuy Silavanh, Sisomphone Saysavath, Aude Sivigny, Anne-Gaëlle Verdier, Anda Yangsanxay

et l'ensemble des partenaires qui ont accepté de livrer documents et archives.

Maquette

Service Communication et Evènementiel de la Ville de Chinon

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Préfaces..... | 8 |
| Prologue..... | 17 |
| PARTIE 1 UNE DECENNIE DE MUTATIONS | |
| Chapitre 1 / De la maison du patrimoine au département du patrimoine mondial | 23 |
| A - La poursuite des projets 2005-2010..... | 23 |
| 1/ Une démarche de territoire..... | 23 |
| 2/ Une démarche d'implication de la société civile..... | 27 |
| 3/ Une démarche d'accompagnement..... | 29 |
| B - Depuis 2010 : un Département provincial autonome..... | 33 |
| C - Luang Prabang, un mode de faire devenu une référence pour l'Etat Lao..... | 37 |
| 1/ Diffusion du modèle institutionnel de gestion des sites patrimoine mondial au Laos..... | 37 |
| 2/ Diffusion du mode de gestion et de l'approche méthodologique..... | 37 |
| D - La mise en réseau des villes patrimoine mondial de la sous-région..... | 39 |
| Chapitre 2 / Les mutations économiques, sociales et urbaines de la ville | 43 |
| A - La montée en puissance du tourisme : d'une destination confidentielle au passage obligé..... | 43 |
| B - La croissance urbaine de la ville et le développement des infrastructures..... | 45 |
| Chapitre 3 / L'émergence d'une « ville » | 53 |
| A - Un changement d'échelle dans la mise en œuvre de la planification stratégique..... | 53 |
| 1/ Un travail fin à la petite échelle : le plan de sauvegarde et de mise en valeur..... | 53 |
| 2/ La nécessité de travailler à la grande échelle : le schéma de cohérence territoriale..... | 55 |
| 3/ Le besoin de revenir à l'échelle de la ville : la zone tampon et le plan urbain..... | 55 |
| 4/ Des échelles complémentaires et en interaction constante..... | 63 |
| B - L'apparition d'une municipalité..... | 65 |

PARTIE 2 20 ANS APRES : QUELS IMPACTS ? QUELS ENSEIGNEMENTS ? QUEL FUTUR ?

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 1 / Les impacts | 69 |
| A - Les impacts sur le site..... | 69 |
| B - La perception du site, localement et internationalement..... | 71 |
| C - L'économie du patrimoine..... | 73 |
| Chapitre 2 / Les enseignements | 77 |
| A - Le rôle essentiel du portage politique..... | 77 |
| B - Un opérateur technique compétent et légitime..... | 79 |
| C - Un guide à l'action : les critères de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO..... | 79 |
| D - L'articulation échelle - stratégie - opérations..... | 81 |
| E - La mobilisation dans la durée..... | 83 |
| F - La modification du regard des partenaires du nord sur leur propre territoire..... | 85 |
| Chapitre 3 / Des enjeux considérables | 89 |
| A - Maintenir l'équilibre du site..... | 89 |
| B - Stabiliser la gestion locale sur l'aire de la ville..... | 92 |
| C - S'adapter et atténuer les impacts du changement climatique..... | 93 |
| D - Poursuivre l'autonomisation du financement..... | 95 |
| 1/ Le financement de la politique patrimoniale..... | 95 |
| 2/ Le financement des politiques locales..... | 97 |
| E - Renforcer l'appropriation transversale de la démarche de préservation..... | 99 |
| Conclusion..... | 101 |
| Glossaire..... | 102 |
| Contributeurs..... | 104 |
| Références bibliographiques..... | 110 |
| Remerciements..... | 112 |

Préfaces

Mechtild Rössler,
Directrice de la Division du Patrimoine et du Centre
du patrimoine mondial de l'UNESCO

La Ville de Luang Prabang, en République démocratique populaire lao, a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en décembre 1995. Un programme de sauvegarde et de développement du site a été mis en place dès 1996 dans le cadre d'une coopération décentralisée avec la ville de Chinon et avec l'appui de la Région Centre en France. Cette coopération a reçu l'appui technique et financier de plusieurs partenaires, au premier rang desquels les ministères français de la Culture, de l'Équipement de l'époque et des Affaires étrangères dans le cadre de la Convention France-UNESCO ainsi que l'Agence française de développement (AFD), l'Union Européenne et l'université de technologie de Tokyo (Japon).

L'originalité de cette coopération technique pour la sauvegarde et la mise en valeur de la Ville de Luang Prabang, est de s'être appuyée sur l'exigence d'excellence qu'appelle la Convention du patrimoine mondial de 1972. C'est également un exemple remarquable de coopération tripartite entre la République démocratique populaire lao, la France et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette opération

qui fête ces 20 ans, a permis de tester des modes opératoires et des formes de partenariats et des coopérations innovantes dans une logique de mutualisation des moyens, de coordination de l'aide bilatérale et multilatérale.

20 ans après son inscription, la valorisation et la sauvegarde de la Ville de Luang Prabang peuvent être considérées comme un exemple remarquable de planification intégrée, de gestion du changement, centrée sur un développement territorial qui s'appuie sur les valeurs patrimoniales et culturelles. La coopération technique engagée à Luang Prabang a réussi à mettre en place dès le départ un triptyque vertueux comprenant un cadre réglementaire couvrant aussi bien la grande échelle, le paysage que la parcelle et une gouvernance à l'échelle locale, régionale et nationale, la formation sur le long terme et in situ d'une équipe opérationnelle, et la mise en œuvre d'opérations d'envergure de réhabilitation de monuments, du cadre bâti, d'infrastructure et de valorisation du paysage. On peut situer l'expérience de la Ville de Luang Prabang en amont de l'approche concernant le paysage urbain historique mis en avant dans la Recommandation

concernant le paysage urbain historique de l'UNESCO approuvée en 2011.

Ce projet de sauvegarde et de mise en valeur de la Ville de Luang Prabang témoigne de l'esprit de la Convention de 1972 et s'inscrit dans la nouvelle politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial, discutée à l'occasion de la 39^e session du Comité du patrimoine mondial. A l'heure où les débats de la communauté internationale portent sur la problématique de la prise en compte de la culture comme levier pour le développement et la planification stratégique, aussi bien que sur le climat ou encore sur le logement avec Habitat III, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO est fier de valoriser l'expérience de 20 ans de coopération qui s'inscrit dans les objectifs pour le développement durable de l'agenda 2030 des Nations Unies pour en tirer des enseignements en matière de méthode et de pratique.



39^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial à Bonn, 2015
© Commission Allemande pour l'UNESCO / Kolja Matzke

SE le Dr Phankam VIPHAVANH,
Vice Premier Ministre,
Président du Comité National du Patrimoine
Mondial

Le Laos est un pays de patrimoine exceptionnel que le gouvernement entend préserver : patrimoine culturel, patrimoine naturel et patrimoine immatériel.

La Ville de Luang Prabang illustre bien la volonté gouvernementale de conduire avec l'UNESCO et l'aide internationale, en particulier de la France, une politique exemplaire.

Cette politique exemplaire repose d'abord sur notre conception du patrimoine, dont nous voulons faire une référence, une composante dans notre ambition d'un développement durable.

Nous sommes attachés à la défense de notre culture et refusons les tentations d'aménagements, de projets qui seraient contraires aux valeurs que nous défendons et qu'ici l'UNESCO a reconnues.

Il faut pour cela une vision, une volonté forte, toujours présente, toujours réaffirmée.

Nous savons aussi que la meilleure façon de défendre notre patrimoine, la conception que nous avons de nos modes de vie, c'est de parvenir à faire de chaque citoyen un acteur responsable et engagé aux côtés des autorités publiques. Avec l'UNESCO nous nous sentons porteurs de valeurs universelles et nous prenons notre part dans leur défense.

Dr Khamkhan CHANTHAVISOUK,
Gouverneur de la Province de Luang Prabang et
M. Saysamone KHOMTHAVONG,
Vice-Gouverneur de la Province de Luang Prabang,
Président du Comité local du Patrimoine

La volonté gouvernementale de mener à Luang Prabang une politique de sauvegarde et de mise en valeur dans le cadre du Patrimoine Mondial donne au gouvernement et aux autorités locales une grande responsabilité dont nous sommes parfaitement conscients.

C'est notre rôle d'agir chaque jour avec la plus grande attention au respect des règles que nous avons élaborées avec l'aide de l'expertise internationale, de la France en particulier.

Notre guide pour l'action c'est le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, et c'est notre équipe de la Maison du patrimoine pour le mettre en œuvre. Notre instance de gouvernance est le Comité Local du Patrimoine

Mondial, que nous présidons, et qui rassemble tous les services en relation de plus en plus étroites avec le Maire, avec les chefs de villages, avec les monastères.

Notre ambition est d'associer tous les habitants et d'en faire les meilleurs agents de la sauvegarde de notre ville. Le peuple lao, les habitants de Luang Prabang sont fiers de leur ville membre des biens du Patrimoine Mondial et s'engagent à la protéger.

Yves Dauge,
Conseiller auprès de la
Convention France-Unesco,
Sénateur-Maire honoraire de Chinon

L'action menée depuis 20 ans, sous l'égide de l'UNESCO, entre la Ville de Chinon et la Ville de Luang Prabang peut être considérée comme un des exemples les plus aboutis de coopération décentralisée soutenue par la France.

Les conditions qui ont permis la conduite du projet reposent d'abord sur un accord international entre l'UNESCO et le gouvernement Lao pour organiser une coopération internationale afin de sauvegarder et mettre en valeur cette ville inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial en décembre 1995. C'est vers la France que l'UNESCO s'est tournée pour proposer au gouvernement Lao cette coopération, et c'est la Ville de Chinon, ville emblématique des secteurs sauvegardés de la loi Malraux, qui fut approchée.

Cette coopération a depuis largement réuni un vaste réseau d'acteurs et de partenaires, tels que la Région Centre-Val de Loire, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère en charge de l'Urbanisme et l'Agence Française de Développement, qui se sont mobilisés pour la sauvegarde de ce site exceptionnel.

Au moment du XX^{ème} anniversaire de cette inscription, la volonté du gouvernement Lao, du Centre du Patrimoine Mondial, des responsables ministériels français et des collectivités locales françaises impliquées dans ce projet tout au long de ces 20 dernières années est de faire un bilan et surtout de bien faire apparaître les « clés » de cette réussite qui peut et doit « faire école ».

A l'heure de la Conférence sur le Climat, la Ville de Luang Prabang est en effet un exemple à suivre pour maîtriser le développement urbain.

Je veux remercier personnellement M. Somsavat LENGSAVAD, Vice-Premier Ministre, longtemps Président du Comité du Patrimoine Mondial du Laos, et M. Phankam VIPHAVANH, Vice-Premier Ministre, son successeur à la tête du Comité National, ainsi que leur conseiller M. Seune PHETSANGHANE, pour leur soutien indéfectible. Je tiens aussi à remercier le Ministère des Affaires Etrangères français, et l'UNESCO pour leur confiance au cours de ces vingt années.

Jean-Luc Dupont,
Maire de Chinon, Président de la Communauté de
Communes Chinon Vienne et Loire

A l'occasion du vingtième anniversaire de l'inscription de Luang Prabang au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, je dois saluer l'action de mes prédécesseurs à la tête de la Mairie de Chinon pour la pérennité du partenariat qu'ils ont initié avec Luang Prabang et que nous avons fait perdurer.

Il y a eu des temps dans cette coopération : les dix premières années, il s'est agi d'apprendre à se connaître, à travailler ensemble. Il s'agissait de préserver le site, c'était l'essentiel. Il fallait aussi organiser les interventions et concrétiser les actions. Ces dix dernières années, une étape a été franchie : le partenariat et le projet ont pris de la hauteur, pour travailler sur des questions de stratégie territoriale à même de consolider la démarche de préservation du site inscrit.

Il faut se féliciter de l'action qui a été menée, et reconnaître le travail accompli. Nous mesurons le chemin parcouru, et nous espérons modestement que notre apport a pu permettre à la Ville de Luang Prabang de poser le cadre nécessaire pour faire face aux enjeux de son territoire, et préserver les éléments de son patrimoine tels qu'ils ont été inscrits à l'UNESCO.

Je tiens ici à remercier les partenaires qui ont appuyé la Ville de Chinon et la Province de Luang Prabang dans cette démarche, au premier rang desquels le Ministère des Affaires Etrangères français, la Région Centre-Val de Loire, l'Agence Française de Développement, et bien entendu l'UNESCO.

Pour la Ville de Chinon, il s'agit maintenant, tout en prenant acte des réussites passées, de se projeter vers l'avenir, et de déterminer avec nos partenaires Laos les ressources que nous sommes capables d'apporter et de mobiliser, qui viendraient consolider les résultats obtenus jusqu'à maintenant.

Nous avons la volonté affirmée de poursuivre ce partenariat, en accord avec nos partenaires Laos. Comme cela a été le cas depuis l'origine, cette volonté ne pourra prendre corps qu'avec l'appui des nombreux partenaires qui œuvrent depuis vingt ans, mobilisés autour d'un projet au service de Luang Prabang et de ses habitants.



*Les rédacteurs, et l'ensemble des personnes ayant participé à cette belle aventure de coopération, ont une pensée émue pour **M. Bounnhang PHONGPHICHIT**, Directeur du Département du Patrimoine Mondial, qui nous a brutalement quittés en septembre 2015. Sa mobilisation pour sa ville, son professionnalisme, son écoute, sa gentillesse resteront dans nos mémoires. Nous lui dédions cet ouvrage.*



Prologue

L'année 2015 marque le 20ème anniversaire de l'inscription de la Ville de Luang Prabang sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO*. Vingt ans, soit une génération. Il est apparu nécessaire, dix ans après le premier ouvrage, de faire un bilan, non seulement sur les dix dernières années, mais sur les grandes évolutions que le Laos a connu depuis 20 ans, leur impact sur le site de Luang Prabang et les enseignements de la démarche de préservation qui a été mise en oeuvre.

Depuis 2005, la population totale du Laos a augmenté de 30%¹, atteignant 6,7 millions d'habitants. Dans le même temps, la part de la population urbaine est passée de 26% à 36% en 2013. Le pays est jeune, 35% de la population a moins de 15 ans, l'âge médian est de 22 ans et l'espérance de vie n'a cessé de progresser.

La croissance économique a continué de progresser, de l'ordre de 8% par an sur la décennie 2005-2015, accélérant le développement des infrastructures et des constructions. Le tourisme est devenu le deuxième secteur économique en terme de chiffres d'affaires après l'extraction minière, générant plus de 641 millions de dollars en 2014. Le nombre de touristes visitant le pays est passé d'un million en 2005 à 4,15 millions en 2014.

Si le pays demeure très dépendant de l'aide internationale,

dont les volumes restent importants (421 millions de dollars en 2013), la part de cette aide dans le revenu national brut du pays décroît progressivement, de 11% en 2005 à 4% en 2013. Les investissements directs étrangers représentent en 2013, 426 millions de dollars, soit 3.7% du PIB, en léger ralentissement comparés à la période 2005-2010 où ils ont pu atteindre 7% du PIB.

En parallèle de ces chiffres, les indicateurs de développement humain du pays ont progressé. Le Laos est sorti des pays à « développement faible » sur l'échelle des Nations Unies et a rejoint les pays à développement moyen, avec une des progressions les plus fortes de cette catégorie sur 2010-2013.

Au-delà des chiffres, la tendance majeure de la décennie a été une intégration régionale accrue du Laos, qui a multiplié les accords diplomatiques et économiques bilatéraux avec ses voisins, en plus d'un renforcement de l'espace ASEAN*. Quand l'ASEAN a pris en 2007 la décision d'avancer à 2015 la création de sa Communauté Economique (ASEAN Economic Community), elle a aussi entrepris un vaste effort de réduction des écarts de développement entre ses états membres, dont a bénéficié le Laos. A la fin de l'année 2015, le Laos appartiendra ainsi à un nouvel espace économique de 600 millions de consommateurs. Le Laos assurera par ailleurs la présidence tournante de l'ASEAN

1 - Cf références bibliographiques pour les sources des données chiffrées.

* Les astérisques renvoient au glossaire p.104



10^{ème} anniversaire de l'inscription en décembre 2005

en 2016, et accueillera à ce titre les deux forums annuels de l'organisation.

En 2005, alors que la Ville de Luang Prabang et ses partenaires internationaux fêtaient les dix ans de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, le constat unanimement partagé était celui d'un site protégé, doté des outils de gestion nécessaires pour faire face à des mutations dont les prémises se faisaient déjà sentir.

Le gouvernement lao votait en novembre 2005 une loi-cadre sur la protection du patrimoine, qui inscrivait dans l'arsenal législatif un système de gestion des sites du Patrimoine Mondial tel qu'il avait été expérimenté à Luang Prabang. En décembre de la même année, une loi-cadre sur le Tourisme était approuvée.

Un certain nombre de pressions sur le site était clairement identifié, notamment le développement touristique et l'accélération de la croissance urbaine, et certains enjeux, parmi lesquels la formation et le financement local du patrimoine, étaient au cœur de la réflexion des responsables locaux et de leurs partenaires internationaux.

Si le premier volume de cet ouvrage relatait la genèse de la démarche de protection de Luang Prabang et de la coopération internationale qui l'a accompagnée, il convient

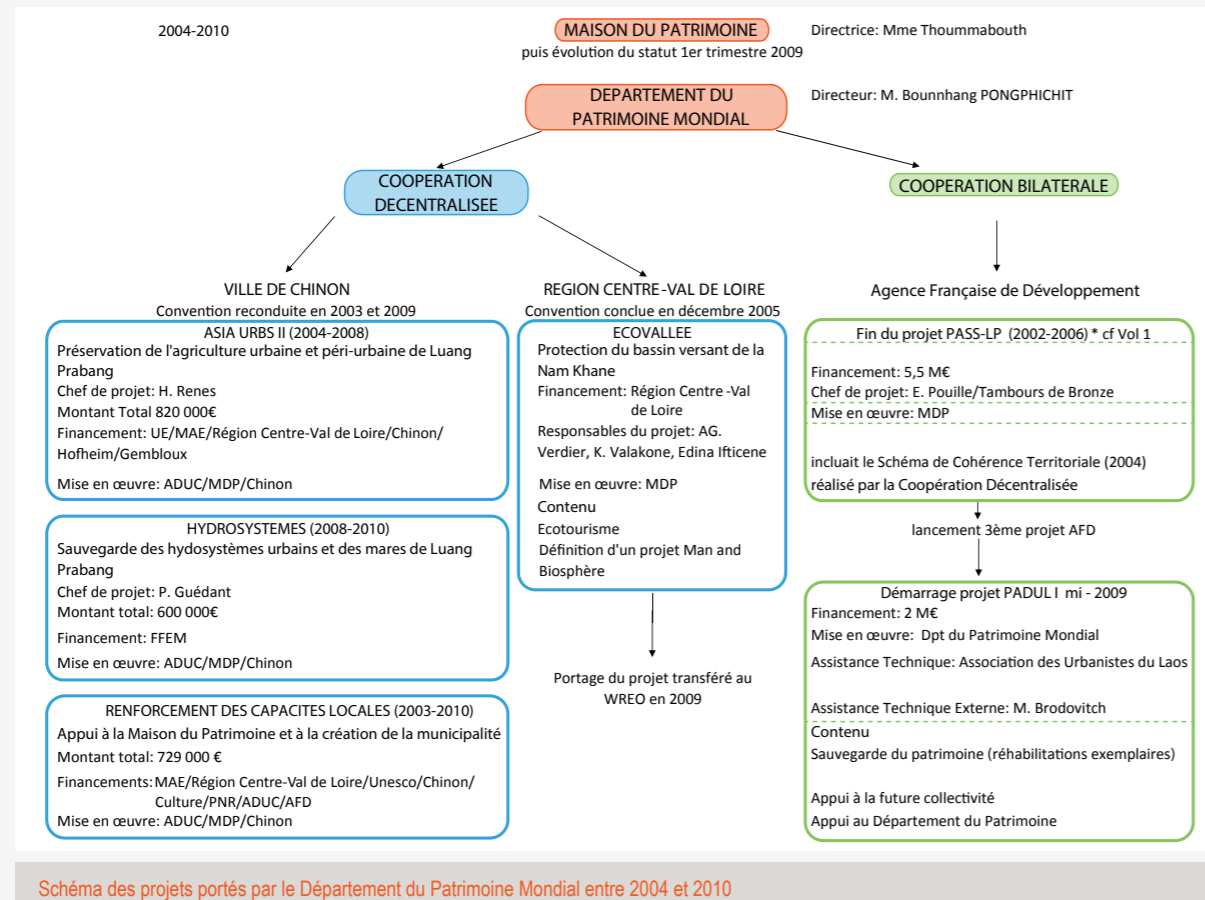
en 2015 d'interroger les mutations de ce partenariat international, de mesurer les évolutions du site lui-même, et de tenter de tirer des enseignements sur les 20 années écoulées.



PARTIE 1

UNE DECENNIE
DE **MUTATIONS**

Chapitre 1 / De la maison du patrimoine au département du patrimoine mondial



La Maison du Patrimoine, structure créée en 1996 et placée au cœur de la démarche de protection du site (cf vol. 1), a poursuivi son renforcement et sa prise d'autonomie sur la décennie écoulée.

A - LA POURSUITE DES PROJETS 2005-2010

Dans la continuité du travail de pérennisation de la structure entamé en 2001, la période 2005-2010 a été marquée par une consolidation importante de la place de la Maison du Patrimoine comme point focal des projets stratégiques menés sur le site du Patrimoine Mondial.

En 2005, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)* de Luang Prabang² avait été approuvé. Dans la même démarche qui a guidé la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)*, les partenaires ont lancé immédiatement un ensemble de volets opérationnels pour faire vivre les grandes orientations du document.

Ce volet opérationnel, pour la part de la coopération décentralisée, s'est décliné en deux grands programmes successifs :

- Le projet Asia Urbs 2, financé par l'Europe, portant sur l'agriculture urbaine et péri-urbaine
- Le projet Hydrosystèmes, financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)*, portant

sur les mares et systèmes hydrologiques urbains.

Ces deux programmes avaient une philosophie commune :

- Rendre visibles les orientations du SCOT sur le territoire et les consolider dans des actions qui les fassent vivre.

- Associer la population et les forces vives (société civile, acteurs économiques...) à la démarche de préservation de leur environnement urbain.

- Poursuivre la montée en compétences des autorités locales et renforcer la transversalité entre les différentes structures de gestion de la ville.

1/ Une démarche de territoire

Avec ces deux projets, les partenaires ont pris le virage d'une approche patrimoniale urbaine de centre historique à une approche du site à l'échelle de son bassin de vie et dans l'ensemble de ses composantes, économiques, environnementales, humaines... Il ne s'agissait plus seulement de préserver le bien inscrit, mais bien le site dans son « écriin », la ville connectée à son territoire et à sa campagne.

L'objectif commun de ces deux projets, menés en articulation l'un avec l'autre, était prioritairement de rendre concrets et de faire vivre les grands principes du SCOT, en particulier

* Les astérisques renvoient au glossaire p.104
2 - Cf volume 1



ses composantes les plus sensibles : la préservation des espaces de « respiration » de la ville face aux pressions foncières, et la protection de ses milieux naturels.

Dans le cadre du projet Asia Urbs 2, il s'agissait, au-delà de la protection réglementaire du SCOT, de renforcer ou préserver le poids économique des zones d'agriculture urbaines et péri-urbaines, et ainsi renforcer leur importance stratégique sur le territoire. L'objectif étant aussi d'accompagner la poussée de la demande en produits agricoles liée à la hausse du tourisme, tout en maintenant la valeur ajoutée de la production locale et en limitant la dépendance de la ville aux importations agricoles de la sous-région. En favorisant la création ou le maintien d'emplois dans le secteur agricole, le projet permettait par ailleurs d'offrir des perspectives d'emplois à la main d'œuvre peu qualifiée attirée à Luang Prabang par l'exode rural.

Sur financement de l'Union Européenne et avec l'appui de l'ONG Agrisud International, ce projet de quatre ans, couvrant trois districts, a mis en œuvre des formations aux agriculteurs, et a renforcé leurs capacités d'investissement sur les exploitations, tout en diffusant des techniques respectueuses de l'environnement et en sécurisant les filières d'intrants et de commercialisation des produits.

Au terme du projet, en 2008, 650 agriculteurs ont été formés, 8 villages ont bénéficié de travaux d'électrification, 2 villages de travaux d'irrigation, et 40 villages soit 29 000 habitants disposaient d'un fonds villageois d'investissement. En 2012, 37 de ces fonds restaient actifs, dont certains ont fusionné, pour une capacité totale de 412 000 euros (pour 18 000€ investis par le projet en 2005), et 4112 membres au total contre 2100 membres en 2005.

Ces chiffres témoignent de la bonne appropriation par les

habitants de cet outil, intégré dès l'origine à une organisation préexistante, et que les fermiers ont su faire fructifier.

Le projet Hydrosystèmes pour sa part visait à traduire en actions l'objectif de protection de la « trame bleue » de Luang Prabang, à savoir son réseau de mares et de cours d'eau, essentiel à la préservation de l'atmosphère de la ville et à son équilibre écologique. L'inventaire des mares réalisé sur le périmètre inscrit et 30 villages périphériques dès 2008 a mis en lumière l'extrême fragilité de ces milieux face aux pressions foncières (perte de 30 % des mares et de 22% de la surface en eau par rapport à l'inventaire de 1996³).

Cet inventaire, ainsi que la création d'une base de données dite « Système d'Information Géographique » (SIG)* sur une zone de 200 km² qui regroupe et recoupe les données d'infrastructures, d'environnement, de patrimoine à l'échelle du bassin de vie ont permis de donner aux responsables locaux un outil complet et opérationnel de gestion de la ville.

Les projets pilotes de drainage et d'assainissement ont permis de tester des systèmes de gestion de l'eau dans la ville (eaux de pluie et eaux usées), sur des sites représentatifs des problématiques de Luang Prabang : un village à urbanisation récente totalement dépourvu de système d'écoulement des eaux, un ouvrage existant inadapté aux besoins, une mare soumise à des rejets non-contrôlés, un système d'irrigation de parcelles agricoles...

La mise en œuvre de projets pilotes adaptés à ces situations a permis d'identifier des solutions techniques répliquables à des cas similaires à Luang Prabang, liés à une forte augmentation de la consommation et des rejets provoqués notamment par les flux touristiques.

Le projet a permis de remettre cette question essentielle de la



1. et 2. Canal de That Luang section 3 avant et après travaux (2008-2009)
3. Réception de l'ouvrage de That Luang en présence du FFEM
4. Classes environnement (2009)



gestion de l'eau au cœur de la réflexion publique, et de poser les termes de référence d'un futur schéma d'assainissement.

2/ Une démarche d'implication de la société civile

Dans les deux cas, les deux programmes se sont attachés à intervenir au plus près des bénéficiaires, et à associer étroitement aux actions la population et les acteurs de la ville. L'objectif était de maintenir le lien entre le site patrimonial et la population qui le fait vivre, de préserver le capital humain de la ville et de permettre aux laos d'être pleinement acteurs du développement urbain.

Le projet Hydrosystèmes en particulier a été mis en œuvre sur la base d'une approche participative. Les sites d'intervention ont ainsi été retenus sur la base de critères techniques après concertation avec les chefs de villages, les hôteliers et riverains. Une attention toute particulière a été portée à l'implication des riverains lors de la construction des équipements (canaux, irrigation...) afin de garantir leur adaptation aux besoins et leur entretien sur le long terme. Dans les cas pertinents, des partenariats publics-privés ont été mis en place pour la création des équipements, rendant les opérateurs privés parties prenantes de l'entretien des ouvrages.

Cette démarche a porté ses fruits, les équipements étant, en 2015, dans un bon état d'entretien.

Ces approches visaient par ailleurs à réconcilier les habitants avec une politique de protection qui pouvait être vécue comme une contrainte plus que comme une chance. Les campagnes de lutte contre les nuisibles, en particulier de prévention des moustiques et des rats, abordaient ainsi des problématiques affectant la population dans sa vie quotidienne et dans sa santé. Ces campagnes ont été menées auprès de 67 villages pour les moustiques et 31 villages pour les rats. Elles ont

permis de répondre à cet enjeu sanitaire majeur pour les luang prabonais, tout en démontrant que les mares, sous réserve d'être bien entretenues, n'étaient pas en cause dans la prolifération de ces nuisibles. Elles ont par ailleurs évité l'utilisation de produits phytosanitaires hautement toxiques pour les humains comme pour l'environnement et coûteux.

Dans le même esprit, les « classes environnement », ouvertes aux enfants des classes primaires, ont permis à 1 100 enfants de la ville de découvrir les milieux aquatiques qu'ils côtoient tous les jours et les sensibiliser à la fragilité de la ressource en eau.

Une approche similaire était menée dans les parcelles agricoles, auprès des fermiers et acteurs de la filière, publics jusque-là peu sensibilisés aux problématiques patrimoniales. En travaillant avec et en faisant travailler ensemble la chaîne des acteurs économiques de la filière, du fermier au restaurateur, il s'agissait de démontrer l'intérêt économique collectif à préserver une agriculture péri-urbaine. Le travail réalisé pour améliorer la qualité des intrants, la rentabilité et la qualité des produits, et enfin pour sécuriser les circuits de vente, y compris auprès des acteurs de l'économie touristique, a tenté de rendre moins vulnérables les parcelles aux pressions immédiates.

La sensibilisation à l'utilisation de techniques de l'agriculture biologique a pour sa part démontré la pertinence non seulement écologique mais aussi économique des méthodes préconisées, telles que le compostage ou le mulching, renforçant ainsi la valorisation des parcelles et celle des produits dans la filière de commercialisation.

Les évolutions positives des revenus des fermiers adoptant les pratiques et techniques proposées ont renforcé l'adhésion des agriculteurs et encouragé leur diffusion à d'autres parcelles.



1. Livret environnement
2. Réunion de terrain Asia Urbs 2 en avril 2007
3. Equipe Asia Urbs 2 (2006)
4. Entretien avec les villageois en mars 2006
5. Equipe Hydrosystèmes en juin 2008



Cette implication forte des habitants et des fermiers ne suffit cependant pas à compenser la vulnérabilité de leur position qui demeure fragile dans le rapport de force.

La prise de conscience de la valeur écologique, économique et sociale des milieux humides et des parcelles agricoles reste à renforcer pour arriver à faire face à la pression urbaine et immobilière.

Et ce, en dépit du fait que près de 40 000 emplois agricoles sont directement liés au développement touristique de Luang Prabang, et que les zones agricoles protégées ont fait l'objet d'un bornage par la Maison du Patrimoine.

3/ Une démarche d'accompagnement

Portés par la coopération décentralisée Province de Luang Prabang-Ville de Chinon, les deux projets, hébergés à la Maison du Patrimoine, étaient co-dirigés par un expert lao et un expert international, s'appuyaient sur des personnels locaux, et recevaient régulièrement l'appui d'experts internationaux.

En parallèle de ces deux projets structurants, la Ville de Chinon poursuivait son appui à la Maîtrise d'Ouvrage lao par le biais de deux programmes de suivi - formation auprès des personnels de la Maison du Patrimoine, soutenus par le Ministère des Affaires Etrangères français.

L'Agence Française de Développement (AFD) pour sa part poursuivait le travail d'appui aux autorités locales sur le centre historique, par la réalisation et la généralisation des travaux d'aménagement et de réfection initiés depuis 1999⁴ - venelles, enfouissement de réseaux, infrastructures - et la réhabilitation de bâtiments classés à l'inventaire du patrimoine mondial...

En décembre 2005, la Province de Luang Prabang et la Région

Centre signaient une convention de coopération décentralisée et développaient ensemble un programme « EcoVallée » en s'appuyant, au démarrage, sur l'équipe de la Maison du Patrimoine, appuyée par des volontaires internationaux⁵.

Sur toute cette période 2005-2010, la Maison du Patrimoine a donc compté un voire plusieurs experts permanents dans son effectif, et a concentré en son sein un grand nombre de projets d'envergure, aux procédures lourdes et complexes, auprès de bailleurs exigeants en matière de gestion et de reporting.

Si la première décennie d'existence de la Maison du Patrimoine a surtout permis aux équipes locales d'acquérir des savoir-faire et compétences sur les champs techniques, la période 2005-2010 a permis à la structure de passer un cap en terme de gestion et de suivi de projets. Ces projets ont été autant de cas pratiques de formation pour les équipes administratives locales, à qui revenait, avec l'appui du chef de projet, la lourde tâche de satisfaire au respect des procédures des bailleurs internationaux.

L'équipe s'est en parallèle dotée d'outils de gestion performants et durables. Ainsi la base de données répertoriant les permis de construire (et les violations), mise en place avec l'appui du Tokyo Institute of Technology*, a été un outil important permettant un suivi des évolutions du site. Cette base architecturale a été complétée d'une base cartographique SIG grâce au projet Tokyo Tech, en œuvre depuis 2005.

« Grâce à un investissement important dans la formation, l'équipe lao de la Maison du Patrimoine est en mesure d'utiliser le système et d'assurer sa maintenance. Cette nouvelle technologie d'information et de communication a aussi trouvé un usage en matière d'information publique et de sensibilisation, au travers du Centre d'Information, situé



1. Mission de lancement du projet Ecovallée en mars 2006
2. Enfants au centre d'information (2009)
3. Remise des diplômes de topographie (2009)



à la Maison du Patrimoine, qui est ouvert aux communautés locales et au public ».

Minja Yang

Cette période du partenariat a aussi été celle d'une ouverture plus large à des institutions locales jusque-là peu associées à la démarche de préservation du patrimoine de Luang Prabang. L'UDAA (Urban Development and Administration Authority)*, structure préfiguratrice d'une municipalité, tout comme les services provinciaux de l'agriculture et des forêts, de l'eau et de l'environnement, de la santé, ont été étroitement associés aux programmes opérationnels en lien avec le SCOT.

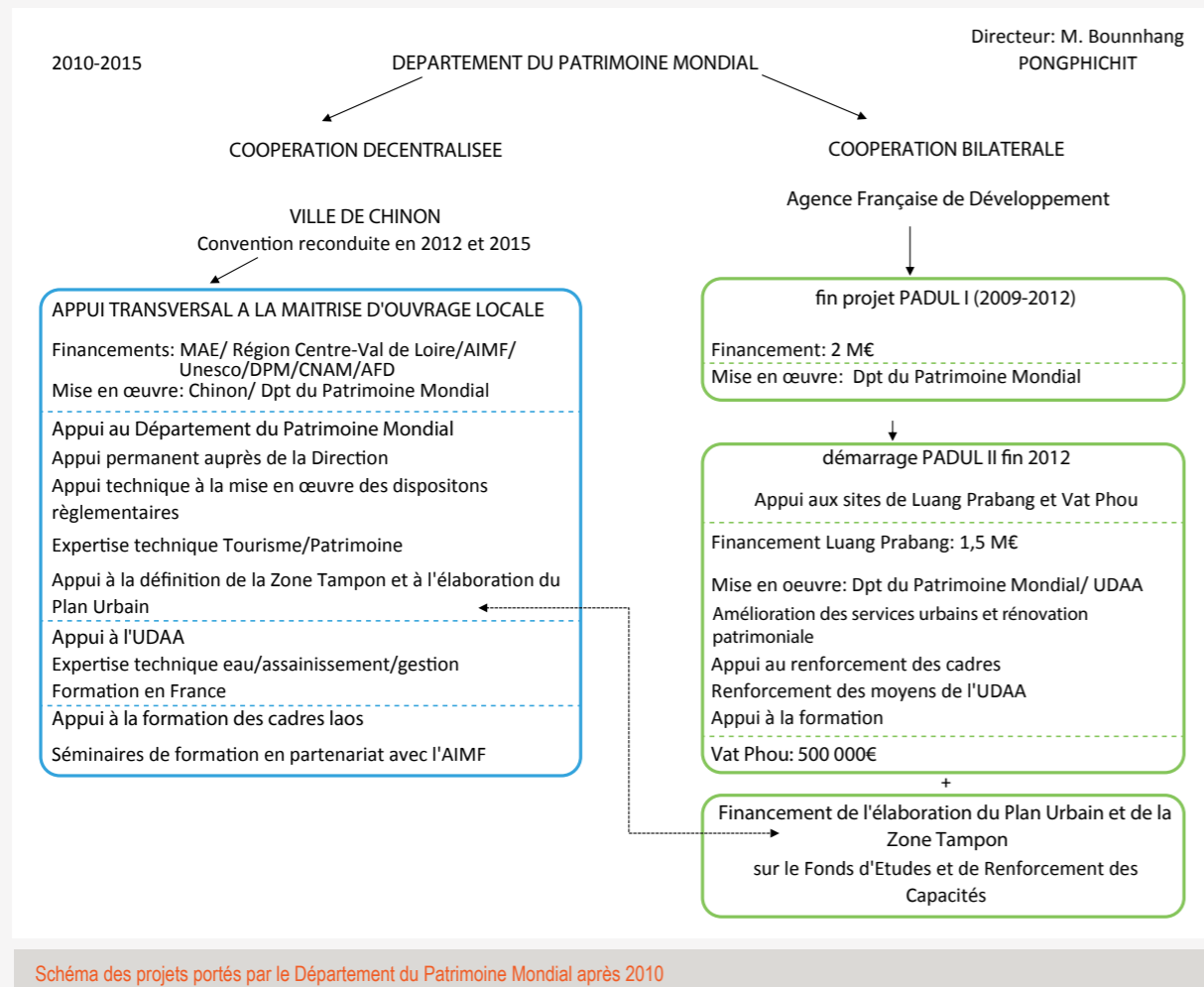
Les formations techniques (par exemple au SIG et à la topographie) ont systématiquement impliqué des techniciens de structures externes à la Maison du Patrimoine. Les actions autour des parcelles agricoles ont été portées en partie par les services provinciaux ad-hoc.

L'objectif recherché était non seulement d'accroître l'efficacité des actions menées, mais aussi de renforcer la transversalité dans le travail des équipes, afin de limiter le phénomène d'isolement de la politique de préservation du patrimoine. En associant ces structures, la préservation du patrimoine de Luang Prabang n'était plus considérée comme du seul ressort de la Maison du Patrimoine, mais comme une démarche collective et multi-sectorielle, à laquelle chaque acteur institutionnel, dans son champ de compétences particulier, pouvait et devait contribuer.

Cette recherche de transversalité a mis en lumière le décalage important entre les capacités de la Maison du Patrimoine, structure ayant bénéficié d'un accompagnement fort pendant 15 ans, et des autres structures de gestion locale. Elle a aussi fragilisé à certains égards la pérennité

des actions menées, qui n'ont pour certaines pas été suivies à la fin des projets.

Ainsi, l'entretien et l'actualisation de panneaux d'information sur les prix installés par le projet Asia Urbs 2, qui relevaient de la compétence des Départements locaux de l'agriculture, n'ont pas été poursuivis à la suite du projet. Le transfert de la gestion du laboratoire d'analyses monté dans le cadre du projet Asia Urbs 2 aux services du WREO a été dans le même cas. C'est en filigrane toute la question de la gouvernance qui est posée.



B - DEPUIS 2010 : UN DÉPARTEMENT PROVINCIAL AUTONOME

L'année 2009-2010 a été marquée par de profonds changements dans le contexte du partenariat.

Dès l'instruction du premier volet⁶ du Projet d'Aménagement et de Développement Urbain de Luang Prabang (PADUL)*, l'Agence Française de Développement n'a pas inclus, en accord avec les autorités locales et la Maison du patrimoine, de poste d'assistant technique permanent (chef de projet expatrié) au projet, contrairement à la pratique depuis le début de son intervention à Luang Prabang en 1999. Cette proposition avait à l'époque appelé des réserves de la coopération décentralisée qui ne se sont pas justifiées.

L'absence d'un chef de projet a été compensée par un appui allégé, notamment par l'association nationale des urbanistes du Laos.

Pour répondre aux problématiques de gouvernance évoqués plus haut, une partie de l'appui de l'Agence Française de Développement a été fléchée vers l'UDAA, afin de renforcer le positionnement de cette structure préfiguratrice d'une municipalité.

En parallèle, l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinois (ADUC)*, « sœur jumelle » et inspiration de l'outil Maison du Patrimoine, a disparu au cours de l'année 2010, laissant les deux partenaires lao et chinois privés de leur « relais technique » historique, et poussant à une réinvention de leur manière de travailler ensemble.

A compter de 2010, Ville et Province ont travaillé en lien direct, tout en mobilisant régulièrement l'équipe historique d'experts. Tout comme l'AFD, la Ville de Chinon a redirigé une partie de son appui auprès des services de l'UDAA.

Enfin, à compter de l'année 2009, la gestion du projet Ecovallée de la Région Centre a été déplacée de la Maison du Patrimoine pour être confiée au Water Resources and Environment Office (WREO)*, afin de renforcer l'assise technique du projet auprès de cette structure locale de gestion.

« Le programme Eco-Vallée a évolué d'un appui à l'écotourisme vers un appui à la gestion intégrée du bassin versant de la Nam Khan. Mis en œuvre au sein du WREO depuis mars 2009, il a notamment permis d'approvisionner en eau 5'000 bénéficiaires de 13 villages du bassin versant de la Nam Khan, la mise en place d'activités d'agro-écologie dans 3 villages tests, et de mener un projet d'électrification rurale ».

Ces changements sont intervenus alors même que la Maison du Patrimoine connaissait de son côté des mutations. L'équipe de direction a été renouvelée et renforcée suite à des départs à la tête de la structure, et restructurée avec l'émergence de deux postes de Directeurs Adjointes (technique et administratif) autour du nouveau Directeur, M. Bounnhang PHONGPHICHIT.

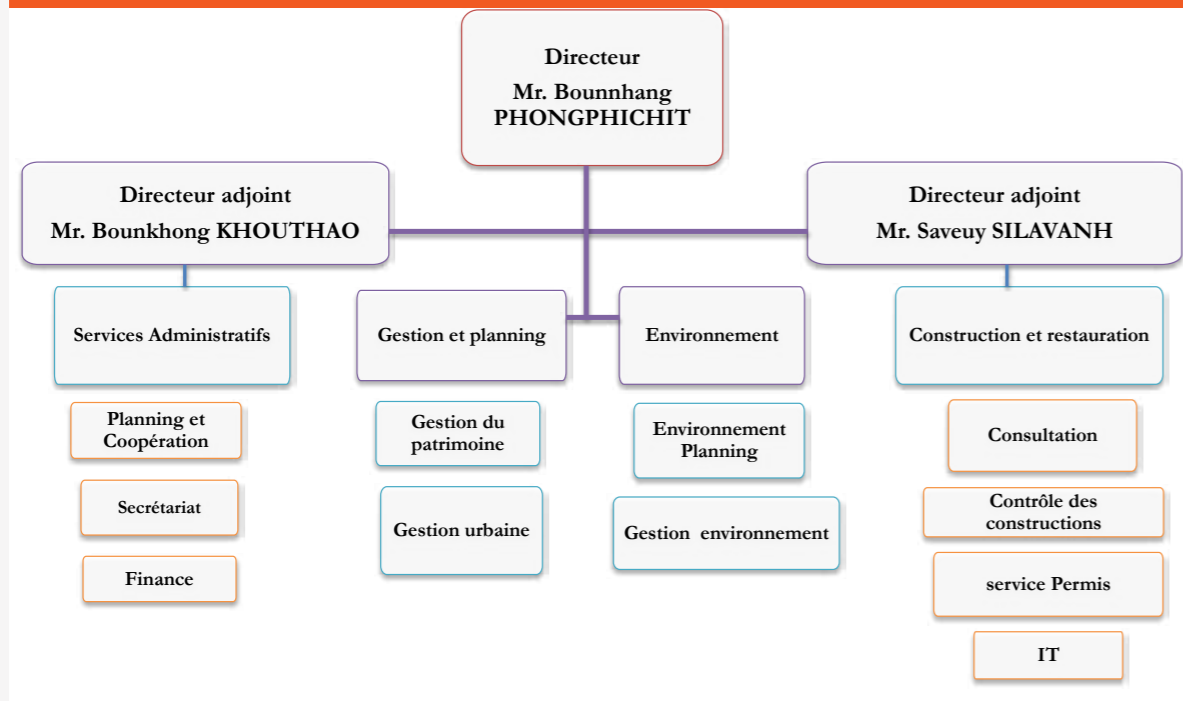
Cette nouvelle organisation est intervenue en parallèle d'une évolution du statut de la structure. A compter du 1er trimestre 2009, la Maison du Patrimoine est devenue « Département du Patrimoine Mondial », consacrant ainsi son statut de département provincial au même titre et doté des mêmes prérogatives que les autres services provinciaux.

Ces différents facteurs de contexte ont accéléré et révélé l'autonomisation du Département au sein du partenariat.

Ils ont notamment marqué la fin des grands projets opérationnels portés en binômes équipe locale-équipe expatriée au sein de la structure. S'il demeure au sein du

6 - Le projet PADUL se décline en 2 volets. Le PADUL 1 a duré de juin 2009 à juin 2014. Le second volet a démarré en novembre 2012, pour un achèvement prévu en 2017.

Organigramme - Département du patrimoine mondial de Luang Prabang



1. Remise de diplômes de l'école de Chaillot aux personnels du Département du Patrimoine Mondial en juin 2013
2. Remise du diplôme de gestion du Tourisme culturel, Japon, 2014
3. Voyage d'étude à Lijiang, Chine, juillet 2013



département la gestion des projets PADUL, cette gestion se fait sous la seule responsabilité de l'équipe locale, en rapport direct avec le bailleur.

La coopération décentralisée a continué pour sa part à assurer un appui mais sous des formes allégées, avec la mise à disposition d'un conseiller à mi-temps auprès du Directeur, M. Paul Le Baron, et la réalisation de missions ponctuelles sur des thématiques techniques, à la demande des partenaires laos.

Le Département, structure accompagnée depuis 1996, s'est retrouvé en situation de démontrer sa capacité d'actions et son autonomie.

Dépourvu d'une partie importante des fonds de soutien dont il disposait au travers des projets pour assurer son fonctionnement, le Département a néanmoins réussi à pérenniser ses équipes et poursuivre ses missions sur le site patrimoine mondial, grâce aux efforts du gouvernement.

Cette évolution tend à modifier la nature même du Département. D'une structure initiatrice et porteuse de projets qui ont souvent dépassé son périmètre et son champ d'intervention originel, elle devient peu à peu une structure de gestion du site.

Le Département du Patrimoine compte en 2015 30 agents, répartis en 4 services.

Plusieurs points sont à souligner sur la décennie écoulée : en premier lieu, le Département a su se saisir des opportunités de formation continue ou qualifiante pour son personnel, avec dans certains cas l'appui financier des partenaires internationaux. Ces formations de courte et longue durée, dans certains cas universitaires, ont complété des séminaires et voyages d'études sur des sites européens et asiatiques.

Autre point, la bonne stabilité de l'équipe du Département du Patrimoine Mondial est notable. Au-delà de quelques techniciens ou cadres ayant été amenés à faire évoluer naturellement leur carrière au sein d'autres structures publiques ou privées de Luang Prabang, la Direction a réussi à fidéliser l'équipe contre les tentations de débauchages par d'autres institutions locales ou par des organismes internationaux. Cette situation est notable au regard du haut niveau de qualification et de compétence des personnels, dont les profils sont particulièrement recherchés par les administrations et les opérateurs présents à Luang Prabang.

Cette stabilité exceptionnelle est peut-être à rapprocher du mouvement de fonctionnarisation croissante de l'équipe au fil des années⁷, mais aussi des possibilités d'évolution et de prise de responsabilités ouvertes aux agents au sein même du Département. L'étude des trajectoires individuelles des agents sur la dernière décennie est à ce titre extrêmement parlante, des agents recrutés à des postes junior au début des années 2000 étant en 2015 responsables de services ou de missions à forte responsabilité⁸.

En ce sens, la Maison du Patrimoine a joué son rôle de pépinière de talents.

« Sous l'aspect des échanges avec le personnel et le Directeur, je reste impressionné par l'implication de tous les agents dans leurs missions et par leurs analyses des questions liées à la gestion du site. Dans un contexte de pression foncière croissante, ils ne limitent pas à un rôle de contrôle fermé, mais tentent, pour chacune des opérations qui leur sont soumises pour avis, d'apporter des réponses constructives, malgré la nature des demandes (...) dont certaines sont hors de proportion avec la capacité d'accueil du site »

Michel Brodovitch, rapport de mission avril 2015

7 - En 2015, le Département compte 24 fonctionnaires sur ses 30 agents.

8 - Parmi lesquels Ms Mingkhouane, MM Saveuy, Sengaloun, Senthong, Sisomphone, toujours dans l'équipe, ou Ms Soudaphone et Ms Keovanny qui ont rejoint d'autres administrations provinciales.



1.



2.



3.

- 1., 2. Vues de Vat Phou en novembre 2011
3. Croquis de Vat Phou réalisé par Pierre Richard
4. Equipe du Département du Patrimoine Mondial de Vat Phou en novembre 2011
5. La Plaine des jarres - Sites Mégalithiques de la province de Xieng Khouang



4.



5.

C - LUANG PRABANG, UN MODE DE FAIRE DEvenu UNE RÉFÉRENCE POUR L'ÉTAT LAO

1/ Diffusion du modèle institutionnel de gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au Laos

Dès 2005, les principes de la gestion institutionnelle des biens laos inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial consacrent le système initié par la coopération décentralisée et expérimenté à Luang Prabang dès 1995.

La loi sur le Patrimoine de 2005 statue ainsi, dans sa partie VIII, Chapitre 1, article 62 :

« Le patrimoine national Lao qui est devenu patrimoine mondial ou patrimoine régional est administré par des organisations spécifiques telles que : le comité pour le patrimoine national, le comité du patrimoine local et le bureau du patrimoine mondial ».

Cette articulation entre l'Etat, partie signataire de la Convention et garant auprès du Comité du patrimoine mondial* de la préservation du bien inscrit sur la liste, la Province, garante auprès des autorités nationales de l'application des règles de protection, et un outil technique, le Département du Patrimoine, chargé du suivi quotidien du site, est l'élément clé du système institutionnel qui a accompagné la démarche de préservation de Luang Prabang.

En l'inscrivant dans la Loi, l'Etat lao s'est assuré de la répliquabilité du système sur les autres biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial du Laos, au premier rang desquels le site de Vat Phou-Champassak⁹, et a renforcé la solidité des propositions d'inscription de biens Laos, notamment celle concernant la Plaine des Jarres.

« Le cas de Luang Prabang a grandement participé à la politique nationale du patrimoine, non seulement pour gérer d'autres sites tels que celui du Vat Phou, mais plus généralement pour l'ensemble des sites culturels et naturels du pays ».

Yves Dauge

Si les outils développés à Luang Prabang, celui de protection du patrimoine (PSMV) et le document stratégique d'urbanisme (SCOT) n'ont pas trouvé pour l'instant de traduction législative, la démarche suivie est, elle, en cours de diffusion par le biais de formation.

2/ Diffusion du mode de gestion et de l'approche méthodologique

Au-delà du travail mené à Luang Prabang, une démarche de diffusion de l'expertise a été amorcée, au travers d'une réflexion sur la formation continue au Laos, en particulier sur les sites fragiles.

A partir de 2013, le gouvernement Lao qualifiant le travail mené à Luang Prabang de « Success Story » a souhaité capitaliser et transmettre l'expérience de Luang Prabang, à travers un programme de formation visant à mettre en valeur les acquis théoriques et méthodologiques du processus de planification et de gestion de la ville mis en place depuis 1995, ainsi que les circonstances particulières de leur élaboration. Dans un contexte de développement économique, démographique et territorial très dynamique, l'objectif est de permettre à des villes de se développer à partir de leurs propres racines en respectant, les pratiques et le cadre de vie qui constituent l'« urbanité » du Laos.

« Il est nécessaire de faire bénéficier les autres villes du Laos de la « success story » de Luang Prabang afin que

9 - Vat Phou et les anciens établissements associés au paysage culturel de Champassak.



1. M. Sommad Pholsena,
Ministre des travaux publics
et des transports - 2013
2., 3. et 4. Session de
formation à Vientiane -
décembre 2014
5. et 6. Formation Chaillot à
Luang Prabang - 2013

les efforts consentis pour cette ville puissent bénéficier à l'ensemble du pays ».

Sommad Pholsena,
Ministre des travaux publics et des transports

Le travail réalisé lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, et les discussions menées avec les responsables laos avaient mis en évidence le manque de formation initiale et continue dans le domaine du patrimoine et de l'urbanisme.

Missionnée officiellement par le Ministre des Travaux Publics et des Transports Lao, l'équipe d'experts du Département du Patrimoine de Luang Prabang, associée à l'équipe Plan Urbain et au Centre National des Arts et Métiers (CNAM)* en France a déterminé un programme de formation en trois axes, à destination à la fois des professionnels locaux en poste et des étudiants en fin de formation universitaire, sur la base des concepts et méthodologies développées à Luang Prabang. L'accent était particulièrement mis sur des ateliers d'urbanisme appliqués à un cas pratique concret (ban¹⁰ ou secteur urbain prioritaire) et sur la répliquabilité de la démarche luangprabanaise.

Il a été proposé dans un premier temps de « tester » dans une session pilote cette démarche de formation en articulation avec l'initiative menée par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)* dans la sous-région asiatique. Cette session « test » s'est déroulée en décembre 2014, avec le soutien de l'AIMF, la ville de Chinon et le CNAM à Vientiane. Elle était destinée aux agents territoriaux actuellement en poste, qui interviennent dans la production de l'urbain et de l'aménagement du territoire au Laos.

Cette formation a réuni 29 participants, elle a été animée par une équipe conjointe du Département du Patrimoine et des experts internationaux intervenus dans l'élaboration du

SCOT, de la zone tampon et de la révision du plan urbain.

Le programme de formation reprenait les concepts et approches développés depuis 1995 à Luang Prabang, et a articulé conférences magistrales, cours théoriques, et travaux en ateliers sur deux cas pratiques de sites urbains de Vientiane autour de la thématique de l'habitat insalubre, comprenant des travaux de terrain.

Le bilan de cette formation a été extrêmement positif. La méthodologie, participative, pluridisciplinaire, associant des agents de structures diverses de manière transversale en groupes de travail collectif, a été appréciée par les participants, confrontés à des approches nouvelles répondant à leurs besoins en matière d'urbanisme opérationnel.

En 2013, l'Ecole de Chaillot* a mené une session de formation sur le Patrimoine à Luang Prabang auprès de techniciens de la sous-région, en s'appuyant sur les méthodologies élaborées dans la pratique de gestion du site. Des membres du Département du Patrimoine étaient associés à cette session.

Cette formation s'inscrit dans un cycle de formation pluri-annuel, basée sur l'étude de sites de références au Cambodge, au Vietnam et au Laos, parmi lesquels Luang Prabang. Des techniciens du Département participent à cette démarche de formation continue. En décembre 2015, l'Ecole de Chaillot mènera une nouvelle session à Luang Prabang, en continuité du séminaire international organisé pour le XX^{ème} anniversaire de l'inscription du site. Un agent du Département du Patrimoine sera associé en tant que formateur assistant.

10 - Le ban est l'unité villageoise (urbaine ou rurale) de base, fondée autour d'un temple (« vat »). Le ban est géré par un chef de village élu. Les districts et villes sont constitués d'un ensemble de bans.



1. et 2. Séminaire AIMF à Hué en mai 2015
3. Signature de l'accord de principe avec la province de Hué (Vietnam 2013)

D - LA MISE EN RÉSEAU DES VILLES PATRIMOINE MONDIAL DE LA SOUS-RÉGION

Depuis 2013, le Département du Patrimoine et la municipalité de Luang Prabang tissent des liens de plus en plus étroits avec les villes inscrites au patrimoine mondial, que ce soit le second site lao à Vat Phou-Champassak (des échanges sont organisés entre les équipes du Département et leurs homologues de Vat Phou), mais aussi, plus largement, de la sous-région - Hué (Vietnam), Siem Reap (Cambodge), Lijiang (Chine) - afin d'échanger les expériences et les bonnes pratiques dans la gestion des sites. Des échanges réguliers ont ainsi lieu entre le Département du Patrimoine et Apsara, structure de gestion du site d'Angkor Vat (Cambodge). De même, Le Maire de Luang Prabang et le Gouverneur de la province de Hué ont signé en mai 2015 une convention de partenariat, et les échanges entre le Département du Patrimoine et leurs homologues à Hué sont courants.

« Pour renforcer la capacité de gestion et de préservation du patrimoine mondial de Luang Prabang, le comité local du patrimoine mondial ainsi que les techniciens ont tiré des expériences de leur pratique quotidienne et de formations dans des villes du patrimoine mondial : Ville de Chinon, Centre du Patrimoine Mondial de Hué (Vietnam), Angkor Vat à Siem Riap (Royaume du Cambodge), Lit Jien (République Populaire Chine) et d'autres pays ».

Bounnhang Phongphichit

Les questionnements soulevés par l'équilibre difficile à maintenir entre protection et développement, les impacts de plus en plus visibles du changement climatique dans la sous-région, l'Asie du Sud Est étant selon les prévisions du GIEC¹¹ une des régions les plus vulnérables au monde, amènent les villes de la sous-région à renforcer leur collaboration. Cette mise en réseau a été appuyée par les partenaires internationaux et facilitée par la présence d'associations internationales faitières

qui organisent séminaires et rencontres.

Ainsi l'Association Internationale des Maires Francophones a lancé en 2014, suite à son assemblée générale qui s'est tenue à Vientiane en 2013, une Initiative « Patrimoine urbain et développement durable » en faveur des villes francophones d'Asie du sud-est. L'objectif premier de cette Initiative est d'encourager la naissance d'un réseau des villes historiques francophones, véritable plateforme pour l'échange d'expériences et d'expertise pour un développement socio-économique et culturel durable, et d'en soutenir les activités.

Un séminaire « Ville, patrimoine, climat et innovation : Quelles ambitions pour les villes patrimoniales de la sous-région (Cambodge, Laos, Vietnam) ? » s'est tenu à Hué du 21 au 23 mai 2015, auquel a participé la ville de Luang Prabang. Premier séminaire régional d'échanges d'expériences, il a réuni les villes francophones de la sous-région, et associé un certain nombre de villes asiatiques déjà actives dans le domaine du patrimoine urbain, ainsi que des villes et partenaires du Nord.

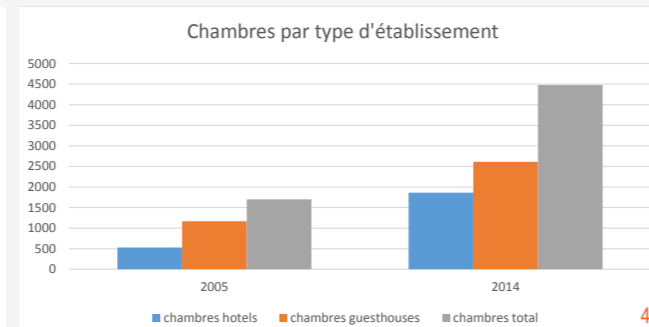
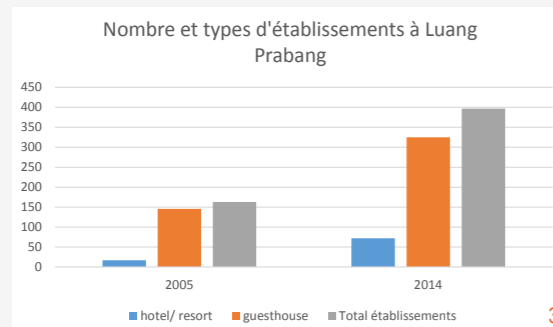
Ce séminaire a permis d'échanger et de partager des expériences à partir des deux thèmes identifiés : patrimoine et changement climatique et patrimoine et innovations, de repérer les besoins et les attentes des responsables locaux au niveau de la sous-région, d'identifier les axes de travail susceptibles de fédérer les villes autour d'actions concrètes et transnationales et d'envisager, sous l'égide de l'AIMF, des projets collaboratifs entre les différents partenaires de la rencontre.

Le développement en réseau de ces sites, et plus largement, le tissage progressif de relations d'échanges d'expertise auprès d'autres structures de gestion, concourent à une intégration de Luang Prabang dans une dynamique régionale et à son positionnement comme site de référence en Asie.

Chapitre 2 / Les mutations économiques, sociales et urbaines de la ville



1. Bâtiment patrimonial transformé en hôtel 4 étoiles
2. Evolution du revenu provincial tiré du tourisme international 2005-2014
3. et 4. Evolution des types d'hébergements à Luang Prabang 2005-2014



A - LA MONTEE EN PUISSANCE DU TOURISME : D'UNE DESTINATION CONFIDENTIELLE AU PASSAGE OBLIGE

Luang Prabang est devenue au fil des années une destination reconnue et prisée : en moins de 10 ans le nombre de visiteurs étrangers est passé de 133 600 en 2005 à 380 000 en 2014. Aujourd'hui 81% des visiteurs qui séjournent au Laos incluent Luang Prabang dans leur circuit touristique. La ville est de fait devenue la première destination du Laos.

Au cours de ces années le profil des touristes s'est peu à peu modifié : la part de touristes étrangers en provenance de l'Asie Pacifique est devenue prépondérante (43% en 2014 contre 20% en 2002), la part des touristes européens se stabilisant autour de 40%.

Il est également important de souligner que le nombre de touristes laos est aussi en progression constante, atteignant en 2014 près de 153 000 visiteurs et portant le chiffre total à 532 000 touristes. Si les touristes étrangers ont conservé un profil jeune - la majorité d'entre eux a moins de 40 ans, et qu'ils voyagent encore majoritairement en individuel, Luang Prabang séduit de plus en plus de groupes.

Cette progression s'est accompagnée d'une forte augmentation du nombre d'hébergement tant hôteliers que de guesthouses. En 2005, on dénombrait dans la

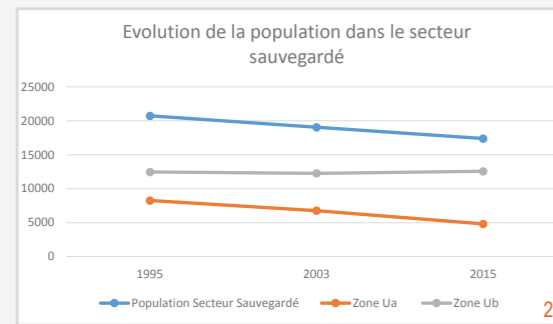
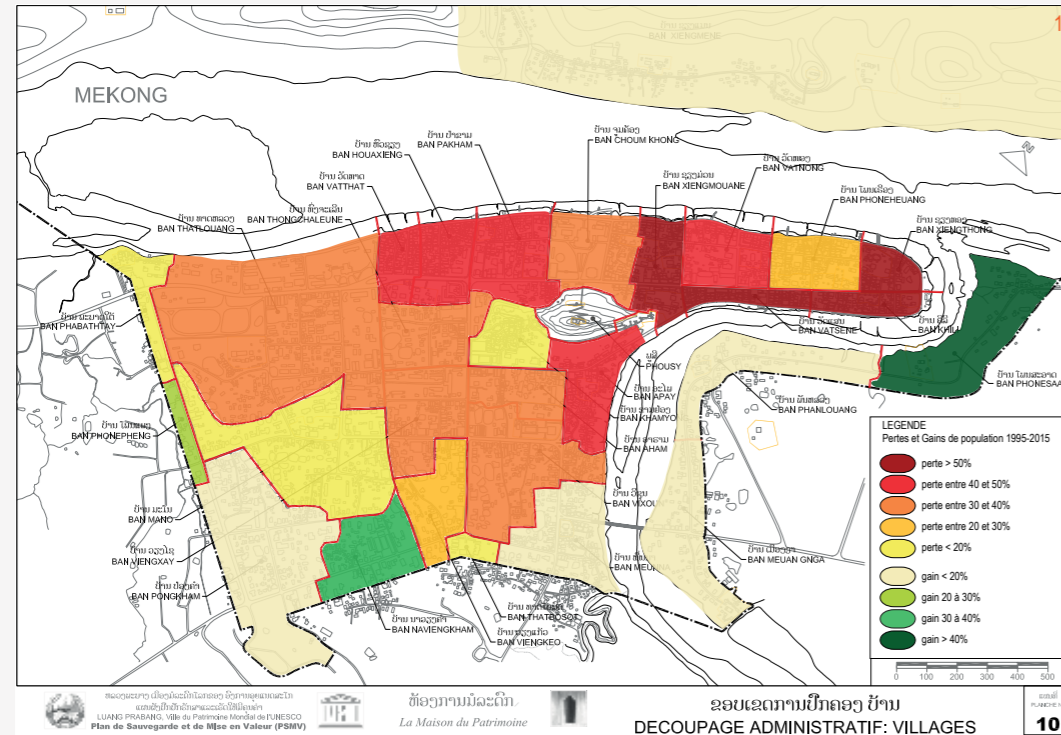
ville 17 hôtels et resorts, regroupant 532 chambres et 146 guesthouses proposant 1167 chambres. En 2014, la ville comptabilise 72 hôtels et resorts pour 1864 chambres et près de 325 guest houses pour 2612 chambres.

Au-delà de l'augmentation en nombre, un changement de gamme s'est opéré. Les nouveaux hôtels et les guesthouses montent en gamme (38% des guesthouses sont étoilées par le Département du Tourisme), le nombre de chambres par opération est nettement supérieur et l'hôtellerie récente, plutôt haut de gamme, est le plus souvent portée par des investisseurs internationaux. En 2014, un groupe international a ainsi racheté deux hôtels patrimoniaux. En 2015, un autre établissement de Luang Prabang devrait être franchisé d'une grande chaîne¹².

Le tourisme est devenu, peu à peu, une des activités économiques les plus importantes de Luang Prabang et sa région. Selon les estimations entre un quart et un tiers des actifs de Luang Prabang travailleraient dans le secteur touristique. Ce sont notamment en 2014, 10 000 emplois qui sont directement liés au Tourisme.

En 2014, les dépenses estimées des touristes internationaux à Luang Prabang s'élevaient à 142 millions de dollars sur l'année contre 14 millions en 2005. Le chiffre monte à 163 millions de dollars en comptant les touristes laos.

12 - Le groupe ACCOR a ainsi racheté en 2014 l'Hôtel des 3 Nagas et l'Hôtel de la Paix, Sofitel devrait s'implanter en 2015.



1. et 2. Evolution démographique du secteur sauvegardé 1995-2015
3. et 4. Habitation transformée en commerces touristiques 1999-2009



« Les investisseurs nationaux et internationaux viennent créer des guesthouses, des hôtels, des restaurants et des services ; ce qui permet la création d'emploi pour les habitants de Luang Prabang contribuant à la réduction progressive de la pauvreté ».

Bounnhang Phongphichit

Luang Prabang va par ailleurs bénéficier d'un financement de la Banque Asiatique de Développement pour la mise en œuvre de sa stratégie touristique 2015-2020.

B - LA CROISSANCE URBAINE DE LA VILLE ET LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

L'amplification du développement touristique sur la période 2005-2015 a eu un impact majeur sur le fonctionnement et la croissance urbaine de la ville de Luang Prabang.

Le développement des guesthouses s'est fait majoritairement dans le périmètre de la zone inscrite au patrimoine mondial au dépend des résidences principales transformées peu à peu en hôtel, restaurant ou commerce touristique, accentuant la vocation touristique de la péninsule. D'après la base de données SIG du Département du Patrimoine Mondial, en 1999, 7% des bâtiments avaient un usage touristique contre 27% en 2010. Ce pourcentage monte à 34% si on y ajoute les biens à usage mixte résidence et activités touristiques.

Le développement des guesthouses, avec un nombre de chambres supérieur à l'hôtellerie, est une des particularités de Luang Prabang. Cette implication des habitants dans l'accueil des touristes a permis à une part importante de la population locale de bénéficier directement des retombées économiques de ce secteur en expansion et d'accroître rapidement leur niveau de vie.

Toutefois ce phénomène n'a pas été sans répercussion sur la transformation de la vie sociale du centre historique.

Ainsi, entre 1995 et 2015, le secteur sauvegardé de la ville a perdu 16%, soit un sixième de sa population. Cette diminution est plus marquée encore dans la « zone centrale » du bien (zone Ua), qui a perdu 42% de sa population, et passe de 8263 à 4818 habitants en vingt ans.

Le départ d'une partie des habitants de la péninsule vers sa périphérie tend à modifier progressivement le rapport traditionnel du *ban*¹³ à son *vat* et peut impacter à terme le maintien des valeurs culturelles immatérielles du site.

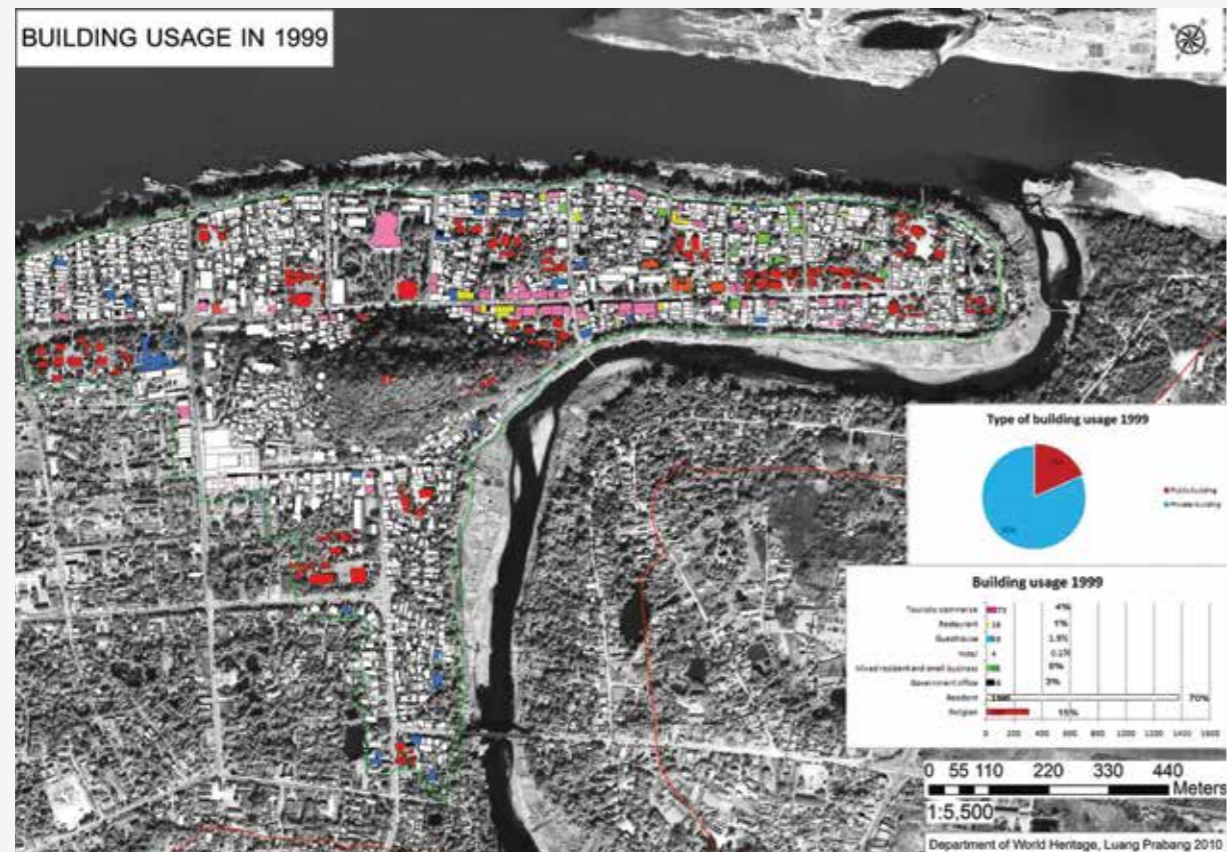
Traditionnellement les habitants des bans contribuent, à travers la cérémonie de la quête matinale, le Tak Bat, à libérer les Bonzes des considérations matérielles pour se consacrer à leur quête spirituelle. De plus en plus, cette prise en charge est assurée par les touristes, qui se prêtent facilement à ce cérémonial sans en partager le sens et les valeurs.

La baisse démographique des bans du centre historique impacte également le maintien de services de proximité pour la population locale dans la péninsule, notamment le maintien des écoles primaires et secondaires qui sont conditionnées à la présence de résidents sur le site.

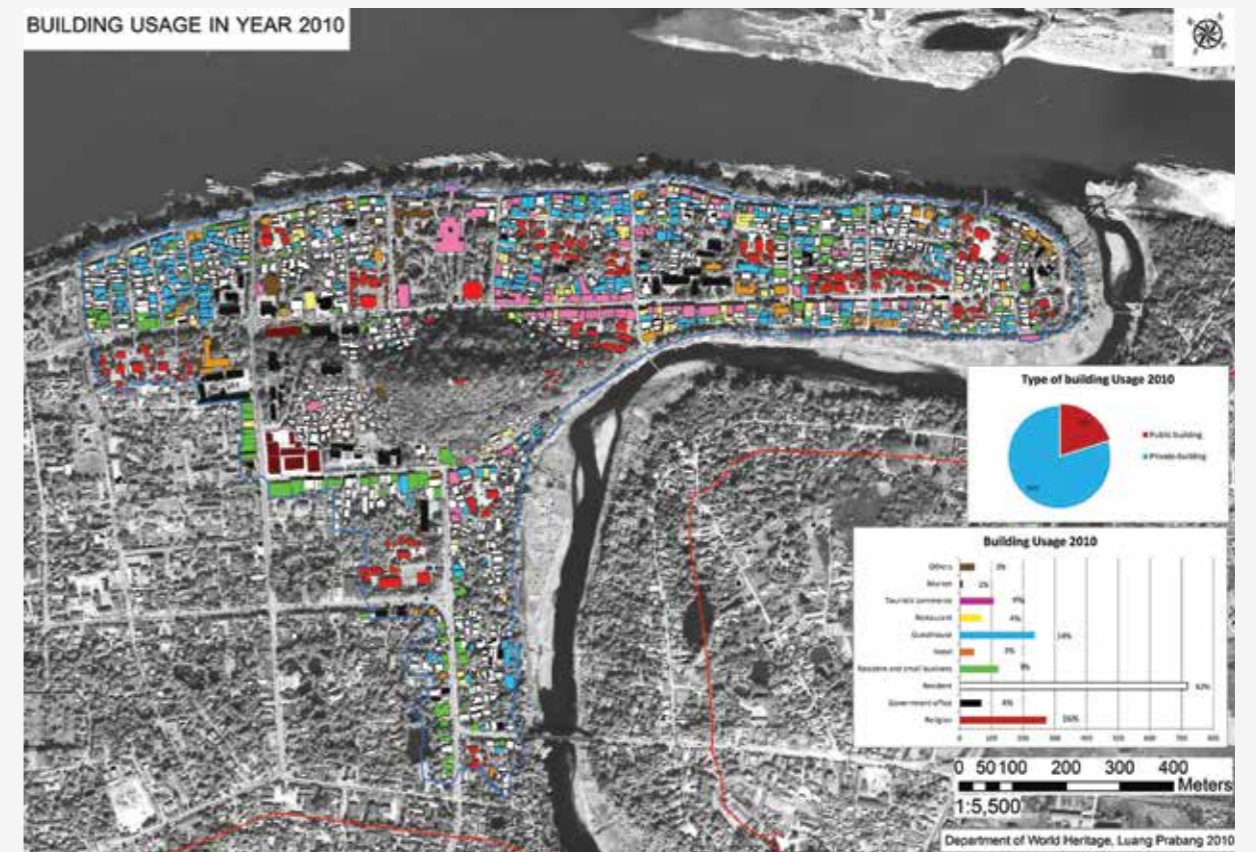
Ce phénomène de changement d'usage, est un phénomène récurrent dans de nombreux centres urbains historiques et de quartiers historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. C'est un sérieux enjeu qui marque la limite de la valorisation du patrimoine lorsque celle-ci engendre un changement d'usage radical.

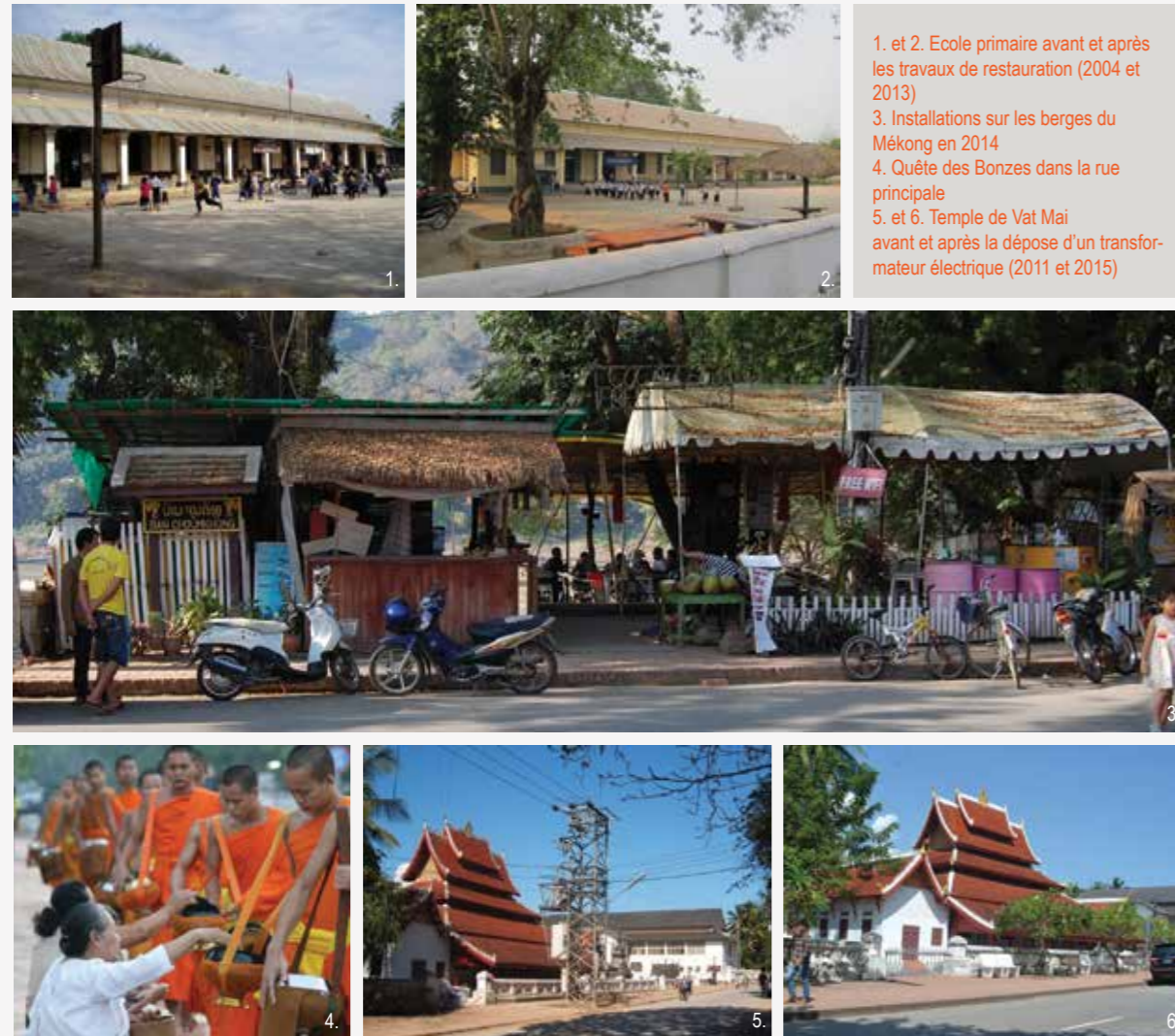
De manière très perverse, dans de nombreux sites, cela revient à du zoning monofonctionnel d'une zone historique

13 - Ban : village ; vat : temple.



Evolution des usages du bâti entre 1999 et 2010 : en blanc, les habitations ; en rose, les activités touristiques ; en vert, usage mixte logement/tourisme





1. et 2. Ecole primaire avant et après les travaux de restauration (2004 et 2013)
 3. Installations sur les berges du Mékong en 2014
 4. Quête des Bonzes dans la rue principale
 5. et 6. Temple de Vat Mai avant et après la dépose d'un transformateur électrique (2011 et 2015)

urbaine censée être mixte. Ce phénomène suppose de réfléchir à la destination et à l'usage des lieux mais également de déterminer les limites du changement acceptable et de définir qui décide de ces limites.

Cette problématique essentielle pour le maintien d'un centre historique vivant, approprié par la population locale et pas seulement réservé au tourisme, a fait l'objet des dernières interventions depuis 2010, qui tentent d'apporter des réponses en mettant l'accent, en termes de programme d'investissement, sur le maintien de services de proximité dans la péninsule.

Ceci s'est traduit, dans le cadre du PADUL financé par l'AFD, par la négociation avec les autorités provinciales pour maintenir les fonctions de bâtiments patrimoniaux emblématiques, comme la rénovation de l'école primaire et de l'école secondaire Pasathaipatay ou la création d'un fonds incitatif visant à permettre aux résidents d'engager des travaux de réhabilitation conformes aux obligations du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, sous réserve du maintien d'une fonction résidentielle.

Cette transformation sociale s'est accompagnée d'une transformation urbaine du site inscrit marquée par une densification progressive des parcelles au cœur du centre historique – pouvant, si ce phénomène se poursuit, remettre en cause l'équilibre subtil mais fragile entre les parties bâties et les zones végétales naturelles - et par une occupation progressive des berges tendant à masquer les vues depuis les rues. Au fil du temps se sont accumulées sur l'espace public, des terrasses couvertes par des tentes, des enseignes et pré-enseignes, du mobilier urbain divers.

Sur ce sujet récurrent depuis l'inscription du site en 1995, le Département du Patrimoine a présenté au mois de mai 2015,

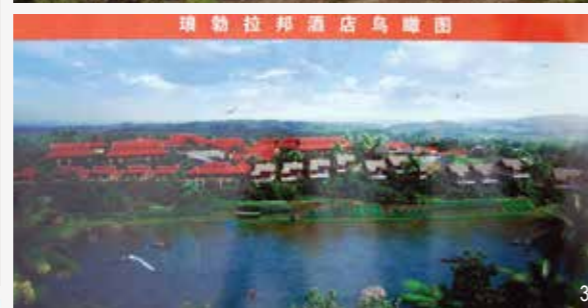
devant le Comité Local du Patrimoine, un projet ambitieux de réduction de 89 à 30 le nombre d'installations commerciales sur les berges.

Ce projet a pour ambition de libérer au maximum les vues sur le fleuve et la rivière depuis l'espace public, de préserver les vues depuis les voies perpendiculaires à la Nham Khan et au Mékong, de maintenir l'aspect naturel des berges en libérant les glacis sous les murs de soutènement, de libérer l'espace piéton en bordure de la voie, enfin d'encadrer l'installation des occupations du domaine public.

Les acteurs de la coopération internationale impliqués dans la démarche de préservation du site patrimoine mondial ne sont également pas étrangers aux mutations urbaines de Luang Prabang. La majeure partie des travaux publics de voirie dans le secteur sauvegardé a été réalisée avec l'appui des bailleurs internationaux. En 2015, suite aux deux financements PADUL, la rénovation de l'ensemble des venelles est achevée, les réseaux électriques sont enfouis sur une partie significative de la péninsule, de nombreux temples et équipements publics ont fait l'objet de rénovation contribuant au changement de visage du site.

Sur le plan urbain, le phénomène de transfert des résidences a eu des impacts dans plusieurs directions. Il a dopé la construction neuve, individuelle, en dur, en direction des franges de la zone inscrite, par densification et comblement des zones humides. Mais aussi vers les quartiers périphériques du site classé, sur des terrains agricoles nouvellement ouverts à l'urbanisation. Urbanisation alimentée également par l'arrivée de populations rurales attirées par le dynamisme économique de la ville.

La construction des nouveaux hôtels s'est concentrée quant à elle sur les rives des fleuves (Mékong, Nam Khan), sur



1. Nouvelles constructions en novembre 2009
2. Site d'implantation envisagé d'un hôtel en bordure du Mékong
3. et 4. Premières esquisses du projet d'hôtel (refusées)
5. Nouveau pont sur la Nam Khan construit en 2012

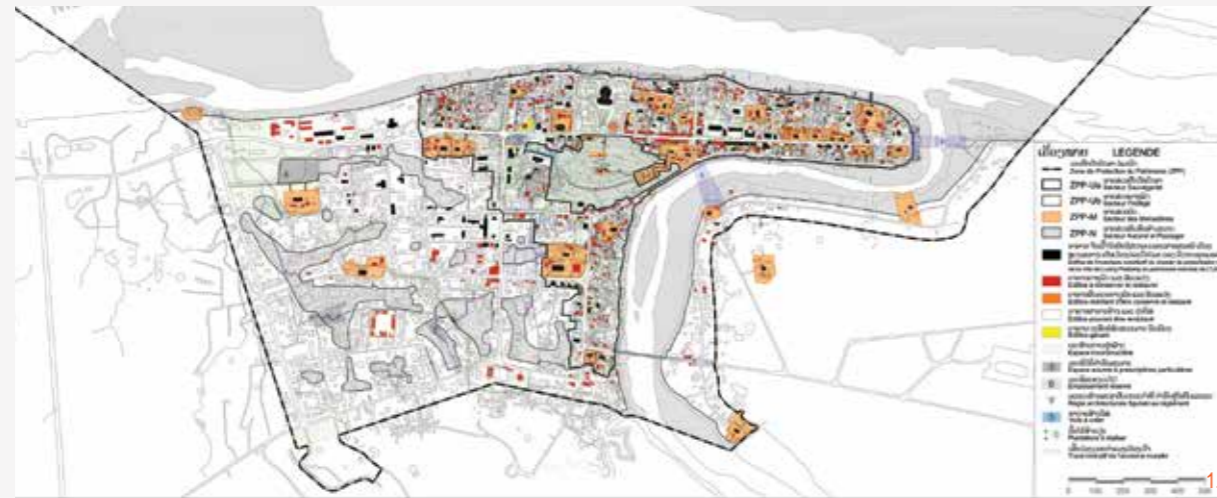


les points hauts et en bordure des rizières afin de profiter et tenter de privatiser les points de vue sur le site. Cette pression des investisseurs a conduit le Comité du Patrimoine Mondial à demander aux autorités laos, en 2008, de lancer la mise à l'étude d'une zone tampon autour du bien inscrit, permettant de protéger et rendre inconstructibles les berges, les montagnes, les plaines rizicoles, qui en sont l'écrin¹⁴.

Les modalités d'accès au site se sont diversifiées au cours de cette dernière décennie.

Le bateau est progressivement devenu le premier moyen d'entrée au site, suivi de la route, l'avion ne représentant que 20% des entrées. L'importance de ces flux, additionnée à l'augmentation du niveau de motorisation des habitants (voitures et deux roues), a nécessité, en accord avec les préconisations du SCOT, approuvé en 2004, la création de nouvelles infrastructures, aujourd'hui construites : pont sur la Nam Khan, nouveau port, nouvelles routes à l'extérieur du site inscrit, modernisation de l'aéroport et désaxement de la piste afin de limiter la pression sur le périmètre inscrit.

De même, l'augmentation du nombre de touristes par ses effets induits (augmentation des déchets, de la consommation en eau potable, des rejets d'eaux usées) a nécessité de renforcer les infrastructures et les services urbains à la population. L'AFD a ainsi financé, à la demande des autorités laos, une étude de schéma d'assainissement en 2012 (approuvée par les autorités laos en 2014) mais qui n'a pas trouvé pour l'instant de concrétisations pratiques.



1. Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
2. et 3. Maison en bois sur pilotis n°118 à l'inventaire avant et après rénovation



Chapitre 3 / L'émergence d'une « ville »

La notion de ville au sens occidental du terme n'existe pas au Laos. L'unité de base est le ban ; regroupés, ils forment des districts. La Ville de Luang Prabang, au sens d'un périmètre d'urbanisation continu, est découpée en plusieurs districts, posant la question de la continuité et de la gestion des services publics urbains.

A - CHANGEMENT D'ECHELLE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE

1/ Un travail fin à la petite échelle : le plan de sauvegarde et de mise en valeur

La réponse apportée au vu du contexte en 1995, une ville de province calme, verte, patrimoniale, « romantique¹⁵ », attributs repris par la suite par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) fut de mettre en place un travail fin à la petite échelle, c'est à dire à l'échelle de la ville patrimoniale : le périmètre inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Ce travail associait en parallèle, une analyse paysagère du site, du grand paysage aux paysages intérieurs des mares, couplée à une connaissance fine bâtiment par bâtiment, rue par rue, qui a trouvé sa traduction réglementaire dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur à une mise en valeur du site : rénovation des Vats, réhabilitation des venelles, conseils aux habitants pour la réhabilitation de leurs maisons¹⁶.

Peu à peu ce travail quotidien a porté ses fruits, en matière de sauvegarde des qualités urbaines et monumentales, et a contribué à donner une visibilité et une notoriété à la ville. Le nombre d'investisseurs liés au tourisme, comme souligné dans le premier volume, s'est accru en parallèle de l'augmentation du nombre de touristes sur le site.

Dès le début des années 2000, le sentiment était que le développement de la ville prenait une autre dimension dans deux directions :

L'arrivée de nouveaux investisseurs internationaux, développant des projets de plus grande envergure, certains pouvant sembler sur-dimensionnés par rapport au site, comme par exemple la construction du Golf qui a privatisé 900 hectares, en lien avec l'augmentation du nombre de touristes, 95 000 touristes étrangers en 2002 contre 16 230 en 1995¹⁷.

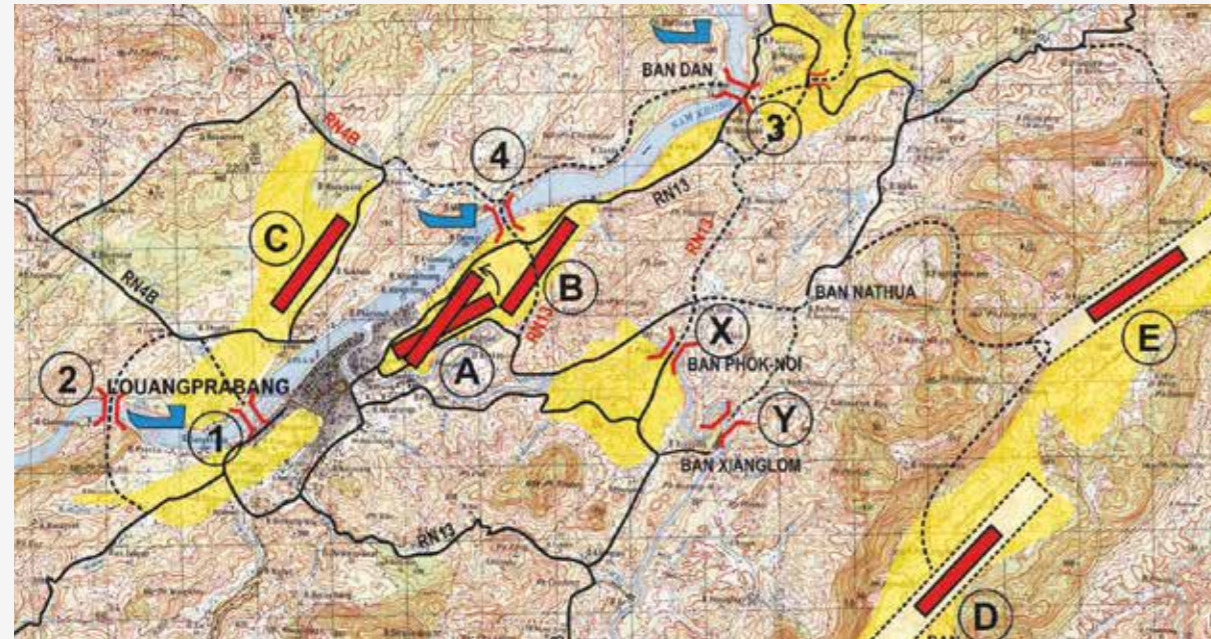
L'apparition de nouveaux besoins en services et commerces, liés à l'augmentation du nombre d'habitants et de leur niveau de vie mais également aux changements de mode de vie.

Ce décollage économique, lié au développement touristique, était également à rapprocher du décollage économique de l'ensemble du pays et du positionnement du Laos dans la sous-région.

15 - Terme utilisé par les experts laos pour qualifier Luang Prabang pendant l'étude du SCOT

16 - Cf vol 1

17 - Pour la même période les guesthouses sont passées de 4 à 83.



1. Extrait du SCOT :
étude d'implantation des infrastructures
(2004)
2. Désaxement de l'aéroport et nouveau
terminal (2015)

2/ La nécessité de travailler à la grande échelle : le schéma de cohérence territoriale

Ainsi peu à peu est apparue la nécessité de dépasser le champ patrimonial pour s'interroger sur une stratégie globale de développement, nécessitant de prendre en compte la grande échelle, un territoire couvrant environ 40 km autour de Louang Prabang.

L'objectif poursuivi était dans un premier temps :

- d'éloigner et de relâcher la pression sur le site,
- de faire bénéficier, à un territoire plus étendu et à un plus grand nombre d'habitants, les retombées économiques liées à l'attractivité de la ville.
- de maintenir un équilibre entre développement urbain et développement agricole.
- d'anticiper la croissance urbaine et la réalisation de grandes infrastructures (aéroport, pont...) qui ne manqueraient pas d'apparaître.
- de permettre aux acteurs de co-construire leur projet de développement.

Cette réflexion s'est traduite dans le SCOT, outil de planification stratégique qui s'est construit sur la base même de l'anticipation de ces projets : l'agrandissement de l'aéroport, la création d'un pont sur le Mékong, le positionnement des futurs ports, la création de l'université.....

L'idée n'était pas de nier des projets qui seraient portés par la suite par des investisseurs mais de les combiner, les articuler, les mettre en réseau pour aboutir à une cohérence globale sans perdre de vue les objectifs initiaux.

Ainsi pour la construction d'un pont sur le Mékong, trois positions ont été étudiées, en aval de la ville à l'extrémité sud de la plaine, au cœur de la péninsule et en amont de la ville.

La position centrale a été la première écartée car elle renforçait la pression sur le site inscrit et pouvait remettre en cause les bases même de son existence : impact majeur sur les berges, arrivée massive de trafic dont une grande partie de transit dans la péninsule dans l'incapacité de l'absorber, augmentation des nuisances sonores en rupture avec l'ambiance et la sérénité des temples.

La position en amont a été privilégiée en cohérence avec le positionnement de l'aéroport (maintenu dans sa localisation mais dont la piste a été désaxée), le projet d'université et la possibilité d'éloigner les flux routiers. Cependant la position définitive ne fut pas celle étudiée initialement mais est née du temps de la concertation.

Le SCOT, approuvé en 2004, a ainsi permis d'articuler projets au présent et projets au futur, d'être un lieu de débats et de confrontations des visions des acteurs en charge de faire la ville. Il est à noter qu'une part des projets discutés a pu être approuvée ou réalisée avant même la fin du SCOT. Ce sont l'Université, des infrastructures hôtelières, le Golf, le nouveau port, le désaxement de l'aéroport, la déviation par le nord de la RN 13.

3/ Le besoin de revenir à l'échelle de la ville : la zone tampon et le plan urbain

Après le travail fin mené à la petite échelle, c'est-à-dire à l'échelle de la ville patrimoniale qui a trouvé sa traduction dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) sur le périmètre inscrit puis celui mené à la grande échelle, sur la période 2003/2005 autour du SCOT, une troisième échelle, l'échelle de la ville s'est imposée peu à peu.

La pression sur le site s'amplifiait¹⁸, l'urbanisation gagnait inexorablement, par touches successives sur les espaces

18 - En 2010, le nombre de touristes atteignait 210 700 contre 67 000 en 2002.



1. Les berges
2. Les espaces naturels
3. Les bans traditionnels
4. Les rizières



vides, à vocation de rizières et de maraîchage essentiellement mais également par comblement des mares au cœur de la ville. Ce développement urbain, en rupture non seulement avec l'architecture, est, de façon plus dommageable, en rupture avec le modèle des bans : implantation, volumétrie, rapport au Vat, proximité de zones de cultures, rapport au fleuve.

Un travail à l'échelle des bans était à engager.

Ainsi, en 2010 a débuté le travail à l'échelle de la ville, se traduisant par la révision du plan urbain et la définition, à la demande de l'UNESCO, d'une zone tampon autour du site inscrit.

Penser le développement urbain durable de ce territoire ne pouvait se faire sans réfléchir à ce qui constitue sa base économique.

Dans le cas de Luang Prabang, sa base économique repose sur deux atouts qui lui sont propres :

- Son patrimoine naturel, bâti et culturel (du grand paysage à son architecture et son mode de vie), support du développement touristique.

- Son potentiel agricole (maraîchage et rizières) qui lui permet de nourrir ses habitants et ses touristes, de conserver des emplois aux ruraux qui migrent vers la ville, mais qui participe plus largement à la création de ce paysage patrimonial.

La Zone Tampon, approuvée en 2013 par l'Etat Lao et le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, a ainsi pour objectifs de préserver le paysage historique de la ville, c'est à dire le paysage du fleuve, des rizières et des montagnes sans lequel la ville perdrait sa valeur patrimoniale et touristique comparative, et de préserver la base agricole de la ville, terroir constitué des plaines rizicoles, des berges où sont implantées les cultures maraîchères, des zones humides mais

aussi des zones naturelles de chasse et de cueillette. Le périmètre retenu comprend le bassin géographique de la vallée du Mékong et de ses affluents dans le site de Luang Prabang. Ce périmètre emprunte, plus précisément et sauf exception, la ligne des crêtes des vallées de Luang Prabang et de Xieng Mene situées de part et d'autre du Mékong.

Quatre éléments composent la zone tampon :

Les espaces naturels

Ce sont les montagnes et les bois et bosquets de la plaine, mais aussi les rivières, les ruisseaux, les ravins et les thalwegs, couloirs bleu-vert de biodiversité du site. Il s'agit là de sauvegarder les panoramas et les cônes de vue depuis et vers la zone inscrite. L'inconstructibilité de ces espaces est aujourd'hui la règle acceptée par consensus de tous les acteurs. C'est le Non Altus Tolendi, c'est à dire l'interdiction de construire sur les hauteurs.

Les berges

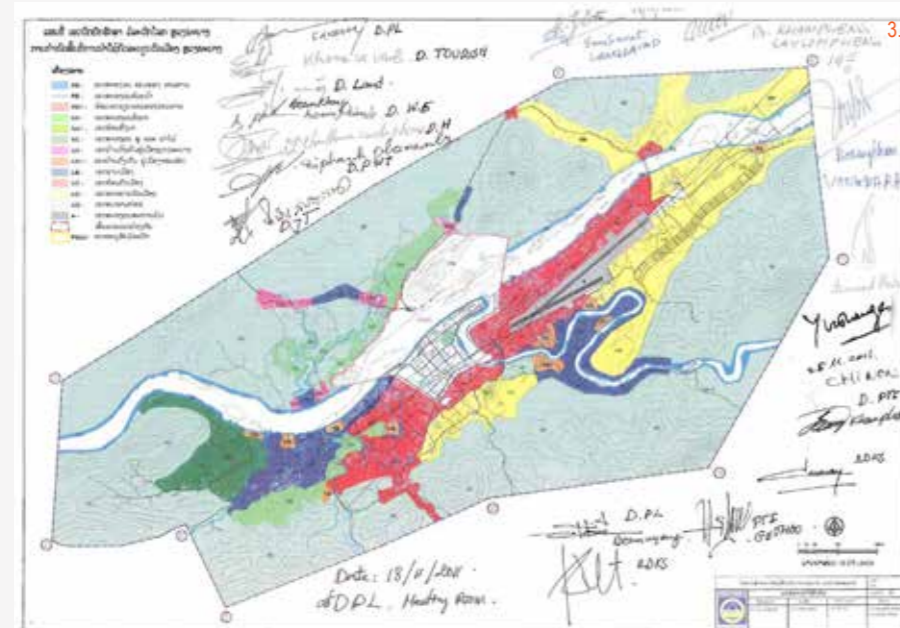
Il s'agit là de sauvegarder les panoramas depuis et vers les berges du Mékong et de la Nam Khan, en protégeant le lit du fleuve et des rivières, en conservant les zones encore naturelles, en réglementant les zones déjà construites par la gestion des activités qui s'y déroulent.

Les rizières, zones agricoles et maraîchères

Il s'agit ici, de garder des vues sur la campagne et la ville, depuis et vers les rizières, en garantissant l'inconstructibilité des terrains agricoles.

Les bans traditionnels

Il s'agit là, de sauvegarder la structure et les éléments traditionnels de l'aménagement rural pour protéger les populations qui habitent et gèrent le paysage, celles qui sont à l'origine de la création et de la permanence de ce paysage culturel.



1. et 2. L'équipe projet plan urbain en novembre 2009 et en 2011
3. Plan signé par l'ensemble des décideurs

En parallèle, le nouveau périmètre du Plan Urbain a été étendu aux limites de la Zone Tampon. Cela d'un commun accord et après maintes réunions, entre l'Institut des Travaux Publics et des Transports, le ministère des Travaux Publics et des Transports et le Département du Patrimoine Mondial de Luang Prabang.

Réunis autour de la table, avec l'équipe de projet, les acteurs et gestionnaires de la ville ont décidé que le plan urbain devait :

- Préserver le patrimoine mondial Unesco de Luang Prabang, éternellement
- Construire Luang Prabang comme une ville vivante, une ville verte et environnementale
- Promouvoir le tourisme naturel et culturel de Luang Prabang
- Faire de Luang Prabang un centre culturel, d'éducation et de recherche
- Créer une harmonie entre la protection de la ville et le développement urbain
- Créer une ville pour tous.

Cela impliquait inévitablement de rompre avec la ville des flux, de limiter l'étalement urbain et d'instaurer la ville durable : la « ville des courts chemins »¹⁹.

« Une ville contenue dans une hétérogénéité homogène, une ville partout dans la ville, ville dans tous ses quartiers, tout, partout, pour tout le monde, à tout moment, dans le court chemin. C'est à dire repos, travail et récréation, à distance de marche ou de vélo.

Une ville compacte à échelle humaine avec des limites claires vis à vis de la campagne, dans le respect de sa base de subsistance verte et bleue: son Paysage Urbain Historique. C'est la Ville des courts chemins ».

Felipe Delmont

Il s'agit de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine de la ville historique mais aussi, de reproduire les valeurs et les atouts de sa structure et de ses formes urbaines, comme modèle réussi d'articulation de deux trames, l'ancienne et la moderne.

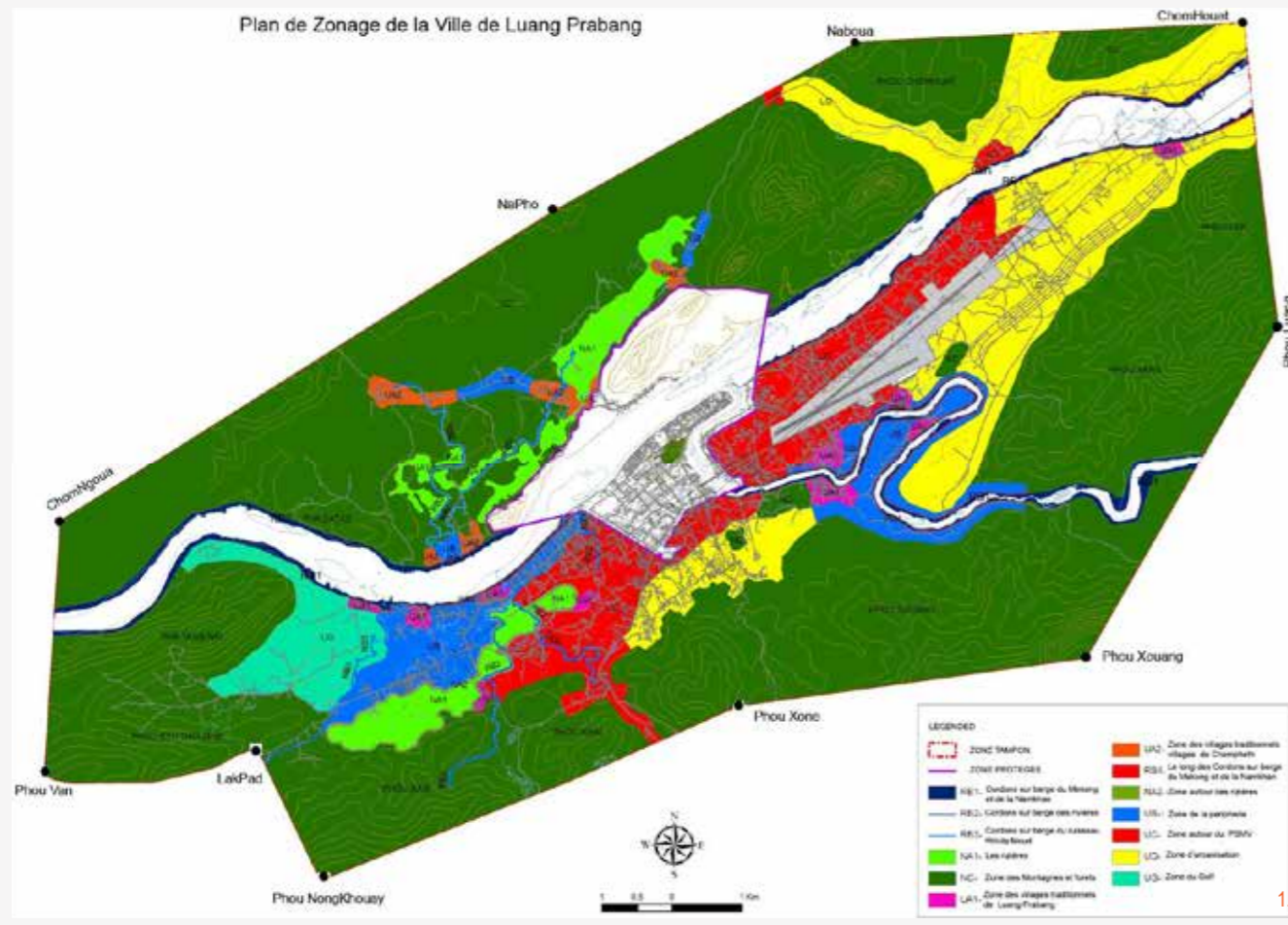
Le plan, instrument du consensus, se devait d'être plus que jamais cohérent, équilibré et économe :

- En promouvant une ville qui sauvegarde et valorise sa façon, ses manières de faire, urbaines et « urbanisantes », sur la base de sa trame et de ses formes urbaines historiques.
- Par la sauvegarde et mise en valeur de sa trame verte et bleue et de ses couloirs de biodiversité associant zones humides, cours d'eau, rizières, fleuve et espaces naturels.
- Par l'épanouissement de son capital social, riche de mixité
- Par la mise en cohérence d'une ville fonctionnellement diverse et riche d'économie : partout, pour tous et tout le temps.
- En privilégiant une ville compacte de haute densité mais de faible hauteur.
- En réduisant le volume des flux de véhicules motorisés dans l'exercice d'une mobilité douce grâce à un tissu riche de services.
- En marquant des limites nettes à l'urbanisation.

Une double stratégie s'est imposée, en relation avec le SCOT :

- Privilégier le développement de deux pôles compacts et denses, d'activités mixtes autour de la ville historique: la ville touristique et agricole au sud et la ville carrefour au nord.

C'est un pôle d'activités industrielles et portuaires au nord de



1. Carte du Plan Urbain

l'aéroport, situé près du nouveau pont et du nouveau port. C'est un pôle d'activités touristiques au sud, autour de la ville historique, mis en scène grâce au potentiel des espaces naturels, agricoles et de loisirs situés au sud de la ville.

- Consolider et mettre en valeur l'urbanisme traditionnel Lao respectueux des ressources agricoles, fluviales et naturelles.

C'est le cordon des bans qui s'égrènent le long du fleuve (le Mékong et la Nam Khan) entre cultures sur berges et rizières. Ce sont les bans sur les buttes de la plaine rizicole. Ce sont les bans en pied de mont.

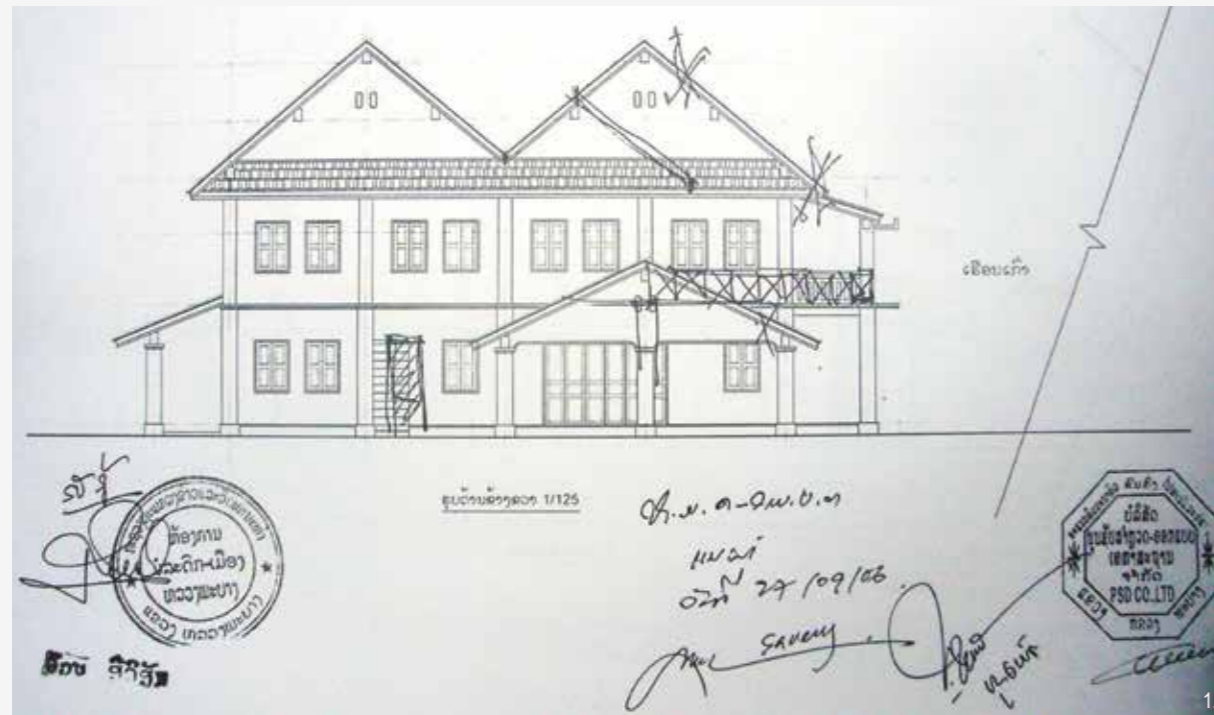
Le nouveau Plan Urbain de Luang Prabang, en cohérence avec le SCOT, propose ainsi trois types d'espaces urbains mixtes et trois espaces périurbains à vocation spécifique, et précise l'emplacement des nouvelles infrastructures de transport et de communication terrestres, fluviales et aéroportuaires, définies lors de l'élaboration du SCOT.

Ces infrastructures vont renforcer la position de la ville de Luang Prabang comme pôle de développement régional. De fait, elles vont générer des flux, des activités et l'arrivée de nouvelles populations. Le Plan Urbain se devait d'anticiper et organiser ce développement de façon à amortir les impacts négatifs. Le Plan Urbain vient légitimer leur emplacement ou leur tracé. Ce plan est le résultat du consensus établi avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Les « Espaces Urbains Mixtes » sont tous le lieu de la ville des courts chemins : diverse, mixte et compacte ; partout, pour tout et pour tous. A l'exception du premier, « l'Espace de la Ville Traditionnelle », les deux autres se différencient entre eux par leurs formes urbaines dépendant de leur coefficient d'occupation du sol (COS), de la hauteur du

faitage ou des toits terrasse et de la taille minimum des parcelles.

Les « Espaces Périurbains à Vocation Spécifique » correspondent à trois activités, nouvellement établies dans la campagne immédiate de la ville, qu'il faut réglementer pour les intégrer à la sauvegarde du paysage historique : les hôtels de colline, le centre d'éducation, de recherche et de santé, les complexes touristiques.



1. Projet de rénovation dans le secteur sauvegardé visé par le Département du Patrimoine Mondial (2006)
2. et 3. Evaluation d'un projet d'aménagement dans le secteur sauvegardé par les architectes du Département du Patrimoine Mondial, assistés de Michel Brodovitch en décembre 2012



4/ Des échelles complémentaires et en interaction constante

Le travail mené sur le Plan Urbain et la Zone Tampon ne doit pas faire oublier que le maintien du classement UNESCO est dépendant de la capacité des autorités laos à tenir le périmètre protégé.

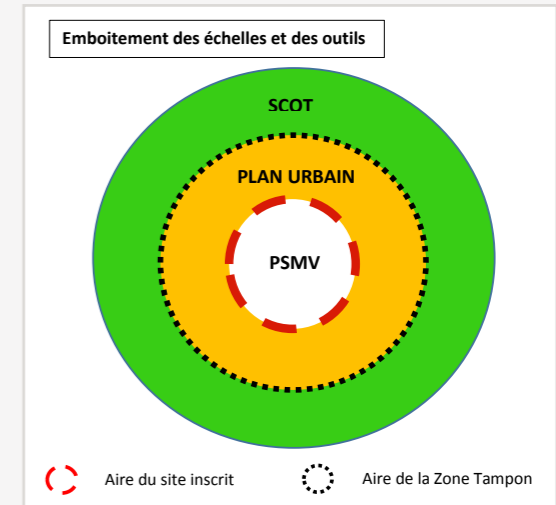
Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur reste l'outil de référence de gestion du site inscrit. De 2005 à 2015, il a été mis à l'épreuve de sa gestion au quotidien. Un important travail a été mené par le Département du Patrimoine mondial pour expliquer, interpréter, faire appliquer ce PSMV, tant auprès de la population que des investisseurs. Le Département a été appuyé par les missions de conseil régulières de Michel Brodovitch. Ce travail ingrat et invisible est essentiel, et est au cœur de la mission du Département du Patrimoine.

Dans la même période, le SCOT a quant à lui été peu à peu mis en œuvre au travers de la construction des grands équipements.

Ces trois échelles - PSMV, SCOT, Plan Urbain - doivent également être pensées en interaction constante afin de parvenir à construire un développement harmonieux et soutenable.

« Le SCOT et le plan urbain complètent ainsi le PSMV pour assurer une transition harmonieuse entre la zone centrale, la zone tampon du patrimoine mondial et le territoire environnant, pour éviter le développement spatial chaotique et ainsi pour que toute la région le long des rives des deux rivières maintienne son attractivité, élargissant ainsi la zone de chalandise pour l'investissement et le développement ».

Minja Yang



Elles doivent aussi être régulièrement réinterrogées et réadaptées.

« Le travail entamé n'est pas fini pour autant, aujourd'hui, nous pressentons qu'il est nécessaire à la fois de réinterroger la petite échelle, en prenant comme unité le ban, unité traditionnelle de l'armature territoriale lao. Notamment en travaillant avec les habitants et les chefs de village pour faire émerger des projets d'aménagement concertés, en réponse à leurs besoins.

Ceci nécessite de réinterroger le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et le Plan Urbain à cette échelle. Tout en étant convaincus que des services urbains doivent être pensés à l'échelle de la ville (la gestion des déchets par exemple) et que la stratégie urbaine doit continuer à être envisagée à la grande échelle ».

Cathy Savourey

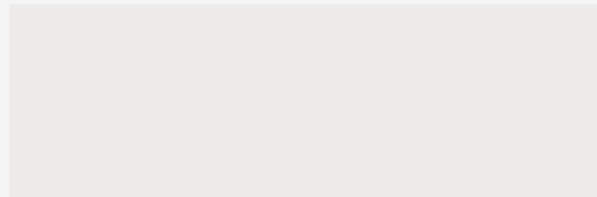


1.



2.

1. Nouveaux équipements de l'équipe de l'UDAA en juillet 2014
2. Visite de la station de lagunage de Sepmes (France) en 2014
3. Mission d'expertise de Chinon auprès de l'UDAA en septembre 2013
4. Visite de la station de traitement par filtres plantés de roseaux - Rivère (France) en juillet 2014



3.



4.

B - L'APPARITION D'UNE MUNICIPALITE

Entre 1995 et 2007, la Banque Asiatique de Développement, à la demande des autorités laos, s'est attachée à créer les conditions de l'émergence d'une administration municipale, nommée Urban Development and Administration Authority (UDAA), dans quatre villes secondaires du Laos, dont Luang Prabang, en les dotant de moyens et de compétences dans le cadre d'un programme global.

Le but de ce projet était de réhabiliter et d'élever le niveau des infrastructures et des services de ces quatre pôles urbains en vue de leur permettre de connaître un développement phasé et durable.

En effet, le découpage administratif du territoire en district regroupant des bans, unité de base de l'organisation territoriale lao, s'accorde difficilement avec la réalité du développement urbain des villes. Ainsi la ville de Luang Prabang, pris au sens d'une unité urbaine continue est divisée en plusieurs entités administratives (municipalité de Luang Prabang, district de Chompeth, ...).

Créée à Luang Prabang en 1998, cette structure avait été conçue pour servir de matrice à la création d'une « municipalité » qui aurait permis une avancée vers l'attribution effective de compétences et d'une forme d'autonomie à un échelon local d'administration.

En 2003, un ensemble de textes (Résolution 47/NA du 21 octobre 2003 et décret présidentiel 60/PO du 5 novembre 2003), portant sur l'administration locale, a fixé le cadre de création des municipalités, les critères, les missions qui lui sont attribuées et a décrit les organes de gestion et d'administration.

Le positionnement de l'UDAA comme tête de pont a incité les partenaires internationaux, dès 2008, à orienter vers elle une partie de leur appui institutionnel.

L'AFD, dans le cadre de son programme PADUL II, a mobilisé une enveloppe de 500 000 euros pour renforcer l'équipement des services (camions benne, nacelle) et mettre en place des formations techniques qualifiantes pour le personnel. Trois cadres de la structure ont ainsi bénéficié de formations universitaires de 2 ans.

La Ville de Chinon, à la demande des autorités laos et en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), a apporté à l'UDAA un appui en termes d'échanges d'expertise sur le volet assainissement et sur les aspects institutionnels et managériaux de la structure. Elle a notamment mené en 2013 une double mission d'expertise technique et institutionnelle in situ auprès des services de l'UDAA, et reçu en 2014 quatre cadres et techniciens de la structure à Chinon.



PARTIE 2

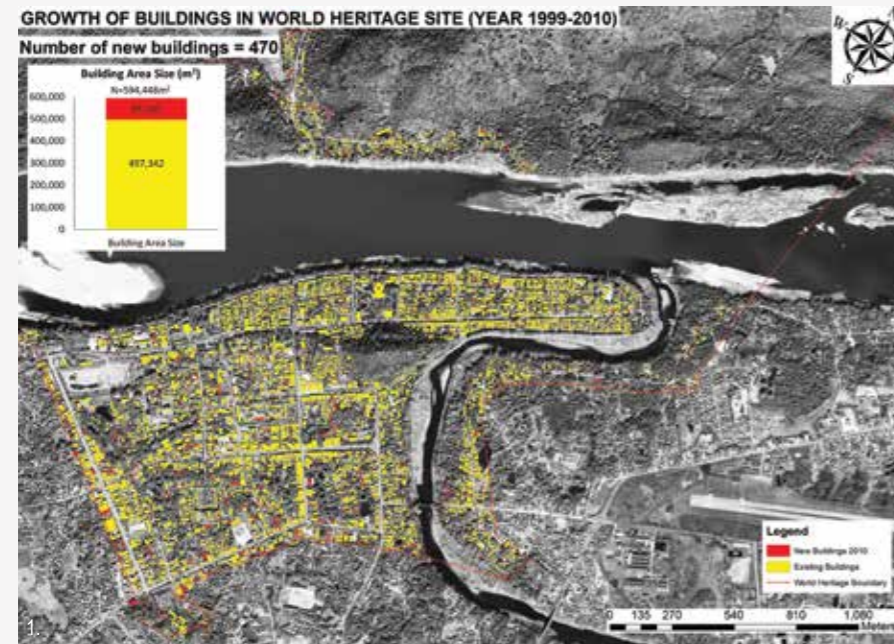
20 ANS APRÈS :

QUELS **IMPACTS ?**

QUELS **ENSEIGNEMENTS ?**

QUEL **FUTUR ?**

Chapitre 1 / Les impacts



1. Carte SIG 2010 des nouveaux bâtiments depuis l'inventaire de 1999
2. et 3. Maison n° 195 à l'inventaire en 1998 et en 2009
4. et 5. Venelle du secteur sauvegardé avant et après travaux



A - LE SITE

En 2005, lors de la commémoration des dix ans de l'inscription de la Ville de Luang Prabang sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il avait été proposé, pour établir un bilan de l'état de conservation du site, de s'appuyer sur les seuls éléments factuels disponibles : l'inventaire et le guide de la conservation établis au moment de l'inscription.

Cette position était destinée à se garder d'une attitude, fréquemment rencontrée dans les villes patrimoniales, de retour à un supposé état d'origine qui n'existe vraisemblablement que dans la mémoire nostalgique de chacun d'entre nous.

En vingt ans, tout autant que la pratique quotidienne de la gestion du site s'est affinée, les outils d'évaluation se sont précisés, avec la mise en place d'un système d'information géographique permettant, par comparaison entre les éléments d'informations recueillis en 2000 et aujourd'hui, d'observer l'évolution du site sous les divers aspects :

- de la conservation des constructions remarquables ;
- des matériaux utilisés ;
- des hauteurs des constructions ;
- des densités d'occupation du sol ;
- des activités dans le centre historique ;
- de l'usage des bâtiments ;
- de l'évolution des zones naturelles...

C'est à partir de ces données que les autorités peuvent établir un bilan de l'état de conservation du site demandé

par l'UNESCO, mais disposent également d'éléments leur permettant d'infléchir leur politique urbaine.

Jusqu'à présent, les hypothèses avancées au moment de l'inscription du site se sont globalement vérifiées :

- par des réalisations qui, hormis quelques démolitions et quelques constructions trop importantes ont permis de conserver l'échelle du site ;
- par un nombre de réalisations (plus d'une centaine par an) qui montre, principale critique faite il y a vingt ans, que l'on peut protéger sans figer la ville ;
- par des restaurations exemplaires permettant de retrouver des « savoir - faire » et réhabiliter l'image de ces édifices aux yeux du public (principalement les maisons en bois dont bon nombre ont été restaurées ou reconstruites) ;
- par des aménagements de voiries adaptés qui concilient usage technique et embellissement urbain ;
- par un encadrement des aménagements et des projets par le Département du Patrimoine Mondial de Luang Prabang dont les liens ne cessent de se renforcer avec les autres services.

Aujourd'hui, rançon de ces succès, la pression immobilière ne cesse de croître, au point que l'équilibre menace d'être rompu :

- dans la partie centrale du centre historique où la densification sur les parcelles ne peut continuer indéfiniment sous peine d'asphyxier le centre historique ;
- dans l'agglomération où la pression des opérateurs touristiques et des investisseurs fait peser un risque sur la valeur universelle du bien protégé.



Ambiances de Luang Prabang



Dans la partie centrale, cela devra conduire les autorités à s'interroger sur le caractère inextensible du site (de même qu'en matière environnementale nous prenons aujourd'hui conscience du caractère fini des ressources naturelles, un environnement urbain ne peut s'étendre indéfiniment sur son site).

Dans l'agglomération, certains éléments de la « ressource » paysagère doivent être mis à l'abri des opérateurs : s'agissant des berges du fleuve et des rivières, d'une partie des rizières et des reliefs ainsi que les autorités s'y sont engagées dans la zone tampon du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

B - LA PERCEPTION DU SITE, LOCALEMENT ET INTERNATIONALEMENT

Ces éléments d'appréciation, fondés sur un recueil de données factuelles, autant que cela est possible, n'interdit pas, bien au contraire, d'être sourd aux avis exprimés par les nombreux acteurs soucieux de l'avenir du site de Luang Prabang.

A ce titre, une visite dans les villages ne peut se faire sans qu'on ne soit interpellé, souvent de manière très vive, par les habitants ou les acteurs touristiques, sur tout ce qui ne va pas ou devrait être fait, notamment par le Département du Patrimoine Mondial, pour améliorer l'image de la ville.

A noter, position récurrente dans les quartiers anciens protégés, le laxisme dénoncé d'une manière générale dans l'application des règles et le pointillisme excessif de leur application quand il s'agit d'un projet personnel.

Cette tension dans la perception de l'application des règles se retrouve dans les discours des interlocuteurs locaux, oscillant d'une posture de nostalgie d'un passé fantasmé (et

idéalisé) jusqu'au positivisme absolu au regard des bienfaits du développement économique.

Cette tension se retrouve chez les visiteurs. Comme les données présentées précédemment en témoignent, la Ville connaît un « boom » touristique, et sans être (encore) une destination grand public ou même une destination unique²⁰, sa notoriété sur la scène internationale s'en trouve accrue. C'est le cas, de manière logique, dans le milieu spécialisé du Tourisme.

« Luang Prabang est devenue une ville de destination touristique ; Luang Prabang est largement connue dans le monde entier. Des milliers de touristes visitent Luang Prabang pour participer aux nombreuses festivités. Grâce à tous ces facteurs, Luang Prabang a été élue «World Top City» comme destination préférée des touristes par le magazine britannique Wanderlust en 2006, 2007, 2008, 2010, 2011, 2012 et 2015 ».

Bounnhang PHONGPHICHIT

S'agissant d'un site dont l'inscription sur la liste du patrimoine mondial a conforté la notoriété, internet constitue également un indicateur sur la manière dont la préservation du site est ressentie par les visiteurs ou les opérateurs touristiques.

Quelques avis glanés sur les sites :

- Une ville, qui malgré l'afflux de visiteurs, conserve une vraie magie.
- Sa quiétude, son atmosphère poussent à vous y attarder plus.
- You've voted Luang Prabang your Top city in the past two Wanderlust travel Awards, so we thought we'd see what the fuss was about
- Trop touristique...mais il y a des temples superbes à voir.
- The residents treat visitors with the same respect they

20 - Sur la période 2009-2014, en moyenne seuls 25% des touristes internationaux ne visitent que le Laos lors de leur voyage, les ¾ incluant une autre destination en Asie du Sud Est à leur séjour.



1., 2. et 3. Ouvriers d'entreprises du bâtiment (2005 et 2009)
4. Principales sources de revenu 2014 pour la province de Luang Prabang



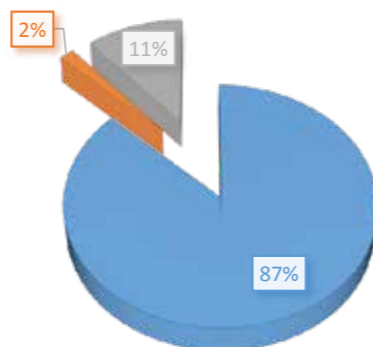
2.



3.

REVENU PROVINCIAL 2014

Tourisme Filière bois Agriculture



4.

show to each other, making it easy to feel comfortable and at home.

• C'est une ville où il fait bon se balader, errer sans but particulier, faire du vélo, dans les rues, les parcs et le long des riveries

• Je ne m'attendais pas à voir une ville si magnifiquement préservée, au charme indéfinissable, mélange d'une certaine indolence mais aussi d'une spiritualité qui se ressent à chaque coin de rue.

• But Luang Prabang felt incredibly fake to me. It was as if a Lao Disneyland had been plunked down in the middle of the country, catering to Western tourists and nobody else.

• Malgré l'afflux des falangs (étrangers), la population reste très souriante.

• Luang Prabang... Et si le temps s'arrêtait...

Mais au-delà de la presse ou des réseaux spécialisés, Luang Prabang devient aussi objet d'étude pour les chercheurs (ethnologues, sociologues...), et donc de regards analytiques, qu'ils soient élogieux ou critiques.

Quels enseignements tirer de ces diverses appréciations, y compris de celles des anthropologues pour qui Luang Prabang et plus généralement le patrimoine mondial sont devenus sujet d'études ?

La nostalgie est indéniablement devenue, qu'ils s'en défendent ou pas, un élément fondamental d'appréciation dans la perception d'un site pour tous les acteurs.

Dans un même temps le charme de Luang Prabang, qui semble perdurer y compris pour les visiteurs la découvrant pour la première fois, résulte vraisemblablement d'un équilibre dans son organisation urbaine et sociale lui permettant jusqu'à présent de faire face aux bouleversements engendrés par le tourisme (pour le coup au-delà de toute appréciation nostalgique).

C - L'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE

Comme indiqué précédemment, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de Luang Prabang ont généré ces 20 dernières années une économie essentiellement basée sur le tourisme qui représente sans conteste la majorité des revenus de la Province.

Le Département du Tourisme de Luang Prabang estime qu'en 2014 près de 10 000 emplois directs et 52 000 emplois indirects sont imputables à cette filière.

Ces emplois indirects sont principalement liés à la filière agricole, qui mobilise près de 40 000 personnes²¹. Ce chiffre renforce l'approche choisie du maintien et de la protection des espaces agricoles et maraichers.

En parallèle, une filière d'entreprises spécialisées dans la rénovation du patrimoine s'est peu à peu constituée, estimée à environ 1400 emplois. En 2015, le Département des Travaux Publics et de la Construction recense 52 entreprises de construction et 6 cabinets d'architectes à Luang Prabang. Ce développement touristique, directement imputable à la protection et la mise en valeur de la ville historique suite à son inscription, aura permis d'augmenter le revenu des habitants et de lutter contre la pauvreté.

Cependant baser le développement de la Ville de Luang Prabang sur la seule stratégie touristique risque à long terme de s'avérer dangereuse. Pour le maintien de l'intégrité du site, car le site de Luang Prabang ne peut indéfiniment absorber une augmentation de flux touristiques sans risque de dénaturation. En raison par ailleurs de la volatilité de ces flux, soumis aux crises et aux effets de mode.

Certains professionnels du secteur hôtelier, et la municipalité ont pris conscience de ce risque et tentent de promouvoir

21 - La clef de répartition retenue est d'attribuer au tourisme seulement 15% des emplois agricoles, ce qui montre bien l'importance de ce secteur en terme d'emplois pour le territoire de Luang Prabang.



1. Chutes de Kiangsi
2. et 3. Université de Luang Prabang



2.



3.

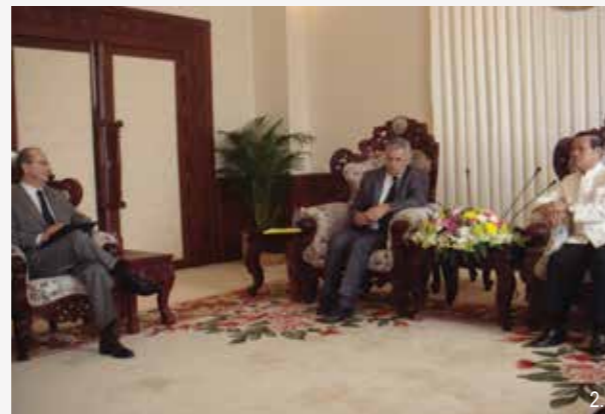
un tourisme communautaire durable, respectueux de son environnement et à faible impact écologique. Ce tourisme, respectueux de la nature et des identités locales, bénéficie d'une image très positive à l'international et correspond à une demande sur le marché occidental.

L'enjeu pour Luang Prabang est aujourd'hui d'être capable de diversifier son économie en protégeant sa spécificité, qui est un environnement intact, et en trouvant une place et un rôle dans l'économie de la sous-région.

Comme le souligne Mme Minja YANG, avec un nombre d'habitants peu élevé comparé aux villes de la sous-région, et une main d'œuvre encore peu qualifiée, Luang Prabang ne saurait être un centre industriel compétitif face aux pays voisins. Mais Luang Prabang a ses avantages comparatifs : sa beauté naturelle et la tranquillité de son environnement naturel intact, sa proximité par avion de Bangkok, Singapour, Kuala Lumpur, Hanoi, Phom Penh et Kunming.

En s'appuyant sur ces atouts, elle a toute ses chances pour développer une économie de la connaissance et de l'innovation. Avec des internats régionaux et nationaux, en plus de l'université existante, elle peut promouvoir des industries de l'innovation, qui viendraient en soutien à un tourisme culturel et naturel durable.

Luang Prabang a également une carte à jouer sur le marché du bien-être et de la santé, florissant dans les pays développés, particulièrement pour la population vieillissante de pays proches à forte densité urbaine et humaine tel que la Corée du sud, le Japon et Singapour. La condition étant de proposer un vivier de personnels formés.



1. Réunion du Comité National du Patrimoine Mondial Lao en juillet 2015
2. Réunion des partenaires français avec SEM Somsavat Lengsavad, Vice Premier Ministre, Président du Comité National en novembre 2011
3. Célébrations du 15^{ème} anniversaire de l'inscription de Luang Prabang en 2010



Chapitre 2 / Les enseignements

A - LE ROLE ESSENTIEL DU PORTAGE POLITIQUE

Comme le rappelle le Directeur du Département du Patrimoine Mondial, M. Bounnhang PHONGPHICHIT,

« L'inscription du patrimoine mondial de Luang Prabang ne s'est pas faite dans la facilité ; faute de critères, beaucoup de pays ne peuvent y être inscrits. Luang Prabang a l'honneur de figurer sur la Liste du patrimoine mondial ; c'est un immense atout pour le pays et le peuple Lao et un challenge pour la sauvegarde et le développement de Luang Prabang dans tous ses aspects ».

L'action menée à Luang Prabang n'aurait pas été possible sans une forte commande publique issue d'un accord politique entre l'UNESCO et le gouvernement lao au moment de l'inscription de la Ville au Patrimoine Mondial.

Cet accord, condition de l'inscription, s'est traduit par la mise en place d'une coopération internationale et précisément d'une coopération décentralisée entre la Ville de Chinon et la Ville de Luang Prabang.

Aujourd'hui encore c'est la force de cet accord qui permet la poursuite de la politique engagée voici vingt ans. C'est incontestablement l'enseignement majeur que l'on peut tirer de cette « aventure » et qui peut servir à tout autre projet de gestion de sites urbains ou naturels, qu'ils soient ou non inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Cet exemple a valeur de démarche universelle : pas de projet sans vision et maîtrise politique.

« Sans la légitimité que donnent les responsables politiques, sans une commande claire, il n'est pas possible d'agir de façon permanente et dans la durée ».

Yves DAUGE

Cette maîtrise politique, les responsables politiques l'ont organisée par la mise en place de deux instances : l'une nationale, le Comité National du Patrimoine Mondial qui a toute autorité pour mobiliser tous les ministres concernés autour du Vice-Premier Ministre et arbitrer les décisions difficiles.

L'autre locale, avec le Comité Local du Patrimoine, qui réunit autour du Gouverneur ou du Vice-Gouverneur tous les services de l'Etat en lien avec le Maire, sachant que le processus de décentralisation s'amorce progressivement.

Le rôle important des chefs de villages vis-à-vis de la population qu'il faut impliquer est à souligner ; il en est de même des relations avec les responsables des monastères, dont le rôle historique et culturel est incontournable.

C'est tout cet ensemble d'acteurs politiques qui doit porter la gestion du site.

« Au fur et à mesure du développement du projet cette gouvernance s'est mise en place et on peut le dire, s'est mise à fonctionner de façon de plus en plus satisfaisante, malgré les difficultés et les pressions. Il y a incontestablement des réflexes, des habitudes qui ont été prises pour une gestion du Bien « contrôlée », toujours avec l'appui, sollicité, de l'expertise internationale ».

Yves DAUGE



1. L'équipe du Département du Patrimoine mondial en janvier 2015
2. et 3. Réunions de travail sur la zone tampon avec le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO (novembre 2012)



B - UN OPERATEUR TECHNIQUE COMPETENT ET LEGITIME

La Gouvernance doit s'appuyer sur une maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire sur un « opérateur » technique, ici la Maison du Patrimoine. A Luang Prabang, ce fut la première action entreprise et c'est le second enseignement que l'on peut tirer de cette action, qui a lui aussi valeur de démarche universelle.

Il n'y a pas de politique possible sans connaissances, sans compétences, sans capacité d'analyse, d'expertise pour construire le projet et préparer les décisions.

La Maison du Patrimoine a été et reste la base professionnelle sur laquelle tout repose. C'est la Maison du Patrimoine qui a élaboré, avec l'assistance de l'expertise internationale, les programmes de sauvegarde du patrimoine, qui a mis en place les plans de développement urbains financés par l'AFD, et les autres programmes financés par l'Europe, la Banque Asiatique de Développement ou le gouvernement lao lui-même.

La Maison du Patrimoine a un rôle de conception et de contrôle, mais elle n'est pas elle-même en charge de l'exécution des travaux. Son intervention concerne le périmètre du Secteur Sauvegardé où les prescriptions sont très détaillées, et s'est étendue à toute la Zone Tampon où elle doit faire respecter les grands enjeux du plan d'urbanisme, et notamment du Grand Paysage.

La Ville de Luang Prabang dispose ainsi de l'équipe compétente, avec ses trente membres, de l'expertise d'appui, et des outils de planification nécessaires.

D'une structure de projet, la Maison du Patrimoine, aujourd'hui Département du Patrimoine Mondial, a évolué vers une structure de gestion du site.

« Une équipe s'est construite peu à peu jusqu'à devenir aujourd'hui une véritable agence d'urbanisme et d'architecture qui, devenue un département provincial, joue un rôle essentiel à l'image d'un service départemental d'architecture et du patrimoine en France ».

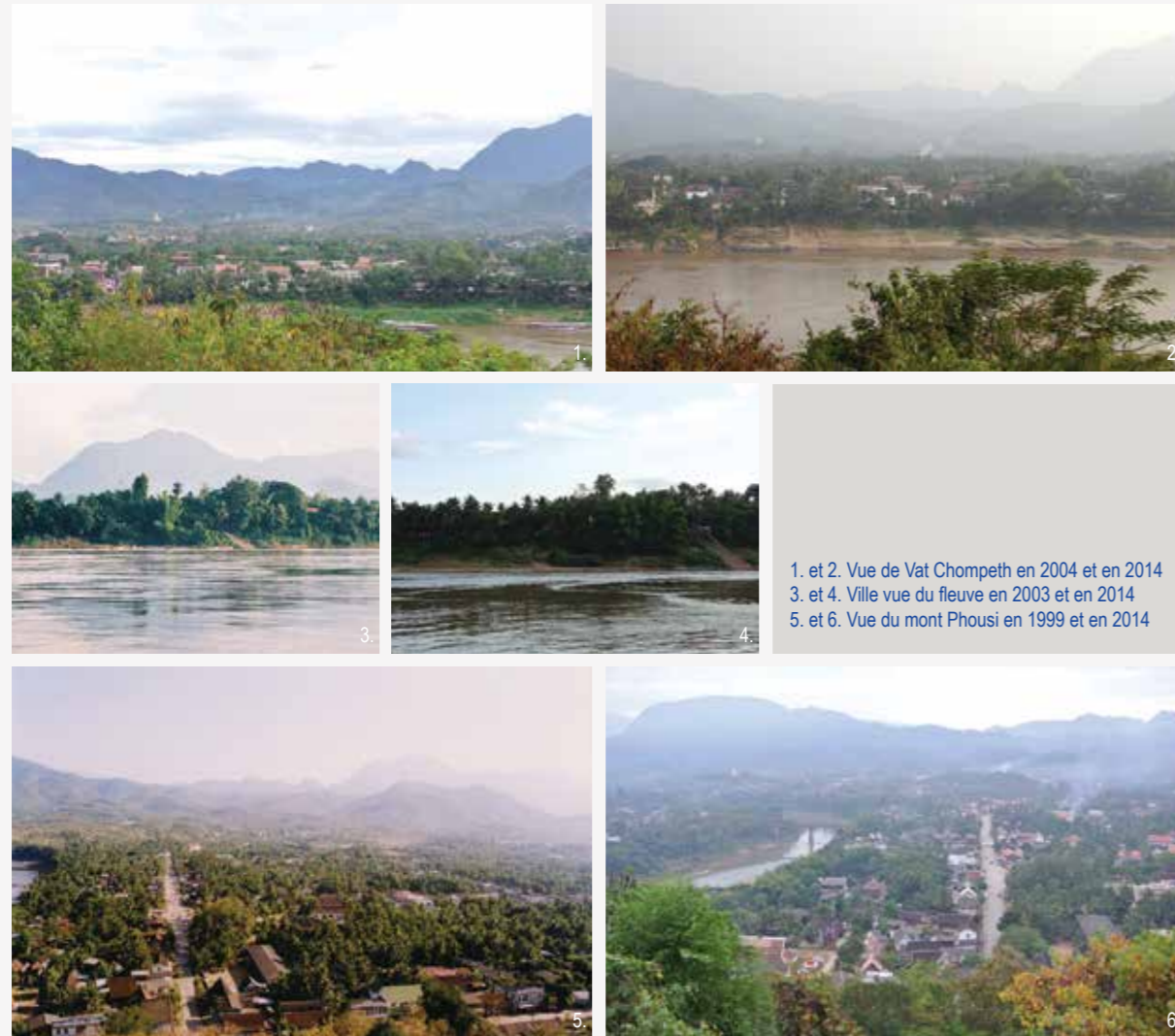
Yves DAUGE

C - UN GUIDE A L'ACTION : LES CRITERES DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le troisième enseignement est que la légitimité de cette intervention ne tient et n'a de sens qu'en référence à l'inscription de la Ville de Luang Prabang sur la liste du Patrimoine Mondial.

Minja YANG, qui était en 1995 Chef de l'Unité Asie du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, avant de devenir Directrice Adjointe du Centre du Patrimoine Mondial, rappelle :

« C'est à la demande de l'UNESCO, quelques mois seulement avant la session du Comité du patrimoine mondial qui devait se prononcer sur l'inscription de Luang Prabang qu'Yves Dauge, ancien Directeur de l'urbanisme et des paysages au Ministère de l'Équipement français et alors Maire de Chinon, a été missionné pour mener une expertise. Celle-ci devait permettre à l'UNESCO d'acquiescer une meilleure compréhension du cadre juridique et administratif des autorités nationales et provinciales, dont la responsabilité serait de maintenir la valeur universelle exceptionnelle de Luang Prabang, et d'identifier les mesures urgentes à mettre en œuvre pour renforcer les capacités de protection du patrimoine ».



1. et 2. Vue de Vat Chompeth en 2004 et en 2014
 3. et 4. Ville vue du fleuve en 2003 et en 2014
 5. et 6. Vue du mont Phousi en 1999 et en 2014

En effet, le Centre du Patrimoine, qui assure le suivi de l'application de la Convention du patrimoine mondial, a pour mandat d'apporter un appui technique et financier, le cas échéant, aux pays qui n'ont pas de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

De cette expertise et de cette première rencontre avec les autorités laos, est née la coopération décentralisée entre les deux villes, placée sous l'égide de l'UNESCO.

Depuis cette date, toutes les actions menées, par l'ensemble des partenaires, ont eu pour objectif le maintien et la mise en valeur de la « valeur universelle exceptionnelle » de Luang Prabang.

La déclaration de valeur indique que « Luang Prabang représente la fusion exceptionnelle de l'architecture traditionnelle Lao et des constructions des XIX^e et XX^e siècles de style colonial européen. Elle offre un exemple éminent d'ensemble architectural bâti au fil des siècles, mêlant l'architecture sophistiquée des édifices religieux, des constructions vernaculaires et des bâtiments coloniaux. Son paysage urbain unique est remarquablement bien conservé, illustrant une étape clé dans la fusion de deux traditions culturelles distinctes ».

La valeur universelle exceptionnelle des trois critères (ii), (iv) et (v) qui a conduit à l'inscription est basée sur :

1. les liens nature-culture visibles dans l'intégration de l'environnement bâti avec les attributs naturels de la rivière et des zones humides urbaines ;
2. la coexistence harmonieuse des architectures traditionnelles laotienne et française, qui peut être vu dans les typologies de construction ;
3. la fusion, le « mélange » des modèles de deux époques différentes de traditions culturelles et la ville - le modèle du

village et le motif de grille « colonial ».

Par conséquent, pour maintenir la « valeur universelle exceptionnelle » de Luang Prabang, avec « Authenticité » et « Intégrité », il est essentiel que tous les développements futurs dans cette aire protégée inscrite, protègent le paysage fluvial (vue sur et depuis la rivière), la relation entre l'agglomération et la rivière marquée par les zones humides urbaines (étangs), l'agriculture urbaine et péri-urbaine qui constitue le paysage urbain historique avec les collines et le réseau fluvial, et la morphologie de la ville historique qui montre les villages pré-coloniaux laos à l'intérieur des blocs urbains formés au cours de la période française.

Ce sont ces critères qui ont guidé de façon permanente la conception et le contenu des quatre outils développés durant ces vingt dernières années : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, Schéma de Cohérence Territoriale, Zone tampon, et Plan urbain.

D - L'ARTICULATION ECHELLE-STRATEGIE-OPERATIONS

La force de Luang Prabang est d'avoir été un site sur lequel a été développée, dès l'origine, une approche systémique, qui a combiné échelle, planification stratégique et projets opérationnels dans une perspective de lier protection et développement soutenable du territoire et c'est le quatrième enseignement que l'on peut tirer de cette action.

Ce va et vient a conduit les partenaires du projet à se positionner alternativement comme vecteur de changement, en initiant une dynamique susceptible d'entraîner les opérateurs privés mais également comme vecteur de mesures d'atténuation afin de desserrer les pressions sur le site et en limiter les impacts.



1., 2. et 3. L'échelle du SCOT / la stratégie de sauvegarde des espaces agricoles / opérations : programme ASIA URBS 2
4. Réunion entre les autorités provinciales, les représentants du Vice Premier Ministre et du Ministère des Travaux Publics et des Transports, l'UNESCO, l'AFD, la Ville de Chinon, l'équipe du Plan Urbain et de la zone tampon, le Département du Patrimoine Mondial et l'Institut d'urbanisme du Laos en nov. 2009.

Les stratégies opérationnelles établies pour appliquer le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), et maintenant le Plan Urbain de Luang Prabang et la zone tampon, mis en place durant ces dernières 20 années à Luang Prabang, sont le fruit d'une approche dite de « Cadre pour le Choix Stratégique ».

Cette approche facilite la construction collective des décisions, en associant le plus largement possible les acteurs, sans oublier les habitants qui font et pratiquent la ville au quotidien. Il s'agit pour les équipes projet de travailler par cycles et non exclusivement de façon linéaire, d'accepter de travailler dans l'incertitude, de saisir les opportunités.

C'est ainsi que la planification devient non pas un processus pour faire passer des solutions ou des propositions à long ou moyen terme, mais plutôt, et surtout, un mécanisme participatif, une dynamique de choix immédiats, qui s'enchaînent, pour mener à des solutions pertinentes. Ce mécanisme a pour objet de faire émerger des consensus, de rendre possible les projets, en maintenant une cohérence d'ensemble et en minimisant au maximum les impacts négatifs de toute intervention sur un territoire en perpétuel mouvement et recherche d'équilibre.

La pratique développée à Luang Prabang de « planification stratégique », révèle que la planification urbaine traditionnelle, ne peut pas s'appliquer quand il s'agit de sauvegarder et de mettre en valeur une ville historique, ayant de fortes valeurs patrimoniales dans un pays qui, comme le Laos, est engagé dans un développement exponentiel.

Cette articulation et ce dialogue permanent entre respect dans la durée du paysage urbain historique (PSMV et Zone Tampon), construction d'un cadre pour le choix stratégique (SCOT et Plan Urbain) et projets opérationnels publics et pri-

vés de valorisation du patrimoine et de développement sont le cœur même du travail engagé depuis près de 20 ans.

E - LA MOBILISATION DANS LA DURÉE

La force de la démarche de protection du site de Luang Prabang est d'avoir fédéré autour d'une stratégie partagée une communauté d'acteurs remarquablement stable et permanente depuis 1995, et c'est là le cinquième enseignement qui peut être tiré des deux décennies écoulées.

La stratégie suivie à Luang Prabang a été énoncée dès l'origine du projet. Michel BRODOVITCH écrivait dans son rapport de mission en avril 1996 :

« La restauration urbaine doit en effet tout à la fois préserver les témoignages des interventions successives qui sont à l'origine de notre intérêt pour la Ville ancienne, mais aussi permettre de libérer les bonnes marges de liberté nécessaires au déploiement des activités humaines présentes et futures. Tout ceci doit être fait dans le strict respect des structures anciennes qui donnent toute sa dimension au paysage urbain légué par nos aînés ».

Cet impératif demeure en 2015 le fil rouge de l'action des partenaires à Luang Prabang, qui l'ont intériorisé et porté sur la durée, dans une « communauté de pensée » qui a traversé les individus, les institutions, et résisté aux vicissitudes des projets.

Cette approche n'a pour autant pas été élevée au rang d'un dogme, d'une doxa immuable limitée aux seuls initiés et membres d'un cercle fermé, mais a au contraire été nourrie des apports extérieurs et des regards neufs d'un vaste réseau d'expertise, associé ponctuellement ou de manière plus durable à la définition des documents stratégiques ou



1. Signature de la convention de coopération décentralisée (novembre 2009)
2. Rencontre entre le Gouverneur de Luang Prabang et le Maire de Chinon, en présence de l'Ambassadeur du Laos (septembre 2014)



aux projets opérationnels.

Chaque nouvel acteur institutionnel, associatif, politique, financier, associé au programme mis en œuvre à Luang Prabang, qu'il soit lao ou étranger, a ainsi apporté sa contribution et fait évoluer la pratique de coopération.

Ces apports permanents ont nécessité un réel travail de conciliation des approches, des modes d'intervention, des temporalités des différents acteurs. Ce programme a été un apprentissage de l'interculturalité, celle immédiate liée aux différentes nationalités des acteurs, dans un contexte lao, mais aussi celle plus subtile des structures et organisations intervenantes.

Il s'est agi pendant vingt ans, en respectant la souveraineté de l'Etat lao, de concilier sauvegarde et développement à long terme d'un site inscrit, attentes de la population, procédures administratives et financières de court-terme, obligations réglementaires parfois contradictoires, logiques internes d'institutions et d'acteurs... afin d'atteindre un objectif commun.

La durabilité de l'action a été renforcée par la solidité des partenariats financiers tissés avec les bailleurs de fonds, qui, tels l'Union Européenne, le Ministère des Affaires Etrangères français, l'AFD, la Région Centre-Val de Loire, Tokyo Tech ou KfW²², l'UNESCO, le Fonds patrimoine mondial et la Convention France-UNESCO* ont accepté le principe d'un engagement et d'un soutien à long terme de cette action de préservation.

Enfin cette permanence dans l'action a été directement liée au choix, concomitant à l'inscription, d'un partenariat de coopération décentralisée. Ce type de partenariat s'inscrivant par essence dans le long terme.

Ainsi, après avoir été porté pendant 19 ans par la même équipe municipale, l'année 2014 a marqué pour le

programme un changement, suite à l'élection d'une nouvelle équipe à la tête de la Ville de Chinon, ce qui n'a pas affecté la poursuite du partenariat entre les deux villes. Les rencontres en septembre et décembre 2014 entre les élus de la ville et les autorités provinciales ont permis d'acter la poursuite des engagements et des actions communes.

Comme l'a déclaré Mme Greault-Chionna, Adjointe au Maire de Chinon, devant le Gouverneur et les membres du Comité Local du Patrimoine à Luang Prabang le 8 décembre 2014,

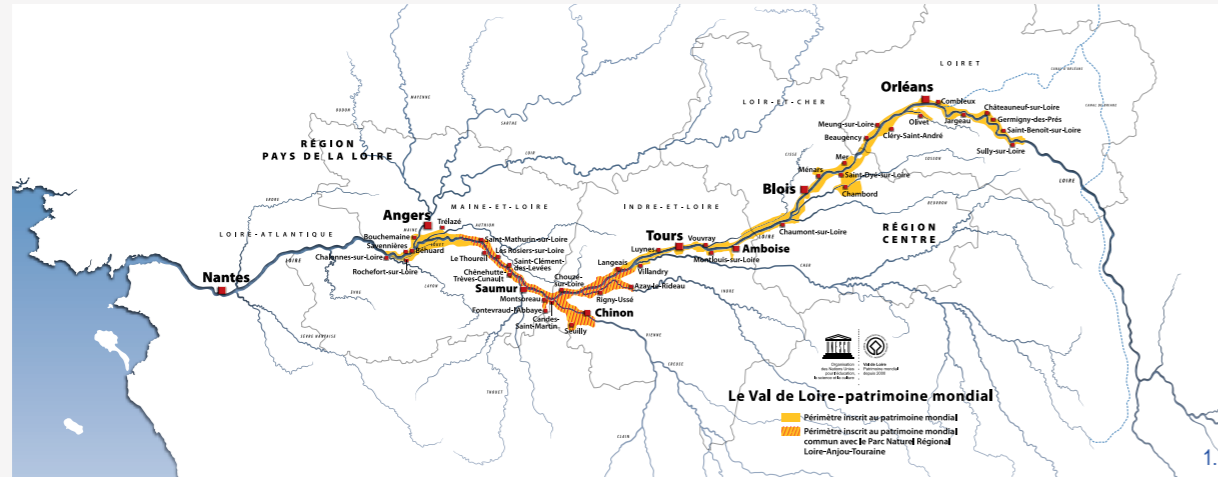
« La ville de Chinon est fière de contribuer, auprès de vous, avec l'UNESCO et l'ensemble des partenaires, à ce projet et à la préservation de la culture lao ».

F - LA MODIFICATION DU REGARD DES PARTENAIRES DU NORD SUR LEUR PROPRE TERRITOIRE

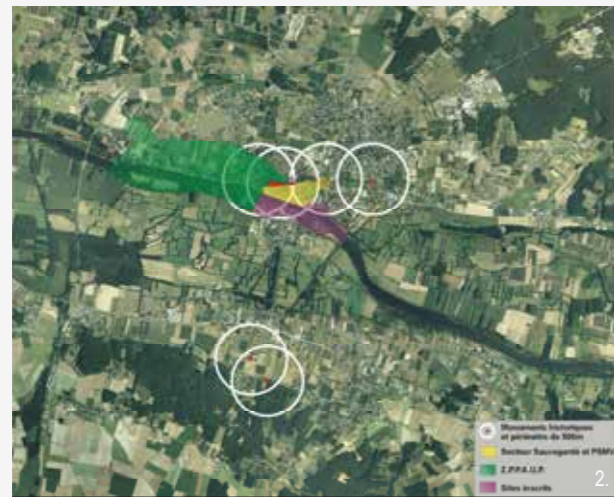
Dernier enseignement, et non des moindres, les bénéfices de cette démarche de protection ne se sont pas limités au territoire de Luang Prabang, mais ont nourri l'approche patrimoniale et urbaine de ses partenaires, et notamment de son partenaire historique, la ville de Chinon.

Cette expérience de travail au Laos a ainsi nourri la réflexion, à l'échelle nationale, autour de l'originalité de l'approche française en matière patrimoniale et urbaine, et a largement inspiré la création d'outils de valorisation de cette expertise à l'international, tels que le Partenariat Français pour les Villes et Territoires* en 2009.

Elle a aussi conduit à la mise en œuvre d'un partenariat bilatéral et multilatéral original, et à institutionnaliser la coopération technique entre la France et l'UNESCO avec la création d'un accord cadre, la Convention France-UNESCO,



1. Carte du périmètre du Val de Loire inscrit au Patrimoine Mondial
 2. et 3. Evolution des outils de protection à Chinon entre 2002 et 2015



en 1997 qui a permis de mobiliser de l'assistance technique et financière auprès des ministères français, de collectivités, d'universités et d'écoles. On peut également citer, combien le travail sur la protection et la mise en valeur des berges du Mékong et de la Nam Khan a abouti à élaborer une réflexion sur les relations entre fleuve et patrimoine, fleuve et territoire, pour d'autres biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou comme approche concernant l'aménagement du territoire.

Ce partenariat autour de Luang Prabang et de la proximité de travail avec l'UNESCO, ont par ailleurs créé un « retour sur investissement » sur le territoire chinonais, et ce à trois échelles :

A la grande échelle, en initiant la réflexion autour d'une inscription future de la Loire²³ au Patrimoine Mondial, qui s'est concrétisée en novembre 2000,

A l'échelle de la Ville, en conduisant la Ville à ré-interroger la pertinence de ses périmètres de protection et la relation entre le centre historique, l'urbanisation contemporaine et le site dans lequel s'inscrit la Ville.

C'est ainsi que la Ville de Chinon a souhaité dès 2002

étendre son secteur sauvegardé en intégrant des éléments majeurs de sa trame urbaine (Château, quartiers du 18^{ème} siècle, Faubourg Saint-Jacques, Ile de Tours). L'extension, approuvée en 2013 permet ainsi de porter le périmètre de protection à 22 hectares. En parallèle, la ville a obtenu en 2008, l'extension de sa ZPPAUP, lui donnant de fait une fonction de « zone tampon » qui encercle le site.

Enfin à la petite échelle, en poussant la Ville de Chinon, à s'entourer, dès 1998-99, des services d'une architecte conseil du patrimoine qui, au-delà du suivi assuré par l'Architecte des Bâtiments de France, appuie la Ville de Chinon et les habitants dans la compréhension des règles du secteur sauvegardé et dans la définition de leurs projets. En cela, les mots de Michel Brodovitch en 1996 ont en 2015 une dimension quasi prophétique :

« Secteur sauvegardé prestigieux, le centre historique de Chinon fait l'objet depuis plusieurs décennies d'une attention particulière. L'analyse critique des actions engagées au cours du temps pourra nourrir la réflexion sur les options à prendre à Luang Prabang. Inversement, les situations spécifiques rencontrées au Laos pourront être mises à profit à Chinon, dans un centre historique où la protection du Patrimoine nécessite une attention toujours renouvelée ».





Chapitre 3 / Des enjeux considérables

A - MAINTENIR L'EQUILIBRE DU SITE

Compte tenu de l'évolution du site depuis 1999, au moment de l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), et de l'expérience accumulée depuis quinze ans par le Département du Patrimoine dans la gestion des autorisations dans le centre historique, il semble aujourd'hui envisageable d'engager l'actualisation/révision du PSMV.

L'expérience du Département du Patrimoine Mondial de Luang Prabang permet d'avoir une bonne appréciation des difficultés rencontrées à l'occasion de l'instruction des permis de construire. Ces difficultés sont principalement liées à l'application de certaines dispositions du plan de sauvegarde et de mise en valeur qui n'apparaissent plus pertinentes avec le temps. A titre d'exemple, le Plan de Sauvegarde a vraisemblablement surévalué le nombre de maisons en bois à protéger dont certaines ne justifient pas d'une restauration ou restitution à l'identique.

Elles sont également liées à la difficulté de faire accepter aux demandeurs des dispositions qui, bien que légitimes au titre de la préservation du site, sont jugées excessives par des propriétaires ne pouvant plus valoriser leurs terrains. Elles concernent essentiellement les espaces non constructibles des zones naturelles, zones vertes et zones humides.

L'enjeu majeur de ce projet d'actualisation/révision du PSMV sera de trouver un équilibre subtil entre l'évolution de certaines règles - conscient des pressions qui ne manqueront pas de s'exercer pour « assouplir » les règles jugées trop contraignantes - tout en préservant le paysage urbain de Luang Prabang dont l'une des caractéristiques majeure est donnée par cet équilibre subtil mais fragile entre les parties bâties et les zones végétales et naturelles.

Cette exigence peut, en apparence, s'inscrire en contradiction avec le déploiement des activités dans le centre historique.

Dans la pratique rompre cet équilibre conduirait à détruire l'harmonie du site, et par voie de conséquence, sa valeur économique, par la désaffection des visiteurs, sans compter les conséquences prévisibles relatives aux atteintes majeures à la valeur universelle exceptionnelle du bien et à son intégrité et son authenticité, ce qui mettrait en péril le bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, paradoxe absolu et en contradiction avec les efforts déployés pendant vingt années.

Les autorités Lao sont bien conscientes que la préservation stricte des berges du fleuve, des rizières, des zones humides ou des reliefs ne pourra reposer que sur la seule mise en application de l'outil réglementaire. La mise en application de ces objectifs devrait s'appuyer sur un renforcement des



1.



2.



3.

1. Fête des lumières
2. Procession du Prabang
3. Pimai (Nouvel An)
4. Présence des bonzes en ville
5. Brodeuses sur le marché
6. Ecole primaire
7. Commerces de proximité



4.



5.



6.



7.

capacités des services instructeurs et sur des mesures d'accompagnement prenant la forme, dans certains cas, de mesures foncières telles que l'acquisition de parcelles.

Mais cet équilibre à maintenir ne concerne pas seulement les composantes matérielles du site mais également ses composantes immatérielles, auxquelles est particulièrement attaché le gouvernement Lao. Le maintien de l'authenticité du site est directement lié à la persistance de ce patrimoine culturel immatériel, composé, dans le cas de Luang Prabang par les pratiques religieuses bouddhiques (méditation des moines, quête matinale des bonzes), les rites et les traditions séculaires tel que les bacci, les fêtes (nouvel an lao, fête des pirogues, fêtes des lumières...).

« Le gouvernement lao souhaite la préservation et la valorisation de la culture, des bonnes traditions, de l'identité de nos ancêtres héritée jusqu'à nos jours en en assurant la pérennité pour nos enfants ; chaque activité de préservation est relativement significative et liée à la vie du peuple lao ».
Bounnhang Phongphichit

Un équilibre sera également à rechercher dans ses composantes fonctionnelles et sociales, en essayant d'enrayer le départ des populations, en particulier dans la zone centrale. Maintenir une vocation résidentielle lao, associée à des équipements et des commerces spécifiques dans le site protégé est en effet essentiel pour la ville, pour l'appropriation de ce patrimoine par la population et le maintien de cette atmosphère si particulière. L'actualisation/révision du PSMV devra également mettre cette préoccupation au cœur de la réflexion.

Comme il l'a été souligné plus haut, Luang Prabang est devenu sujet d'étude, cas pratique pour les chercheurs, dont certains évoquent « l'unescoisation de Luang Prabang », ou relaient l'expression locale « Moladok monahok »,

littéralement « le patrimoine, c'est l'enfer²⁴ ». Les effets des inscriptions sur la Liste du Patrimoine Mondial, et l'impact de cette Convention de l'UNESCO en Asie font l'objet d'une littérature²⁵ grandissante.

Bien évidemment, il faut garder à l'esprit que toute politique du patrimoine qui s'attache à préserver un site des risques d'acculturation coure le risque inverse d'encourager une « muséification » du territoire et de provoquer une homogénéisation, notamment architecturale dans le cas de Luang Prabang, préjudiciable à la diversité qui en fait la richesse et à la créativité de ses habitants. Il en est de même de la culture de ce territoire, qui sous le coup de mesures de protection légitimes, peut se retrouver à terme limitée à un simple folklore, et réduite à des rituels faussement authentiques livrés à la consommation des visiteurs.

Ces risques sont réels, et sont bien présents à l'esprit des autorités locales comme des partenaires internationaux. Ceci plaide, semble-t-il, pour poursuivre un projet pragmatique de conservation s'appuyant sur les valeurs exceptionnelles du site telles qu'elles ont été identifiées par ses habitants, et sur la connaissance de l'organisation urbaine que les autorités se sont engagées à préserver.

Ceci plaide aussi pour la poursuite des mesures visant à associer étroitement la population, les usagers de la ville, aux mesures de protection et de développement de leur territoire. Ceci plaide enfin à renforcer les mesures d'accompagnement telles que le fonds incitatif, pour aider les populations locales à continuer de résider et de s'approprier le périmètre protégé.

Répartition entre les espaces libres et construits, typologie et volumétrie des constructions, organisation des bâtiments sur leurs parcelles, quartiers d'habitations, commerces, monastères, zones vertes, zones naturelles, zones humides,

24 - Berliner D., 2010

25 - Cf références bibliographiques

berges du fleuve et de la rivière, culture riche et vivante sont tout autant d'éléments constituant la personnalité de Luang Prabang, la différenciant d'un autre site en lui conférant cette « atmosphère » unique.

A l'intérieur de ce cadre, sous réserve de ne pas en rompre l'équilibre, la ville évolue bien évidemment. Ses habitants continuent naturellement et heureusement de créer la ville, de la faire vivre, de la faire évoluer. Le travail de conservation urbaine consiste à observer ces évolutions, en tentant de donner l'alerte sur des transformations irréversibles.

B - STABILISER LA GOUVERNANCE LOCALE SUR L'AIRE DE LA VILLE

Dirigée par le Tiao Muang, littéralement « Chef de la Ville », traduit en français ces dernières années par « Maire », qui a autorité administrative sur le périmètre du district de Luang Prabang (115 villages), l'Urban Development and Administration Authority (UDAA) de Luang Prabang, en 2014, a vu son champ de compétence réduit. Les travaux et l'entretien de la voirie ainsi que la délivrance des permis de construire ont été rattachés aux services provinciaux des travaux publics de la province et du district à l'exception des 29 villages de la zone protégée, gérés par le Département du Patrimoine Mondial. L'UDAA conservant la distribution de l'électricité, la collecte et le traitement des déchets et l'assainissement sur une aire de 33 villages.

L'organisation administrative et la répartition des rôles entre Département du Patrimoine, UDAA et Département des Travaux Publics (DPWT) à Luang Prabang ne sont donc pas encore stabilisées, ce qui nuit à la fois à la capacité des services à se mobiliser et à développer leurs compétences

dans un système par essence très centralisé, et à une gestion cohérente de l'espace urbain. L'UDAA qui semblait devoir servir de fondation aux services techniques de la future municipalité et qui avait été imaginée comme structure pivot de la transformation semble, au contraire des objectifs initialement affichés, s'être peu à peu affaiblie et tend à se fondre dans l'organisation globale de la province.

Or la stabilisation d'un dispositif de gestion locale, avec des périmètres, des compétences et des missions clairement définis est un élément essentiel dans la capacité des autorités lao à gérer et anticiper les évolutions à l'échelle de l'aire urbaine de Luang Prabang, et des autres villes du Laos. Ce constat est une préoccupation pour le gouvernement lao, qui travaille à la définition d'un cadre pertinent d'administration des échelons locaux du pays.

Dans le courant de Mars 2011, l'Assemblée Générale du Parti révolutionnaire populaire lao a adopté la résolution IX portant, entre autres sujets, sur l'attribution de « niveaux » de pouvoir de gouvernance aux autorités locales. Cette résolution a été suivie de divers textes, décrets, arrêtés, notamment la résolution du Bureau Politique 03/bp.cc en date du 15 février 2012.

Cette réforme a pour objectif de pérenniser l'Etat démocratique populaire lao, de renforcer la capacité d'administration et la gestion socio-économique des autorités locales pour favoriser la réduction de la pauvreté. L'effort est porté sur :

- Le renforcement de l'Administration Départementale en une unité stratégique. Elle se verrait confier plus de responsabilités dans les tâches d'exécution, par la redéfinition de son pouvoir et de sa responsabilité dans les domaines de la gestion administrative et de la gestion socio-économique.

- Le renforcement du District en une unité compétente générale. Sa capacité d'administration et de gestion serait accrue, en une unité de planification, dont la planification budgétaire, sous la tutelle du Département.
- Le renforcement du village en une unité de développement, avec le regroupement de villages ayant des potentiels de développement économique.

L'ensemble de ces renforcements ou de ces réformes est dénommé « Samsang ».

Parallèlement les Ministères et organismes centraux, qui doivent assurer la macro gestion et leur tutelle, verront leurs rôles, pouvoirs et devoirs réajustés à cette nouvelle organisation. Ces réformes sont mises en œuvre progressivement. Ainsi 50 Districts (sur les 148 Districts du pays) et 109 villages (sur 8470) sont « zones-pilotes » pour l'application de ces changements. 17 Départements, plus la Capitale Vientiane sont aussi concernés.

En parallèle, l'Assemblée Nationale Lao travaille à un réajustement de la Constitution, notamment à la création d'articles supplémentaires pour statuer l'établissement des Assemblées locales (Département, District, Municipalité et village).

Cette Constitution réajustée pourrait être soumise en session parlementaire dans un avenir proche.

C - S'ADAPTER ET ATTENUER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Asie du Sud-Est est considérée par les experts comme une des régions au monde qui sera la plus affectée par le changement climatique. Même si le Laos n'est pas pointé

comme un des pays les plus vulnérables de la sous-région contrairement aux Philippines ou au Vietnam, le régime des précipitations de Luang Prabang, comme dans de nombreuses villes d'Asie du Sud-est, tend à se modifier. Depuis quelques années, la ville subit des inondations et des périodes sèches de plus en plus marquées. Cette modification du régime des précipitations et des températures peut, au delà des risques encourus par la population, avoir à terme des incidences sur l'intégrité du site.

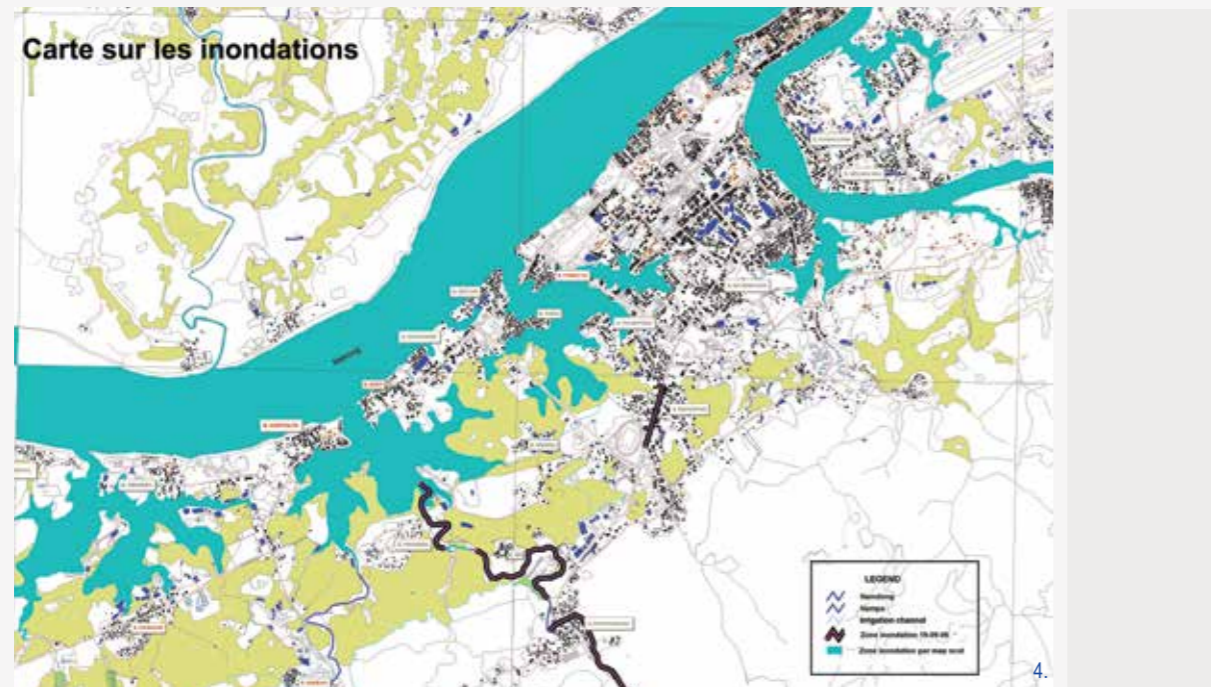
Ainsi la tenue de fêtes ancestrales comme Pimai ou la course des pirogues, moments festifs qui fédèrent l'ensemble de la population et auxquels les luang prabanais sont très attachés, sont de plus en plus difficiles à organiser en raison de mois d'avril insuffisamment chauds ou à l'inverse d'une montée des eaux insuffisante en septembre. La dégradation du patrimoine bâti, par accélération des phénomènes physiques d'oxydation et d'effritement et du développement des micro-organismes et des champignons, nécessite des interventions sur les bâtiments de plus en plus rapprochées pour les maintenir en état.

Ces changements climatiques peuvent être amplifiés par la construction d'un nombre croissant de barrages hydro-électriques sur le Mékong et la Nham Khan, dont on mesure encore mal l'impact tant environnemental (hauteur de la lame d'eau dans le site inscrit, impact sur la biodiversité des cours d'eau) que humain et social (impact de la faiblesse du marnage sur la productivité des productions maraichères des rives, impact du risque d'exode agricole).

Consciente des phénomènes en cours et de leurs incidences sur le site, la Ville de Luang Prabang, appuyée par le Département du Patrimoine Mondial, travaille actuellement sur deux thématiques afin de prendre en compte les effets du changement climatique.



1. Fête des pirogues
2. et 3. Impacts des inondations sur les parcelles agricoles et sur la péninsule
4. Etude du SCOT sur les risques d'inondations à Luang Prabang



La thématique eau : en développant l'assainissement des eaux usées et l'évacuation des eaux pluviales, le maintien et l'aménagement des zones humides qui jouent un rôle important dans la ville de régulation des niveaux d'eaux et en préservant le couvert végétal autour de la ville. Cette thématique pourrait faire l'objet de nouveaux partenariats avec des structures tels que des Syndicats des Eaux.

La thématique transport: en développant des systèmes de navettes électriques pour les touristes afin de limiter les dégagements de CO2 et la pollution de l'air. Des « e-bus » sont déjà en circulation à Luang Prabang, financés par la coopération japonaise.

« Nous ressentons qu'une volonté de freiner, rectifier ces travers de l'urbanisation existe et que les acteurs locaux en sont conscients. L'anticipation de la ville sur les changements climatiques en est la preuve ».

Martine Greault-Chionna

Ces mesures d'adaptation - atténuation posent clairement la capacité du site à absorber la pression du développement urbain et touristique dans les années futures et à maintenir l'équilibre entre espaces vides et espaces bâtis.

D - POURSUIVRE L'AUTONOMISATION DU FINANCEMENT

1/ Le financement de la politique patrimoniale

La problématique d'un système de financement local, autonome, des politiques de conservation du patrimoine a été soulevée dès l'inscription de Luang Prabang sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce point est une condition essentielle pour la pérennité des

actions entreprises, mais surtout pour que les autorités locales atteignent une réelle autonomie dans la gestion du site et la mise en œuvre des choix stratégiques, sans dépendance inconsidérée aux bailleurs de fonds internationaux.

En Juillet 2005, lors de sa 29^{ème} session à Durban, Afrique du Sud, le Comité du Patrimoine Mondial adoptait une décision²⁶ où il :

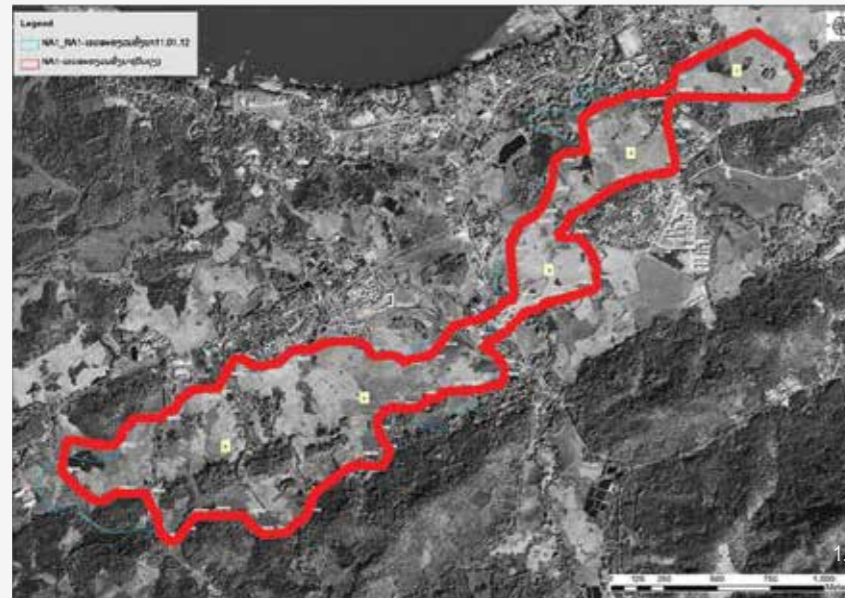
- « Réaffirma[it] sa préoccupation quant à la capacité des autorités nationales et locales de continuer à faire appliquer des mesures de protection durable du patrimoine, et en particulier de maintenir la fonction essentielle de la Maison du Patrimoine, sans dépendre d'une aide extérieure,
- Encourage[ait] l'Etat partie de la République démocratique populaire lao à rechercher des mesures nationales permettant de réunir des fonds pour la conservation »

Ce sujet a fait l'objet, dans le cadre du partenariat international noué autour de Luang Prabang, de nombreuses mesures d'appui. Une étude²⁷ notamment, menée en 2005 et 2006 par une équipe associant le Centre du Patrimoine Mondial et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la Convention France-UNESCO, avec l'appui financier de l'AFD, a permis d'analyser plusieurs scénarios applicables à Luang Prabang, et plus largement aux sites patrimoniaux du Laos. Parmi ces scénarios, la combinaison d'un timbre fiscal sur les visas associé à un système de perception local de type « Pass-Patrimoine » semblait le plus facilement applicable, et le plus pertinent au contexte de Luang Prabang.

C'est cependant le principe d'un « Fonds Patrimoine » qui a été retenu par les autorités laos. Un ensemble de textes et de décrets pris entre 2009 et 2011 ont ainsi encadré la création et le fonctionnement de ce fonds, officiellement lancé à Luang Prabang au premier semestre 2011.

26 - Décision 29COM 7B.60

27 - Robert, E., Chadaj, L., Frantz, A. 2006



1. Carte du bornage des espaces agricoles protégés
2. et 3. Bornes sur la rizière du village de Ban Nadeuy



2/ Le financement des politiques locales

La longue histoire, inachevée pour l'instant, du financement local de la politique patrimoniale est symptomatique d'une difficulté plus large, au niveau de l'Etat comme des structures de gestion locale lao, à sécuriser des recettes fiscales en mesure de permettre la conduite de l'action publique dans des conditions adéquates aux besoins.

Ainsi, dans un article du Vientiane Times du 3 juillet 2015, le ministre des Plans et Investissements annonçait que les recettes fiscales n'atteignaient que 46,5% de l'objectif annuel établi par le budget national.

Ces difficultés s'expliquent bien sûr en grande partie par la situation du pays, qui, s'il connaît une croissance économique et humaine importante depuis une vingtaine d'années, demeure néanmoins l'un des pays les plus pauvres de la planète, avec des niveaux de développement très inégaux entre Provinces et régions de son territoire.

En outre, la loi budgétaire lao est régie, sauf très rares dérogations, par le principe de l'universalité budgétaire.

Or, tout comme il est déterminant pour la politique de conservation du patrimoine engagée depuis vingt ans, le sujet de l'autonomisation des financements locaux, ou tout du moins un système déconcentré de gestion budgétaire, est essentiel pour consolider la capacité d'actions des structures locales de gestion, et leur permettre de remplir les missions qui leur sont confiées par l'Etat Lao.

La mission³⁰ menée par le Directeur Général des services de Chinon en septembre 2013 notait ainsi, au sujet de l'UDAA :

« Le caractère extrêmement aléatoire [des] dotations d'Etat, la part minime provenant de recettes sur lesquelles

Ce fonds patrimoine est alimenté par des contributions des hôtels, restaurants, activités culturelles ou touristiques, notamment.

En juillet 2011, une mission de l'AFD soulignait²⁸ le besoin de connecter les contributions aux besoins observés, sur la base d'une évaluation et d'une planification annuelle des interventions susceptibles d'être financées par ce fonds.

En novembre 2011, une mission de la Ville de Chinon²⁹ identifiait deux limites au système établi :

« [il] ne propose pas, en l'état, de réponse à la nécessaire sensibilisation des touristes au Patrimoine exceptionnel de Luang Prabang. Les sommes sollicitées sont [...] très faibles et inéquitablement réparties ».

Malgré ces limites, le fonds a effectivement été mis en œuvre, et atteignait en août 2015 300 000€. Sur cette somme, 100 000€ avait été utilisés pour des interventions sur le patrimoine de la ville, telles que la réfection de statues ou le bornage de zones protégées.

En décembre 2014, le Vice-Gouverneur de Luang Prabang, Président du Comité de gestion de ce fonds, notait des points de blocage, parmi lesquels des difficultés dans la collecte du fonds auprès des commerces, en dépit des décrets du Gouverneur en ce sens, un manque de compréhension et d'adhésion à ce fonds par les entreprises, et une contribution nationale au fonds encore réduite. Il appelait à une amélioration de la coordination des différentes structures membres du comité de pilotage du fonds afin de lever ces blocages.

Si sa mise en œuvre est complexe, et si certaines de ses bases pourraient, à l'usage, être progressivement ajustées, ce fonds existe, et a le mérite de poser un système de pérennisation du financement du patrimoine à Luang Prabang.

28 - Bourzai, M.P., 2011.

29 - Dauge, Y. et Sivigny A., 2011

30 - Chaballier, H. et Hennebel, F., 2013



Le comité de Gestion du Fonds Patrimoine est composé du Maire, des Directeurs de Départements Provinciaux des Finances, de l'Information, la Culture et le Tourisme, de la Planification et l'Investissement, des Travaux Publics et Transports, du Commerce, de l'Administration, et du Directeur-Adjoint du Département du Patrimoine Mondial, sous l'autorité du Vice-Gouverneur de la Province, Président du Comité local du Patrimoine (2014).

la municipalité peut agir directement sont [...] des facteurs peu propices à un renforcement progressif des capacités de l'UDAA et à sa possibilité de s'investir dans des projets de développement pluriannuels ».

Le pack de réformes Samsang en discussion au niveau de l'Etat lao apportera, c'est à espérer, des réponses à cette problématique essentielle du financement local.

E - RENFORCER L'APPROPRIATION TRANSVERSALE DE LA DEMARCHE DE PRESERVATION

Il l'a été mentionné plus haut, le site de Luang Prabang bénéficie en 2015 d'un réel portage politique, d'une structure de gestion du périmètre inscrit efficace, d'outils adaptés, d'un vaste réseau d'expertise mobilisé au service du site.

Un constat, qui est aussi un enjeu, peut encore être fait : la nécessaire poursuite d'une diffusion plus large, au sein des structures de gestion locales, du sentiment de responsabilité partagée de cette politique de gestion patrimoniale.

Luang Prabang a, au travers du Département du Patrimoine Mondial, développé un outil technique et administratif performant. Le « revers de la médaille » étant qu'un « pôle d'excellence » a de fait émergé, laissant longtemps au seul Département la charge et responsabilité de mener tous les volets de cette politique.

Si depuis 2005 le Département du Patrimoine Mondial a rompu son isolement sur la gestion du site, et qu'il s'associe de plus en plus étroitement aux autres départements ou bureaux provinciaux pour traiter des problématiques communes, il demeure que l'accompagnement dont il a bénéficié l'a fait monter en compétences et en capacités plus

rapidement que les autres services locaux.

Certaines déconvenues vécues au cours des dix dernières années en témoignent. L'entretien de certains équipements, ou le suivi d'actions initiées ont parfois pâti d'avoir quitté la gestion du Département du Patrimoine pour être confiés aux administrations locales qui détenaient théoriquement la compétence et le mandat institutionnel. Le manque cruel d'équipes formées et de moyens financiers pérennes de ces structures étant souvent à l'origine d'un manque de capacité à intégrer une exigence patrimoniale à leurs missions « classiques », ou à la maintenir une fois les projets achevés.

Au-delà de cette problématique essentielle des moyens se trouve aussi la question d'une appropriation par l'ensemble des administrations de la signification même de l'inscription de Luang Prabang sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, et de l'exigence que cette inscription implique en matière de gestion de la ville pour chacune d'entre elles.

De nombreuses initiatives en ce sens sont menées par le Gouvernement lao au premier chef, appuyé par un réseau d'institutions et d'agences internationales. Des initiatives locales, portées par des associations, émergent et se diffusent en parallèle, qui mobilisent la population locale.

Il ne s'agit pas bien sûr de déposséder le Département du Patrimoine Mondial de son mandat et de son influence essentielle et durement acquise sur le site protégé. Il est au cœur de la démarche de protection du site et doit impérativement le rester.

Mais une politique de cette ampleur ne saurait perdurer sans une adhésion et une mobilisation transversale au sein des administrations et de la société civile lao. Les dynamiques initiées dans ce sens doivent se poursuivre et se renforcer.



La péninsule en 2014

Conclusion

Une ville se construit par une série d'échanges entre les cultures et les populations. Le travail de conservation urbaine engagé depuis 20 ans s'inscrit dans ce même processus d'évolution. Le cadre défini par les autorités, sur proposition des techniciens, ne prend toute sa valeur que par la transcription qui en est faite par les habitants et les usagers, y compris avec toute une série de défauts ou d'interprétations par rapport à la proposition d'origine des « experts ».

Le travail de conservation et de valorisation de la Ville de Luang Prabang a pour principal objectif la protection des valeurs universelles exceptionnelles qui justifiaient l'inscription du bien. Il s'est inscrit pour se faire dans une logique de gestion du changement en s'appuyant sur une démarche territoriale pour valoriser au mieux les ressources culturelles, environnementales et sociales du site. Comme le rappelle la Directrice du Centre du Patrimoine Mondial dans sa préface à cet ouvrage, « l'expérience de Luang Prabang se situe ainsi en amont de l'approche concernant le paysage urbain historique mise en avant dans la Recommandation de l'UNESCO adoptée en 2011 ».

Le Paysage Urbain Historique est défini ainsi par l'UNESCO :

« Territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et

naturels, dépassant les notions de « centre historique » ou d'« ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique »³¹.

Dans le cas de Luang Prabang, ce Paysage Urbain Historique est caractérisé par les collines boisées qui forment la ligne d'horizon, les parcelles d'agriculture d'arrière-plan, et les zones humides et berges rythmées par une architecture remarquable en premier plan. A ces caractéristiques physiques et esthétiques s'ajoutent ses éléments économiques, sociaux et environnementaux spécifiques.

La Recommandation de 2011 entend le paysage comme un territoire et invite à avoir :

- une approche « horizontale », basée sur le paysage et son ancrage dans l'environnement, son contexte, dans une vision territoriale qui ne se limite pas au zonage.
- une approche verticale, dite de « stratification des significations », qui s'intéresse à la signification des lieux et aux valeurs immatérielles, afin de conserver un patrimoine vivant en s'appuyant sur l'expertise et la participation des habitants.
- une approche dynamique des villes, partant de la conservation comme entreprise de gestion des transformations, ce qui suppose de marier conservation urbaine et développement urbain, et de considérer les

dynamiques socio-économiques comme des facteurs positifs nécessaires à la vitalité du paysage urbain historique.

- une conception multi-disciplinaire des outils techniques, qui doivent être des documents stratégiques connectés, qui intègrent le document de conservation et rassemblent les compétences des experts dans des champs étendus.

La manière dont Luang Prabang a été gérée depuis 1995 s'inscrit pleinement dans l'approche formalisée et préconisée par la Recommandation, et dans une démarche qui a construit une politique d'aménagement sur la force de la culture et des valeurs patrimoniales d'un bien exceptionnel.

« La Ville de Luang Prabang a connu de profondes mutations depuis son inscription. Bien au-delà du travail de restauration, c'est une nouvelle ville qui s'est créée autour d'une idée partagée d'éléments qui en font sa valeur : valeur d'usage et valeur patrimoniale indissociablement liées [...] Le travail de restauration urbaine engagé s'inscrit dans un processus d'évolution. C'est en ce sens que le projet mené autour de la Ville de Luang Prabang peut être considéré comme une réussite ».

Site du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Et c'est bien pour cette démarche exemplaire que Luang Prabang est l'un des sites choisis par l'UNESCO comme référence d'une approche de développement urbain durable basée sur la protection du patrimoine culturel et naturel, dans le cadre de la contribution de l'UNESCO qui sera présentée lors de la Conférence Habitat III à Quito en 2016.

Cette question d'une approche intégrée de la gestion du territoire et des villes en s'appuyant sur la culture est un des objectifs du développement durable de l'agenda 2030 adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015.

Il conviendra néanmoins toujours de mesurer les limites des politiques entreprises, leur fragilité et la force des pressions extérieures, celle des intérêts souvent contradictoires avec l'ambition d'un projet d'abord culturel.

Il conviendra aussi de continuer à s'assurer non seulement de la pleine adhésion, mais surtout de la pleine participation de la population à la démarche de préservation, non pas tant pour les intérêts économiques et touristiques qu'elle peut induire, mais pour la valeur culturelle immatérielle qu'elle porte pour les habitants et leurs héritiers. En effet, la ville de Luang Prabang, par nature lieu de sédimentation des époques passées, joue un rôle de transmission de la mémoire, en racontant une part importante de l'histoire de la nation Lao et permet de maintenir ce lien entre générations passées, présentes et futures.

C'est en substance ce que soulignait M. Bounheuang DuangPhachanh, alors Gouverneur de la Province de Luang Prabang, lors des cérémonies du 10^{ème} anniversaire en 2005 :

« Luang Prabang est une ville historique du Laos, fondée et développée au cours des 1200 dernières années. Les réalisations du peuple de cette ville sont encore largement

visibles à travers ses prestigieux vestiges, ses formes architecturales ou productions artistiques. Luang Prabang est également renommée pour ses nombreux sites archéologiques. A bien des égards, elle peut être considérée comme un témoignage de la civilisation lao ».

Cette description s'applique heureusement encore en 2015, et passer ce témoin culturel aux générations futures doit demeurer l'impératif qui guide l'action des intervenants sur le site.

En conclusion et sous forme d'évidence, si après ces vingt ans tant d'avis s'expriment à propos de la gestion et de la préservation du site de Luang Prabang, que ce soit en termes positifs ou négatifs, c'est bien, semble-t-il, grâce à l'attention portée par les autorités Lao à leur patrimoine qui les a conduits à se doter d'outils permettant d'en assurer la gestion.

En retour, la Maison du Patrimoine, aujourd'hui Département du Patrimoine Mondial, se doit de recevoir du public louanges et critiques qui en font sa force.

Et sur le plan humain, comme le rappelle Yves Dauge :

« Ce qui reste essentiel c'est la confiance du gouvernement lao, c'est la confiance des autorités locales, qui, au-delà des échanges professionnels, apporte la dimension irremplaçable des relations personnalisées et amicales ».

Glossaire

ADUC : Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinois.

Créée en 1989, l'Agence a assuré l'expertise technique et la gestion des programmes internationaux de la Ville de Chinon jusqu'à sa disparition en 2010.

AFD : Agence Française de Développement.

Etablissement public et institution financière spécialisée, l'Agence conjugue les fonctions de banque de développement et d'agence de mise en œuvre de la politique d'aide au développement de la France.

AIMF : Association Internationale des Maires Francophones.

Créé en 1979, ce réseau d'élus locaux de 48 pays francophones est un espace d'échange, et de réflexion autour des pratiques de gestion territoriale, ainsi qu'un partenaire de projets de développement local.

ASEAN : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

Organisation politique, économique et culturelle, créée en 1967, et regroupant dix pays d'Asie du Sud-Est : Philippines, Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Brunei, Vietnam, Laos, Myanmar (Birmanie) et Cambodge.

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers.

Etablissement public français à caractère scientifique, culturel et professionnel, il a pour mission la formation continue, la

recherche et la diffusion de la culture scientifique.

Convention du Patrimoine Mondial

La Convention est un traité international, dont 191 pays sont signataires au 15 août 2014. La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, le 16 novembre 1972. En signant la Convention, chaque pays s'engage non seulement à assurer la bonne conservation des sites du patrimoine mondial qui se trouvent sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national. Elle stipule l'obligation pour les Etats parties de rendre compte régulièrement au Comité du patrimoine mondial de l'état de conservation de leurs biens inscrits.

La caractéristique la plus originale de la Convention de 1972 est de réunir dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels. La Convention invite les Etats parties à identifier leur patrimoine d'une part et d'autre part à lui donner un rôle et une fonction dans la vie des communautés et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale. La Convention prône également la coopération de la communauté internationale pour protéger le patrimoine mondial.

Centre du patrimoine mondial

Créé en 1992, le Centre du patrimoine mondial est le

secrétariat exécutif de la Convention du patrimoine. Il coordonne au sein de la Division du patrimoine du Secteur de la Culture de l'UNESCO les activités relatives au patrimoine mondial. Assurant la gestion au jour le jour de la Convention, il organise les sessions annuelles du Comité du patrimoine mondial, conseille les Etats parties sur la préparation des propositions d'inscription, organise sur demande l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial, coordonne le processus de production de rapports sur l'état des sites et les actions urgentes qui s'imposent quand un site est menacé.

Comité du Patrimoine Mondial

Le Comité est composé de représentants de 21 Etats parties à la Convention élus par leur Assemblée générale. Il est responsable de la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial, détermine l'utilisation du Fonds du patrimoine mondial et alloue l'assistance financière suite aux demandes des Etats parties. Il se réunit en session annuellement, et c'est à lui de décider si un site est accepté pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il examine les rapports sur l'état de conservation des sites inscrits et demande aux Etats parties de prendre des mesures lorsque les sites ne sont pas correctement gérés. Il décide également de l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril et de leur retrait de cette liste.

Convention France-UNESCO

La convention de coopération signée en 1997 entre l'UNESCO et le Gouvernement de la République française sur la protection et la mise en valeur du patrimoine monumental, urbain et naturel (dite Convention France-UNESCO) a été fondée afin de contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine culturel et naturel, afin d'intégrer la préservation du patrimoine au développement urbain et territorial, et afin d'associer la dimension sociale à la conservation du patrimoine. Cet accord entre la France et l'UNESCO était le premier accord de type bilatéral avec l'UNESCO dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine.

École de Chaillot

Créée en 1887, elle est devenue le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine en 2004. Elle forme les architectes spécialisés dans la conservation et la restauration architecturales, urbaines et paysagères, ainsi que les Architectes et Urbanistes de l'État. Elle mène des coopérations de la même nature à l'étranger.

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

Fonds public qui a pour mission de favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement, depuis sa création par le gouvernement français en 1994. Son secrétariat est hébergé par l'AFD.

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat.
Créé en 1988 par les Nations Unies.

PADUL : Projet d'Aménagement et de Développement Urbain de Luang Prabang.
Mené par l'AFD, et doté de deux subventions successives de 2M€ en 2009 et 2012, ce projet a pour objectif la gestion équilibrée du site, afin de favoriser un développement local compatible avec l'impératif de préservation du patrimoine exceptionnel. Le deuxième PADUL étend son intervention au site de Vat Phou.

PFVT : Partenariat français pour la ville et les territoires. Plateforme d'échanges et de valorisation de l'expertise française du développement urbain à l'international, lancée en juin 2011, à l'initiative du gouvernement français. Il fédère une centaine d'organismes d'Etat, collectivités, privés et société civile, et coordonne la participation des acteurs français au débat international et valorise l'expertise urbaine française, en réponse aux demandes des villes et Etats partenaires dans les pays en développement et émergents.

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.
Créé en 1962 en France en parallèle des secteurs sauvegardés, c'est un document d'urbanisme qui régit l'ensemble des espaces privés ou publics présentant

un intérêt historique, esthétique ou nécessitant une conservation. Il a la particularité d'être très détaillé, avec des dispositions au niveau de la parcelle ou d'un édifice.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.
En France, le SCOT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

SIG : Système d'Information Géographique.
Un SIG est conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques.

Tokyo Tech : Institut de Technologie de Tokyo. Tokyo Tech est l'université nationale supérieure des sciences et technologies au Japon. Le Centre International d'information scientifique et de science informatique, en collaboration avec l'école doctorale d'ingénierie, apporte son assistance à Luang Prabang depuis 2003 au travers d'un projet global de recherche et d'actions intitulé « application des Nouvelles technologies de l'information et de la communication pour le développement durable et la gestion du site patrimoine mondial de Luang Prabang, ». Les activités, collaboratives,

incluent le développement d'une base de données du patrimoine, des analyses SIG des évolutions des paysages, la surveillance des évolutions urbaines en panoramas virtuels, et le développement d'outils numériques mobiles de sensibilisation au patrimoine.

UDAA : Urban Development Administration Authority. Créées en 1995 par le projet "Villes secondaires" de la Banque Asiatique de Développement dans les villes de Luang Prabang, Paksé, Savannakhet et Thakhek, ces structures devaient servir de matrices à la création de municipalités.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
Créée en 1945, sa mission est « de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples ». Les Etats membres de l'UNESCO peuvent adopter des instruments juridiques internationaux, tels que les conventions, qui ont force de loi, les recommandations, déclarations internationales. Les conventions internationales définissent des règles auxquelles les Etats s'engagent à se conformer. Une des conventions la plus connue de

l'UNESCO est la Convention du patrimoine mondial.

WREO : Water Resources and Environment Office.
Sous la tutelle du Ministère Lao des Ressources en Eau et de l'Environnement, il héberge le programme Ecovallée de la Région Centre.

Contributeurs à l'ouvrage

Michel Brodovitch : Architecte des bâtiments de France, Inspecteur général de l'administration de l'Environnement et du Développement Durable, enseignant à l'École de Chaillot, il est impliqué depuis 1995 dans le programme. Expert pour le compte de l'UNESCO, il est à l'origine de la définition du programme et de la méthodologie du PSMV, et a étroitement impliqué dans la délimitation et la réglementation de la Zone Tampon. Il assure un conseil auprès du Département du Patrimoine pour la mise en œuvre des prescriptions du site inscrit.

Hervé Chaballier : Directeur général des services de la Ville de Chinon de 1992 à 2015, expert auprès du CNFPT sur les questions de formation et d'organisation dans les collectivités, il a été coordinateur pour la Ville de Chinon des projets Asia Urbs 1 et Asia Urbs 2 et a été associé à l'appui à la municipalité de Luang Prabang.

Yves Dauge : Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Directeur de l'Urbanisme et des paysages, puis Délégué interministériel à la Ville sous la Présidence de François Mitterrand, Yves Dauge a été Maire de Chinon de 1989 à 2006, et député puis sénateur d'Indre et Loire jusqu'en 2011. Sollicité en tant qu'expert par l'UNESCO en 1995, il a ensuite, toujours sous l'égide de l'UNESCO, initié et développé avec le gouvernement lao et les autorités locales le partenariat de coopération décentralisée. Il est depuis 1994 Conseiller auprès du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Felipe Delmont : Architecte et urbaniste, Associé

de l'Agence d'éco-urbanisme 2DKS, il a participé à de nombreux projets sur des sites historiques et/ou inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Expert associé au programme de Luang Prabang depuis 2002, il a co-dirigé l'élaboration du SCOT et du Plan Urbain.

Soudaphone Khomthavong : Responsable administrative de la Maison du Patrimoine jusqu'en 2008, elle a été associée étroitement aux projets Asia Urbs 1 et Asia Urbs 2 sur les activités socio-économiques. Elle occupe actuellement le poste de Directrice-Adjointe au Tourisme au Département Provincial de l'Information et de la Culture de Luang Prabang, et travaille à son doctorat en Cultural Tourism Management à la Ritsumeikan Asia Pacific University au Japon.

Bounkhong Khouthao : Successivement Directeur du centre culturel pour la jeunesse puis Directeur adjoint du Département de l'information, de la Culture et du Tourisme de Luang Prabang, il est depuis 2009, Directeur adjoint du Département du Patrimoine Mondial de Luang Prabang, où il est en charge de la gestion administrative et des relations publiques.

Paul LeBaron : Après une carrière en tant que Chargé d'études à l'Agence d'Urbanisme de la région angevine puis chargé d'Operations à la Société d'aménagement et de rénovation d'Angers, il a pris sa retraite à Luang Prabang. Il est depuis 2009 Conseiller auprès du Directeur du Département du Patrimoine Mondial de Luang Prabang et

représentant de la coopération décentralisée entre la ville de Chinon et la Province de Luang Prabang.

Seune Phetsanghane : Ingénieur des travaux publics et de l'équipement à la Direction de l'Equipement des Yvelines, puis successivement, Directeur et Vice- Ministre des Transports et des Communications de la RDP Lao, M. Seune a été Président du Comité National pour l'adduction d'eau au Laos jusqu'en 1995. Responsable de la constitution du dossier technique pour l'inscription de Luang Prabang au Patrimoine Mondial, il a été sollicité par la coopération décentralisée Chinon-Luang Prabang pour le projet du Sauvegarde et de la Mise en Valeur de la Ville. Il est toujours Conseiller du Centre Patrimoine Mondial et du Comité National pour le Patrimoine Mondial.

Bounnhang Phongphichit : Dès l'origine du projet, en 1995, M. Bounnhang a été associé à la sauvegarde et la mise en valeur de Luang Prabang, d'abord en tant que Directeur du Département des Communications, des Postes, des Transports et de la Construction, puis en tant que Directeur du Département du plan et de l'investissement. Nommé Directeur du Département du Patrimoine Mondial de Luang Prabang en 2009, il a œuvré sans relâche à la montée en puissance de ce Département jusqu'à son décès en septembre 2015.

Cathy Savourey : Urbaniste, professeure associée à l'école polytechnique universitaire de Tours (sept. 2000 -

Août 2015), elle a dirigé le service urbanisme puis le service international de l'ADUC et a assuré la coordination générale du programme de coopération décentralisée de 1996 à 2010, et celle des projets Zones Humides et Hydrosystèmes. Aujourd'hui consultante associée au programme, elle a contribué à l'élaboration du SCOT et du Plan Urbain et poursuit une mission de diffusion des bonnes pratiques auprès des cadres locaux.

Aude Sivigny : Chargée de mission coopération internationale à l'ADUC de 2002 à 2010, elle a été associée à la coordination générale du programme de coopération, et a assuré la gestion opérationnelle du projet Asia Urbs2. Elle est depuis 2011 responsable de la coopération internationale de la Ville de Chinon.

Minja Yang : Successivement Chef de l'Unité Asie puis Directrice Adjointe du Centre du patrimoine mondial, elle a initié l'intervention de la coopération internationale à Luang Prabang. Elle a été successivement chargée de mission auprès du sous-directeur général pour la Culture, Directrice des projets spéciaux pour les villes et autorités locales, puis directrice du bureau UNESCO de New Dehli. Elle est aujourd'hui Présidente et professeure au Centre International de Conservation Raymond Lemaire à Leuven (Belgique) et continue à apporter son expertise à Luang Prabang sur les questions de valorisation du patrimoine culturel et de tourisme.

Références bibliographiques et statistiques

Données statistiques générales :

Banque Mondiale : <http://donnees.banquemondiale.org/pays/republique-democratique-populaire-lao>
Programme des Nations Unies pour le Développement : <http://hdr.undp.org/fr/content/indice-de-developpement-humain-idh>

Données touristiques

2014 Statistical Report on Tourism in Laos, Lao National Tourism Administration, Ministry of Information, Culture and Tourism, 2015

2014 Statistical Report on Tourism in Luang Prabang Province, Luang Prabang Provincial Information, Culture and Tourism Department, 2015

L'économie du Tourisme au Laos en 2013, Note de l'Ambassade de France, Septembre 2014.

Luang Prabang Hotel market update, C9HotelWorks, Août 2014
Travel & Tourism Economic Impact 2014 Laos, World Travel and Tourism Council, 2014

Données statistiques sur la population et le secteur sauvegardé de Luang Prabang

Etat de conservation du bâti 1995-2012 - Département du Patrimoine Mondial, 2012

Statistiques Département de la Construction, des Travaux Publics et des Communications 2003

Relevé statistique secteur sauvegardé, Département du Patrimoine Mondial, 2015

Schéma de Cohérence Territoriale de Luang Prabang, ADUC/ITP/MDP 2004

Textes officiels UNESCO/ Décisions Comité du Patrimoine Mondial :

(documents consultables sur le site du Centre du Patrimoine Mondial <http://whc.unesco.org/fr/>)

Décision 29COM 7B.60 adoptée lors de la 29ème session du Comité du Patrimoine Mondial (Durban, 2005)

Décision 32 COM 7B.74 adoptée lors de la 32ème session du Comité du Patrimoine Mondial (Québec, 2008)

Recommandation concernant le paysage urbain historique adoptée par la Conférence générale à sa 36e session - Paris, 10 novembre 2011

La Recommandation concernant le Paysage urbain historique - Présentation par Anne Lemaistre, Représentante de l'UNESCO au Cambodge, Vientiane, 3 avril 2013

Résolution des Nations Unies :

(consultable sur le site des nations unies <http://www.un.org>)
Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa 69ème session, 25 septembre 2015.

Texte de loi de la République Démocratique et Populaire Lao :

Law On National Heritage - Lao People's Democratic Republic, 9 décembre 2005

Etudes et recherches

Savourey C., Sivigny A., 2005, «*Dix ans de coopération décentralisée Chinon- Luang Prabang pour le patrimoine et le*

développement sous l'égide de l'UNESCO», ADUC (disponible sur le site du Centre du Patrimoine Mondial : whc.unesco.org/fr/actualites/218)

Berliner D., 2010, «*Perdre l'esprit du lieu. Les politiques de l'Unesco à Luang Prabang (RDP Lao)* », *Terrain*, n° 55, pp. 90-105.

Berliner D., 2010, et 2012 '*Multiple Nostalgias: the Fabric of Heritage in Luang Prabang (Lao PDR)*', *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 18: 769-786.;

Delmont, F., 2011, *El paisaje histórico urbano en las ciudades históricas patrimonio mundial Indicadores para su conservación y gestion* - Article, Publication de l'Institut Andalou du Patrimoine Historique - Centre du Patrimoine Mondial - UNESCO- Séville, ESPAGNE ;

Delmont F., Savourey C., Verdier A.G., *De Chinon à Luang Prabang (Laos), du Val de Loire à l'écovallée de la Nam Khan*, *Revue Espace Tourisme et Loisirs* n°233, janvier 2006, pp 39-43

Long C. and Sweet J., 2006 '*Globalization, Nationalism and World Heritage: Interpreting Luang Prabang*', *Southeast Asia Research*, 14: 445-469

UNESCO 2004 *Tourism and Heritage Site Management in the World Heritage Site of Luang Prabang Lao PDR*

A. Vallard , *Urban worlds and UNESCO's politics of culture in Southeast Asia* (en cours)

V.T. King, *UNESCO in Southeast Asia: World Heritage Sites in Comparative Perspective* (en cours)

Rapports et comptes rendus de mission

Ce livre s'appuie sur les nombreux rapports, bilans de projets et comptes rendus de missions produits par la Ville de Chinon et le réseau des partenaires impliqués dans ce programme de coopération internationale.

Sont plus particulièrement référencés dans l'ouvrage :

Protection et mise en valeur du Patrimoine architectural et urbain de Luang Prabang (Laos), *Rapport de mission*, Michel Brodovitch, avril 1996

Mise en place d'un système de contribution touristique en faveur de la préservation du patrimoine, RDP Laos ; Emmanuelle Robert, Laurent Chadaj, Alexandra Frantz, Centre du Patrimoine Mondial / Caisse des Dépôts et Consignations, Décembre 2006
Rapport Final du projet Asia Urbs II, Aude Sivigny, ADUC-Maison du Patrimoine, Mai 2008

Rapport final du projet Hydrosystèmes, Cathy Savourey, ADUC, 2010

Aide-Mémoire de mission PADUL 1&2, Marie-Pierre Bourzai, AFD/CLD juillet 2011.

Mission du 6 au 17 novembre 2011, Yves Dauge et Aude Sivigny, Ville de Chinon, Novembre 2011

Mission Report on Tourism in Luang Prabang, Minja Yang et Aude Sivigny, Ville de Chinon, Novembre 2012

Cadre de propositions pour l'élaboration d'un programme de formation en urbanisme, Felipe Delmont, Cathy Savourey, Sébastien Dauge, Ville de Chinon, Avril 2013.

Mission d'appui institutionnel à la municipalité de Luang Prabang, Hervé Chaballier et Franck Hennebel, Ville de Chinon, Septembre 2013.

Rapport du Séminaire de formation « patrimoine urbain et développement durable » à Vientiane, Felipe Delmont, Cathy Savourey, Sébastien Dauge, Ville de Chinon, décembre 2014

Rapport de mission à Luang Prabang, Michel Brodovitch, avril-mai 2015

Restitution synthétique du séminaire Villes, patrimoine, climat et innovation. Quelles ambitions pour les villes patrimoniales de la sous-région - Cambodge, Laos, Vietnam ? Hué (Vietnam), 21, 22 et 23 mai 2015, AIMF, 2015

Sources utilisées pour la Partie 2, Chapitre I, « la perception du site »

TripAdvisor.com

Lonelyplanet.com

Routard.com

Livre d'or du bureau d'information des touristes de Luang Prabang

Remerciements

Nous tenons à remercier ici les responsables des institutions et leurs équipes qui ont permis à ce programme de voir le jour.

Il serait tout simplement impossible de citer nommément chacune et chacun de ceux qui ont consacré temps, énergie et passion à cette belle entreprise. Qu'ils sachent que leur implication, pour un mois ou pour une vie, dans cette démarche a été une contribution essentielle et qu'elle n'est non seulement pas oubliée, mais saluée et remerciée.

À l'UNESCO et au Centre du Patrimoine Mondial

Madame et Messieurs les Directeurs Généraux,
Mesdames et Messieurs les Responsables de bureaux UNESCO à Bangkok
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directeurs-Adjoints du Centre du Patrimoine Mondial,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Unité Asie-Pacifique,
Et l'ensemble de leurs équipes.

Leur mobilisation permanente au service de valeurs de la paix, de la culture et de l'entente entre les peuples, et leur soutien à la préservation du Patrimoine de l'Humanité est la pierre angulaire sur laquelle repose l'ensemble de l'action réalisée à Luang Prabang.

À la Commission Européenne (à Bruxelles, à la délégation de Bangkok et au bureau de Vientiane)

La Direction Générale du Développement

La Direction de l'Environnement et du Développement Social
La Direction Générale du Développement et de la Coopération (EuropeAid),

Le soutien financier et technique des équipes de la Commission a été un atout essentiel dans le succès des projets pilotes dès 1996, puis des projets Zones Humides, Asia Urbs 1 et Asia Urbs 2.

Au ministère des Affaires Etrangères

Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ministres Délégués,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires d'Etat,
La Direction Générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques

Le Bureau de la Coopération Décentralisée, puis la Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales
Le Bureau de la Vie Associative,
Le Bureau du Développement Local et Urbain,

L'appui sans faille du Ministère dès la naissance du programme et depuis lors a été et reste la base inestimable de la réussite de cette démarche de coopération décentralisée.

À l'ambassade de France au Laos

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
dont le rôle très actif et celui de leurs équipes a été particulièrement apprécié.

Au ministère de la Culture et de la Communication

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'Architecture et du Patrimoine

Le département des Affaires européennes et internationales
Le Secrétariat pour la France de la Convention France-UNESCO
Pour l'appui financier, technique, institutionnel apporté au programme dès 1996 et depuis lors.

Au ministère de l'Équipement, puis de l'Ecologie et du Développement Durable

Messieurs les Ministres,
La Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

La Direction de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs généraux
La Section des Affaires internationales
La DATAR, aujourd'hui Commissariat Général à l'égalité des territoires

Le soutien du Ministère, en particulier la mise à disposition de l'expertise de M. Michel BRODOVITCH est un élément majeur et essentiel de ce programme.

Au Sénat

Messieurs les Présidents
Mesdames et Messieurs les membres du groupe d'amitié France-Laos
Pour le soutien apporté à cette démarche de coopération.

À l'Agence Française de Développement

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Adjoints,
Messieurs les Directeurs de l'Agence de Vientiane
Mesdames et Messieurs les Directeurs du département Asie
Mesdames et Messieurs les Directeurs du Département Infrastructures et Développement urbain

Et leurs équipes, en France comme à Vientiane
Pour avoir conjugué leurs forces avec la coopération décentralisée et avoir apporté un concours financier décisif au projet de mise en valeur du centre historique de Luang Prabang.

À la Région Centre

Messieurs les Présidents,
Madame et Messieurs les Vice-Présidents, chargés des Relations internationales
Messieurs les Directeurs du Département des Études et de la Prospective, aujourd'hui Direction Europe et Coopération Internationale,
Pour leur soutien fidèle et permanent depuis l'origine du programme.

Au Gouvernement et autorités nationales de la RDP Lao

Messieurs les Vice-Premier Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Messieurs les Présidents et Mesdames et Messieurs les membres du Comité National du Patrimoine
Mesdames et Messieurs les membres du Comité National pour l'UNESCO
Messieurs les Ambassadeurs de la RDP Lao auprès de l'UNESCO

Messieurs les Ambassadeurs de la RDP Lao en France
M. Seune PHETSANGHANE, conseiller auprès du Président du Comité National du Patrimoine Mondial
Qui par leur engagement sans faille au respect de la convention du patrimoine mondial sont parvenus à fédérer les énergies au sein d'un vaste réseau de partenariats internationaux en faveur de la Ville de Luang Prabang.

Aux autorités provinciales et locales de la RDP Lao

Messieurs les Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de la

Province de Luang Prabang
Messieurs les Présidents et membres du Comité Local du Patrimoine de Luang Prabang
Messieurs les chefs de districts de la Province de Luang Prabang
Qui ont toujours marqué leur volonté de préserver le patrimoine unique de Luang Prabang et ont mobilisé les énergies locales à cette fin.

À la Ville de Chinon

Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal
M. le Directeur général des services
Et l'ensemble des services
Pour avoir osé initier et faire perdurer un programme d'une telle ampleur depuis vingt ans.

À la Ville d'Hofheim

Mme le Maire et ses services
Pour leur soutien et leur expertise sur les deux projets Asia Urbs

À la Ville de Gembloux

Les élus et services de la Ville
Pour leur appui sur le projet Asia Urbs 2.

À la Maison du patrimoine puis au Département du Patrimoine Mondial

Madame et Messieurs les Directeurs
Messieurs les Directeurs Adjointes,
Et l'ensemble de l'équipe
On se saura trop le répéter, le Département du Patrimoine est le cœur du dispositif mis en œuvre à Luang Prabang. La mobilisation, l'implication, le professionnalisme de l'ensemble de l'équipe sont la raison première du succès de la préservation de Luang Prabang.

Les responsables de projets, volontaires, personnels expatriés et les experts internationaux associés à l'équipe du Département du Patrimoine, pour leur inestimable expertise, leur mobilisation de chaque instant et pour avoir, depuis 1995, transmis sans retenue leurs savoir-faire et leurs compétences auprès de leurs collègues laos.

Aux Départements provinciaux

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Départements et leurs équipes
Pour la mise à disposition de leurs compétences et de leurs équipes au service des projets et de leur Ville.

A l'UDAA

Messieurs les Directeurs
Messieurs les Directeurs Adjointes,
Et l'ensemble de l'équipe
Pour leur implication et leur mobilisation dans la protection du site.

À l'Agence de développement et d'urbanisme du Chinonais (ADUC)

Tous les membres de l'équipe, qui de 1996 à 2010, se sont investis dans le montage, la gestion et la conduite des dossiers liés à ce beau programme international.

À l'École des métiers d'Avignon

M. le directeur, Gilles NOURISSIER
Et ses experts qui ont contribué à faire renaître des techniques et à former les artisans de Luang Prabang

Au CODEV

M. le Secrétaire général et son équipe
Pour leur implication sur les premières initiatives du programme.

À Agrisud International

Messieurs le président et le Directeur général
Et leur équipe
Pour leur inestimable expertise sur le projet Asia Urbs 2.

Au CNRS de Lyon

L'ensemble des chercheurs ayant guidé les travaux sur les matériaux traditionnels

À IMACOF, Université François-Rabelais de Tours

M. le directeur, et les professeurs associés aux projets Zones Humides et Hydrosystèmes

Au PNR-LAT

M. le Directeur et les experts associés au projet Ecovallée

A l'AFVP, aujourd'hui France Volontaires

M. le Président et son équipe
Pour leur soutien au recrutement des jeunes volontaires sur les projets réussis.

Au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris

Mesdames et Messieurs les professeurs associés au projet Zones Humides

A l'AIMF

M. le Secrétaire Permanent
Mme la Conseillère projets urbains
Qui grâce à l'Initiative Patrimoine contribuent à faire rayonner la ville de Luang Prabang.

A l'ABFPM

Mesdames et Messieurs les membres du bureau
Madame la déléguée générale
Pour le relais et la diffusion des bonnes pratiques qu'ils assurent entre sites français et sites étrangers.

A la Mission Val de Loire

Mme la Directrice et son équipe
Pour leur expertise sur la mise en valeur des sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial.

A l'École de Chaillot

Mme la Directrice et son équipe
Pour les formations d'excellence apportées aux cadres laos et internationaux

Au Tokyo Institute of Technology

M. le Président
Mesdames et Messieurs les professeurs
Mesdames et Messieurs les chercheurs
Pour le magnifique travail de recherche et pour la création du Centre d'Information au Public

A la Maison de l'Indochine

Mme la Présidente
M. le Directeur
Et leurs équipes
Pour les petits miracles qu'ils réalisent à chaque départ en mission, et pour leur patience infinie.

Achévé d'imprimer en novembre 2015
sur les presses de l'UNESCO à Paris



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Chinon, partie de



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000